

Formation continue

Encadrement professionnel

Transfert du savoir

RAPPORT ANNUEL

2012.2013



Ordre
des ingénieurs
du Québec

Québec, juin 2013
Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le 39^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2013.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Original signé

Bertrand St-Arnaud

Montréal, juin 2013
Monsieur Bertrand St-Arnaud
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre délégué responsable de l'application des lois professionnelles, le 39^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2013.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,



Daniel Lebel, ing., PMP

Montréal, juin 2013
Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

J'ai le plaisir de vous soumettre le 39^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2013.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,



Daniel Lebel, ing., PMP

MISSION

L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC A COMME MISSION D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC EN CONTRÔLANT L'EXERCICE DE LA PROFESSION DANS LE CADRE DES LOIS CONSTITUTIVES DE L'ORDRE ET DE METTRE LA PROFESSION AU SERVICE DE L'INTÉRÊT DU PUBLIC.

VISION

FAIRE DE L'ORDRE UN ORGANISME RASSEMBLEUR ET UNE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE PROFESSIONNALISME ET D'EXCELLENCE EN GÉNIE.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du président	4
Rapport du directeur général	6
Planification stratégique	8
Bureau du syndic	11
Organigramme	13
Membres du Conseil d'administration 2012-2013	14
Activités du 92 ^e Conseil d'administration	
Principales résolutions	15
Activités du Comité exécutif	16
Comités et groupes de travail	18
Comité de direction	25
Personnel du siège social	26
Secrétariat	28
Ressources humaines	29
Technologies de l'information	31
Affaires juridiques	32
Comité de révision	33
Conseil de discipline	34
Affaires professionnelles	39
Renseignements additionnels en vertu du règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel	47
Développement professionnel	52
Communications et Affaires publiques	54
Administration-Finances	56
Rapport de l'auditeur indépendant	57
États financiers	58

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Daniel Lebel ing., PMP
Président



L'année 2012-2013 était déjà entamée lorsque j'ai accédé à la présidence de l'Ordre des ingénieurs du Québec en juin dernier. Cette année a apporté son lot de défis et je tiens à rendre hommage à ma prédécesseure, madame Maud Cohen, ing., pour l'excellent travail qu'elle a accompli. La réputation des ingénieurs a malheureusement continué d'être éclaboussée par l'actualité et les comportements d'une minorité. À cet effet, ma principale priorité depuis que j'ai repris le flambeau a été que l'Ordre se donne les moyens d'aller au fond des choses pour assurer la protection du public et pour redonner à la profession la réputation qu'elle mérite. Ceux et celles qui ont posé des gestes de nature à déshonorer la profession devront ultimement faire face aux sanctions qui s'imposent.

MEILLEURE GOUVERNANCE

Afin d'améliorer sa gouvernance, le Conseil d'administration a poursuivi la révision de son mode de fonctionnement en mettant sur pied le Comité sur les ressources humaines. Avec l'appui et l'expertise de la Direction des ressources humaines, ce comité, composé des membres du Comité exécutif, assume plusieurs responsabilités touchant le personnel de l'Ordre. Se basant sur des consultations, un sondage et diverses analyses, le Conseil d'administration a également adopté un nouveau modèle de gouvernance régionale : d'ici l'automne 2013, 11 comités régionaux prendront la relève des actuelles Sections régionales. Ces comités auront pour objectif de rapprocher l'Ordre de ses membres par une offre de services améliorée et centrée sur la réalisation de sa planification stratégique. J'en profite pour remercier les bénévoles qui, jusqu'à ce jour, se sont engagés envers la profession au niveau régional.

COMMISSION CHARBONNEAU

La création, en 2011, de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (commission Charbonneau) répondait à une demande de l'Ordre, plusieurs fois exprimée au cours des dernières années. Il fallait se préparer adéquatement à ses travaux et c'est ce que nous avons fait. Dès le printemps 2012, notre plan d'intervention était prêt, des ressources spécialisées étaient affectées au dossier et nous avons adopté notre position : la transparence, purement et simplement. Ayant demandé et obtenu un statut d'intervenant, l'Ordre a suivi les audiences pas à pas et a participé à des dizaines d'entrevues avec les médias.

RESSERREMENT ÉTHIQUE

Face à la corruption et à la collusion, l'Ordre a plusieurs outils à sa disposition. Le Bureau du syndic, particulièrement concerné par la situation, a mis les bouchées doubles pour répondre aux demandes d'enquêtes. Ces nouvelles enquêtes exigent beaucoup de travail en raison de leur complexité. L'Ordre a aussi développé un cours sur le professionnalisme dans le but de rappeler les notions de professionnalisme à tous les ingénieurs. Conformément à une volonté du Conseil d'administration, ce cours offert à compter de l'automne 2012 a été rendu obligatoire pour tous les membres.

PRISES DE POSITION

Le législateur québécois a réagi devant l'ampleur des stratièmes de collusion et de corruption mis au jour par la commission Charbonneau. Preuve de sa crédibilité, l'Ordre a été invité à plusieurs reprises à participer à ce processus de mise à niveau des lois pertinentes. En novembre 2012, lors de la Commission parlementaire étudiant le projet de loi n° 1

sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'Ordre a soumis et présenté un mémoire où il proposait des moyens d'assurer la transparence du processus, la reddition de comptes et la confiance du public pour tout ce qui touche à l'attribution et à la gestion des contrats publics.

Nous avons aussi profité de notre participation à la consultation sur le projet de loi n° 17 modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire pour recommander au gouvernement de donner aux ordres professionnels le pouvoir de mieux encadrer les sociétés offrant des services professionnels.

Enfin, le projet de révision de la Loi sur les ingénieurs a encore fait l'objet de notre plus grande attention. Pour une quatrième année consécutive, la Direction des affaires juridiques s'est consacrée à ce travail qui a donné des résultats, puisqu'un projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale au printemps 2012. Les élections et le changement de gouvernement survenus à l'automne 2012 nous ont toutefois forcés à reprendre le collier. Nous travaillons à faire en sorte que le processus soit réactivé au cours de 2013.

VALORISATION DE LA PROFESSION

En 2012-2013, l'Ordre a mené la seconde phase de sa campagne de valorisation de la profession, tout d'abord en présentant une publicité télévisée et Web sur le rôle concret des ingénieurs dans la vie de tous les jours. Cependant, pour le Mois national du génie 2013, l'Ordre a dû adapter le message de la campagne pour tenir compte des perceptions suscitées par les révélations faites à la commission Charbonneau. La nouvelle publicité a mis l'accent sur l'engagement de l'Ordre à aller au fond des choses et à défendre les valeurs de compétence, de rigueur, de transparence et d'imputabilité.

STRATÉGIES POUR LA RELÈVE

Depuis plusieurs années, l'Ordre se positionne comme chef de file en matière d'intégration des professionnels formés à l'étranger (PFÉ). Cette ambition est reconnue et elle se traduit en gestes concrets. Grâce au deuxième protocole d'entente conclu avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC), nous avons conçu et mis en ligne un outil novateur, *la Boussole*, destiné principalement aux PFÉ tentés par le génie québécois. De tous les ordres professionnels du Québec, l'Ordre des ingénieurs du Québec est celui qui attire le plus grand nombre de professionnels immigrants : chaque année, ceux-ci représentent 20 % de nos nouveaux membres. Pour rester à l'avant-garde, nous avons tout intérêt à continuer d'améliorer le soutien et l'accompagnement offerts à ces professionnels.

Pour les jeunes Québécois, l'Ordre a déployé plusieurs outils de communication et proposé un nouveau jeu à l'occasion du Mois national du génie ; il a en outre créé des partenariats avec l'émission de vulgarisation scientifique *Génial!* (Télé-Québec), le Centre des sciences de Montréal et Fusion Jeunesse en vue de faire connaître la profession d'ingénieur à la génération montante. Toutes ces mesures visent à donner une relève forte

aux ingénieurs d'aujourd'hui, dont plusieurs prendront leur retraite dans les prochaines années.

Pour conclure, toutes ces réalisations n'auraient pu être menées à bien sans l'appui de mes collègues du Conseil d'administration de l'Ordre. Je tiens également à souligner le dévouement de notre directeur général, des membres de l'équipe de direction et de l'ensemble des employés de l'Ordre. Je salue le savoir-faire et l'engagement de cette grande équipe envers la mission de l'Ordre.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

André Rainville, ing.
Directeur général



L'Ordre a poursuivi en 2012-2013 l'implantation de son Plan stratégique 2010-2015. Ce plan, mis à jour annuellement, a pour objectifs de répondre à l'évolution de la profession, de mieux encadrer les membres et de rétablir la confiance du public envers la profession. Cette année, ce dernier objectif s'est avéré particulièrement important avec le début des audiences de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (commission Charbonneau), lesquelles ont mis régulièrement certains membres de la profession sur la sellette.

COMMISSION CHARBONNEAU

La commission Charbonneau a exigé une grande mobilisation de plusieurs de nos équipes. En collaboration avec d'autres directions, le Bureau du syndic a mis sur pied une cellule d'intervention, prête à agir. Des experts ont notamment été chargés de suivre les activités de la commission et de recueillir l'information pouvant être associée à l'une ou l'autre des enquêtes en cours du syndic. De son côté, la Direction des communications et des affaires publiques a appuyé la présidence et la direction générale de l'Ordre dans leurs participations aux débats publics et politiques sur diverses tribunes.

ENQUÊTES ET PRÉVENTION

Le Bureau du syndic est au cœur du processus disciplinaire de l'Ordre, et sa tâche augmente sans cesse : il comptait 780 dossiers d'enquête actifs au 31 mars 2013, comparativement à 166 dossiers actifs au 1^{er} avril 2009. Outre ces enquêtes, le Syndic s'est appliqué à prévenir les actes contraires à l'éthique ou au Code de déontologie des ingénieurs en poursuivant la mise en œuvre d'un plan d'action en éthique et déontologie. Les membres et le public ont notamment été sensibilisés par l'intermédiaire de la ligne 1 877 ÉTHIQUE (plus de 1 100 appels traités en 2012-2013) ainsi qu'au moyen de conférences, de messages électroniques et de chroniques diffusées dans la revue institutionnelle *PLAN*.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Des études du Bureau du syndic ont démontré que les ingénieurs ne sont pas toujours bien outillés pour faire face aux défis éthiques et déontologiques qui se présentent dans leur pratique quotidienne. C'est pourquoi la Direction du développement professionnel, le Bureau du syndic et la Direction des technologies de l'information ont conçu et diffusé en ligne un cours obligatoire sur le professionnalisme.

Tous les ordres professionnels le savent : l'implantation d'un règlement sur la formation continue obligatoire constitue un enjeu considérable. En 2012-2013, deuxième année d'application de la première période de référence, il était important de continuer à sensibiliser et à informer les membres. C'est à cette tâche que s'est attelée la Direction du développement professionnel, avec le soutien de la Direction des communications et des affaires publiques. Il fallait aussi augmenter l'offre de formation, principalement dans les régions. À cette fin, l'Ordre a mis à la disposition de ses membres une ligne téléphonique sans frais consacrée au développement professionnel. La Direction du développement professionnel a aussi produit *Génie formation*, un nouveau catalogue d'activités de formation accessible en ligne et déjà très utilisé. À la fin de l'année, 92 % des membres savaient en quoi consiste le nouveau Règlement sur la formation continue, ce qui est de bon augure pour l'avenir.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

De nombreux ingénieurs éprouvaient des difficultés à être assurés adéquatement, ce qui pouvait avoir des conséquences négatives pour leur clientèle et le public. En 2012, le Comité de révision du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle a formulé des recommandations qui ont été acceptées par le Conseil d'administration. Entre autres avantages, le règlement révisé garantit à tous les membres une couverture répondant entièrement aux exigences du Code des professions. Adopté par l'Office des professions du Québec, ce règlement est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013.

EMPLOYEUR ET EMPLOYÉS

Il faut le signaler, le personnel de l'Ordre vit de grands changements depuis quelques années. En 2012-2013 seulement, la Direction des ressources humaines a pourvu 33 postes. La transformation de l'organisation a amené la Direction de l'administration-finances à reconfigurer et à ajouter des locaux. De son côté, la Direction des ressources humaines a accompagné activement les directeurs et les gestionnaires dans la gestion du changement. Des projets visant le bien-être des employés ont aussi été réalisés, notamment dans le cadre du programme *Viva! Santé*, sans oublier l'implantation de la Politique en matière de prévention et de gestion de la discrimination, du harcèlement, de l'intimidation, de la violence et favorisant la civilité en milieu de travail. Ces initiatives ont certainement contribué à mobiliser le personnel, puisque les résultats d'un sondage, auquel 90 % des employés ont répondu, placent l'Ordre dans le peloton de tête des meilleurs employeurs de choix.

Trois départs sont également à signaler en 2012-2013 : ceux de M^e Céline Martineau, de Jeannette Gauthier, ing., et de Chantale Gagnon, CRIA. M^e Christine O'Doherty a pris la relève de M^e Martineau comme directrice des affaires juridiques. Quant à M^{me} Gauthier, elle a été remplacée par M. Chantal Michaud, ing., entré en fonction le 22 avril 2013. Enfin, le poste de directeur des ressources humaines, laissé vacant par le départ de M^{me} Gagnon, était toujours à pourvoir au moment de la préparation du présent rapport.

PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

Dans une optique d'amélioration continue des pratiques de gestion, la Direction de l'administration-finances a renforcé la capacité budgétaire de l'Ordre en instaurant une nouvelle approche pour une planification budgétaire trimestrielle. Cette approche permettra de mieux gérer les résultats attendus.

PLAN A 50 ANS

Je tiens par ailleurs à souligner les 50 ans de notre revue *PLAN*. Depuis le mois de mars 2013, cette publication reçoit des hommages mérités. En un demi-siècle, *PLAN* a témoigné de l'évolution du génie et de l'Ordre des ingénieurs du Québec, tout en donnant aux membres un moyen de participer aux débats de l'heure. Au nom de tout le personnel, je lui souhaite longue vie !

Je m'en voudrais de conclure sans remercier sincèrement l'ensemble du personnel de l'Ordre pour le travail effectué et les réalisations accomplies au cours de cette année remplie de défis. De plus, ces réalisations n'auraient pu se concrétiser sans l'apport des instances de l'Ordre, que je remercie pour leur appui renouvelé.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Axe 1 Encadrement de la profession	Actions – objectifs	État de la situation 2012-2013
Pour mieux encadrer la profession, l'Ordre a accordé la priorité à différentes actions ciblant des objectifs précis pour les années à venir.		
Bureau du syndic	Plan d'intervention en éthique et déontologie Préciser la nature et l'ampleur des problèmes de conduite professionnelle et établir un plan d'action.	Un cours obligatoire sur le professionnalisme a été mis en ligne à l'automne 2012. Les travaux de la commission Charbonneau sont suivis de près par l'Ordre, qui y consacre des ressources particulières. Une cinquantaine d'enquêtes ont été ouvertes en corrélation avec les témoignages entendus à la commission. Le Bureau du syndic a répondu à plus de 1 100 appels sur la ligne 1 877 Éthique.
	Transformation du Bureau du syndic Augmenter l'effectif, restructurer le Bureau du syndic et optimiser le processus de traitement des dossiers.	Le processus d'amélioration continue s'est concentré sur la standardisation des méthodes de travail et des rapports d'enquête, et sur la formation du nouveau personnel. La mise en place d'une cellule d'enquêtes de courte durée a été mise à profit pour créer une deuxième cellule d'enquêtes spécialisées.
Développement professionnel	Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs Établir les mécanismes administratifs permettant la mise en œuvre de cette réglementation et élaborer un plan d'affaires soutenant le développement professionnel des ingénieurs.	La compréhension et l'interprétation des articles du Règlement ont nécessité de multiples interventions et des séances d'information auprès des membres. De nombreuses actions et interventions ont été effectuées pour sensibiliser les membres et leur donner des précisions au sujet du Règlement. L'Ordre a poursuivi la bonification et la diversification de son offre de formation, notamment en région.
Affaires juridiques	Révision de la Loi sur les ingénieurs Mettre en place les mécanismes qui favoriseront l'adoption des modifications à la Loi et son adaptation à l'évolution de la profession.	Le projet de loi omnibus avait été déposé le 29 mai 2012 à l'Assemblée nationale du Québec. En raison du déclenchement des élections provinciales au mois d'août 2012, la commission parlementaire et l'adoption de la loi n'ont pas eu lieu. Le travail de consultation et de représentation auprès des partenaires des autres ordres ainsi qu'auprès du ministre de la Justice et des députés de l'Assemblée nationale s'est poursuivi afin de favoriser un nouveau dépôt du projet de loi à la session d'hiver 2013.
	Révision de la réglementation	Divers règlements ont été revus ou rédigés : <ul style="list-style-type: none"> • Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des ingénieurs. Ce nouveau règlement vise à offrir aux membres en pratique privée une couverture complète qui respecte toutes les exigences du Code des professions; • Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés.
	Mobilité de la main-d'œuvre Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) avec la France Élaborer et mettre en place les conditions d'application du nouveau cadre législatif et réglementaire.	Des ajustements ont été apportés à l'ARM. La signature de l'entente s'est concrétisée en juillet 2012. Le règlement visant à donner effet à l'ARM a été adopté par le Conseil d'administration le 26 février 2013 et celui-ci entrera en vigueur le ou vers le 1 ^{er} juin 2013.

Axe 1 Encadrement de la profession	Actions – objectifs	État de la situation 2012-2013
	Direction des affaires juridiques Établir et maintenir une expertise juridique à l'interne.	La restructuration de la Direction des affaires juridiques s'est poursuivie et un nouvel avocat spécialisé en droit professionnel a été embauché.
Affaires professionnelles	Reconnaissance du statut professionnel et du plein droit d'exercice	À la suite de la signature d'un deuxième protocole d'entente entre l'Ordre et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) en novembre 2011, l'Ordre a mis en œuvre un nouveau programme pour informer et accompagner les professionnels formés à l'étranger (PFÉ). Deux outils ont été développés et mis à leur disposition : <ul style="list-style-type: none"> • un outil d'autoappréciation de la candidature des PFÉ pour le permis d'ingénieur (<i>la Boussole</i>); • un dossier en ligne pour l'ensemble des candidats aux permis (en développement).
Axe 2 Contribution de la profession aux débats de société et à la vie sociale	Actions – objectifs	État de la situation 2012-2013
Plusieurs actions ont été retenues pour accroître l'influence de l'Ordre dans les débats de société et valoriser la profession.		
Affaires publiques	Vigie professionnelle et médiatique Accroître les activités de vigie se rapportant à la profession.	De nouveaux outils électroniques permettant une veille médiatique plus active ont été mis en place.
Communications	Publications électroniques Accroître les stratégies de communication électronique.	L'Ordre a raffermi sa présence dans les principaux médias sociaux en diffusant des informations sur une base quotidienne. Le nombre d'abonnés aux groupes LinkedIn, Facebook et Twitter a doublé.
	Promotion auprès de la relève Accroître les interventions pour attirer les jeunes vers la profession d'ingénieur.	L'Ordre a procédé à une révision de son programme de partenariats. Des partenariats ont été renouvelés, notamment avec Télé-Québec dans le cadre de l'émission <i>Génial!</i> , de même qu'avec le Centre des sciences de Montréal et l'organisme Fusion Jeunesse, organisateur du concours Robotique First Québec. Le microsite conçu expressément pour les jeunes (placepourtoi.ca) a été bonifié avec l'arrivée du nouveau jeu « Astuces et génie : les aventures du Professeur Boulon ».
	Valorisation de la profession Contribuer au sentiment d'appartenance des membres à la profession et à l'Ordre.	Dans le cadre de la deuxième phase d'une campagne de trois ans, l'Ordre a choisi de représenter, dans une publicité télévisée, le quotidien d'un jeune homme : les éléments entourant le personnage s'y matérialisent de manière à refléter le rôle concret des ingénieurs dans la vie de tous les jours. Cette publicité a été mise en ondes à l'automne 2012. En raison du contexte particulier de l'hiver 2013, l'Ordre a choisi de rappeler au grand public qu'il s'engage à aller au fond des choses pour rétablir la confiance envers la profession. C'est pourquoi, dans le cadre du volet 2 de la deuxième phase de la campagne de valorisation, la publicité met l'accent sur des valeurs que l'Ordre s'engage à défendre : la compétence, la rigueur, la transparence et l'imputabilité.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Axe 3 Gouvernance	Actions – objectifs	État de la situation 2012-2013
Le modèle de gouvernance de l'Ordre doit être renouvelé pour correspondre aux meilleures pratiques reconnues.		
	<p>Nouvelles pratiques de gouvernance Adopter et mettre en pratique de bonnes pratiques de gouvernance.</p>	<p>La composition du Comité exécutif de l'Ordre a été révisée. Le nombre de membres a été maintenu à cinq administrateurs et la composition est fixée comme suit : un président, trois vice-présidents, dont l'un est désigné premier vice-président, et un administrateur nommé par l'Office des professions du Québec.</p> <p>À la suite de la révision du modèle de gouvernance des Sections régionales, les 15 Sections régionales ont été remplacées. Onze comités régionaux prendront la relève. Ces comités auront pour objectif de rapprocher l'Ordre de ses membres par une offre de services améliorée et centrée sur la réalisation de sa planification stratégique.</p> <p>Un comité sur les ressources humaines a été mis sur pied. Formé des membres du Comité exécutif, ce comité assume plusieurs responsabilités touchant le personnel de l'Ordre, avec l'aide et l'expertise de la Direction des ressources humaines.</p>
Axe 4 Développement organisationnel	Actions – objectifs	État de la situation 2012-2013
La réorganisation de l'Ordre vise à répondre plus efficacement aux besoins et attentes de ses membres et à ceux d'autres publics.		
Gestion documentaire	<p>Gestion documentaire Doter l'Ordre d'une gestion documentaire conforme aux exigences légales et aux besoins organisationnels.</p>	Le processus de gestion intégrée des documents se poursuit.
Programme de collaboration électronique	<p>Plateforme Web et progiciel de gestion intégré (PGI) Intégrer de manière transversale, à toutes les directions de l'Ordre, les services technologiques utiles pour combler leurs besoins.</p>	Plusieurs processus ont été modifiés : l'examen professionnel, les permis temporaires, les réunions de l'Ordre sans papier, la déclaration des heures de formation continue, la demande de dispense pour la formation continue ainsi que la mise à jour du module d'admission. La Direction des technologies de l'information a également procédé à la mise à jour de différentes prestations électroniques de services destinées aux membres ou à l'interne.
Gestion des ressources humaines	<p>Gestion des ressources humaines Réviser les programmes en matière de ressources humaines selon les meilleures pratiques.</p>	<p>L'Ordre a implanté une nouvelle politique et des procédures en matière de gestion du harcèlement psychologique en milieu de travail ainsi que de prévention des conflits et des cas d'incivilité. Un programme de formation visant à investir dans le développement des compétences des employés de l'Ordre a été mis en place. Au cours de l'année 2012-2013, 2 300 heures de formation ont été offertes aux employés de l'Ordre.</p> <p>Un sondage portant sur la mobilisation des employés de l'Ordre a été effectué avec un taux de participation de 90 %. L'Ordre a fait des progrès remarquables depuis 2005. Les résultats obtenus placent l'Ordre dans le cercle des employeurs de choix..</p>
Processus et administration	<p>Processus et administration Offrir des outils de gestion financière pratiques, simples et faciles à utiliser pour toute l'organisation.</p>	<p>Une politique de gestion intégrée des risques a été adoptée et mise en application. Le processus de planification budgétaire a connu une refonte.</p> <p>Les grilles tarifaires de l'Ordre ont été révisées.</p> <p>La politique de révision annuelle des taux horaires des travailleurs autonomes, des allocations d'honoraires et des jetons de présence a été revue.</p> <p>Un nouveau mode d'opération lié aux Services auxiliaires a été élaboré et implanté.</p> <p>Les locaux de l'Ordre ont été agrandis et adaptés en fonction des besoins en ressources humaines liés à la planification stratégique.</p>

Jeannette Gauthier, ing.
Syndique
En fonction jusqu'au 20 décembre 2012

BUREAU DU SYNDIC

MANDAT

Le principal mandat du Bureau du syndic consiste à veiller à ce que les membres respectent la Loi sur les ingénieurs ainsi que tous les règlements adoptés conformément au Code des professions. Les syndicats doivent notamment voir à ce que les dispositions du Code de déontologie des ingénieurs soient respectées par les membres de l'Ordre.

En 2012, le Bureau du syndic a accueilli une nouvelle secrétaire juridique. La liste du personnel apparaît à la page 26.

En cours d'année, la syndique a démissionné et son poste a été couvert temporairement par les ressources en place.

En fin d'année, le Conseil d'administration a approuvé l'ouverture de trois nouveaux postes aux activités d'enquêtes du Bureau du syndic pour faire face à la charge accrue de travail.

ENQUÊTES

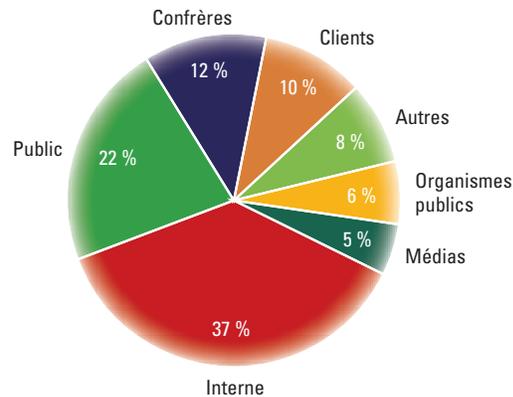
Au cours de l'exercice de 2012-2013, le Bureau du syndic a reçu 294 demandes d'enquête. Sur ce nombre, 133 provenaient de clients, d'organismes publics et d'autres membres du public, 36 provenaient de confrères ingénieurs, 15 ont été ouvertes à l'initiative du Bureau du syndic à la suite de l'obtention d'informations venant des médias, et 110 provenaient de dossiers transmis par les autres services de l'Ordre. Sur l'ensemble des demandes, 233 dossiers d'enquête concernant 211 ingénieurs ont été ouverts. Environ 30 % de ces dossiers sont liés aux révélations faites à la commission Charbonneau.

Au terme d'enquêtes et d'analyses, la syndique et les syndicats adjoints ont porté 42 plaintes devant le Conseil de discipline et ont, par ailleurs, fermé 219 autres dossiers après enquête et avisé les demandeurs de leur décision. Lors de la fermeture de ces enquêtes, les syndicats ont adressé des mises en garde à 57 ingénieurs. Les demandeurs d'enquête se sont prévalus de leur droit de demander l'avis du Comité de révision dans 13 dossiers. De plus, 4 dossiers ont fait l'objet d'une entente de conciliation par un syndic. Le délai moyen de traitement des dossiers qui ont été fermés pendant l'année a été de 24 mois.

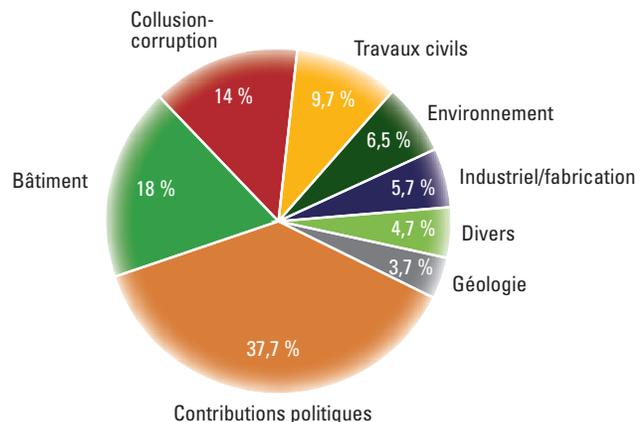
Bien que le nombre de dossiers reçus cette année soit inférieur à celui des années précédentes, la nature même des enquêtes et leur complexité ont maintenu une charge de travail élevée au Bureau du syndic. Pour augmenter la productivité, le processus d'amélioration continue s'est concentré cette année sur la standardisation des méthodes de travail (rapport d'enquête) et la formation du nouveau personnel (processus de formation structurée et documentée). L'expérience acquise avec la mise en place d'une cellule d'enquêtes de courte durée a été mise à profit pour créer une deuxième cellule d'enquêtes spécialisées.

Dans le cadre de la commission Charbonneau, des ressources ont été affectées au suivi des activités de cette commission, ce qui a permis de recueillir des informations associées à des enquêtes en cours.

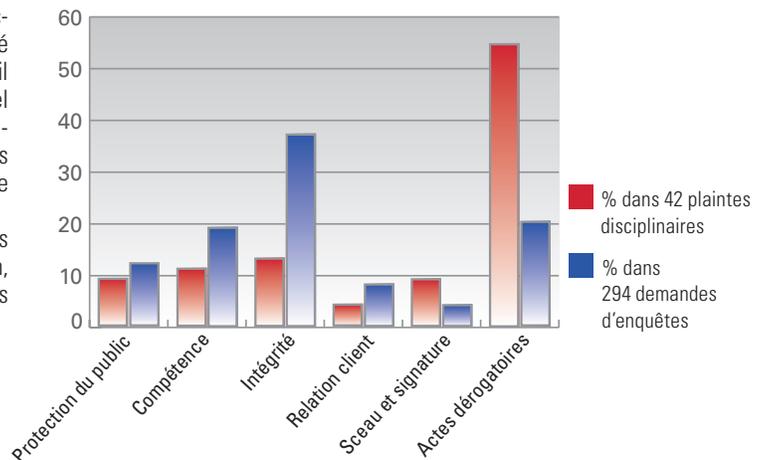
SOURCE DES DEMANDES D'ENQUÊTE EN 2012-2013



DOMAINES DES ENQUÊTES ACTIVES EN 2012-2013



OCCURRENCE DES PRINCIPAUX REPROCHES INVOQUÉS DANS LES DEMANDES D'ENQUÊTE REÇUES ET LES PLAINTES DISCIPLINAIRES DÉPOSÉES DURANT L'ANNÉE 2012-2013



PRÉVENTION ET RECHERCHES

Au cours de cette même période, le personnel du Bureau du syndic a consacré également beaucoup de temps et d'énergie à fournir de l'information aux ingénieurs, à leurs clients ou leurs employeurs ainsi qu'au public en général sur les exigences réglementaires et professionnelles de l'exercice de la profession. Il a ainsi répondu à plus de 1 103 appels téléphoniques (acheminés par la ligne 1 877 ÉTHIQUE) et courriels (envoyés par le site Internet). Au chapitre de la prévention, le Bureau du syndic a donné neuf conférences, essentiellement à l'occasion du Colloque annuel de l'Ordre ou à la suite du Colloque, ainsi que dans les facultés d'ingénierie. De plus, un article sur la déontologie, l'éthique ou les obligations professionnelles a été publié dans chaque numéro de la revue *PLAN* et du bulletin électronique destiné aux membres.

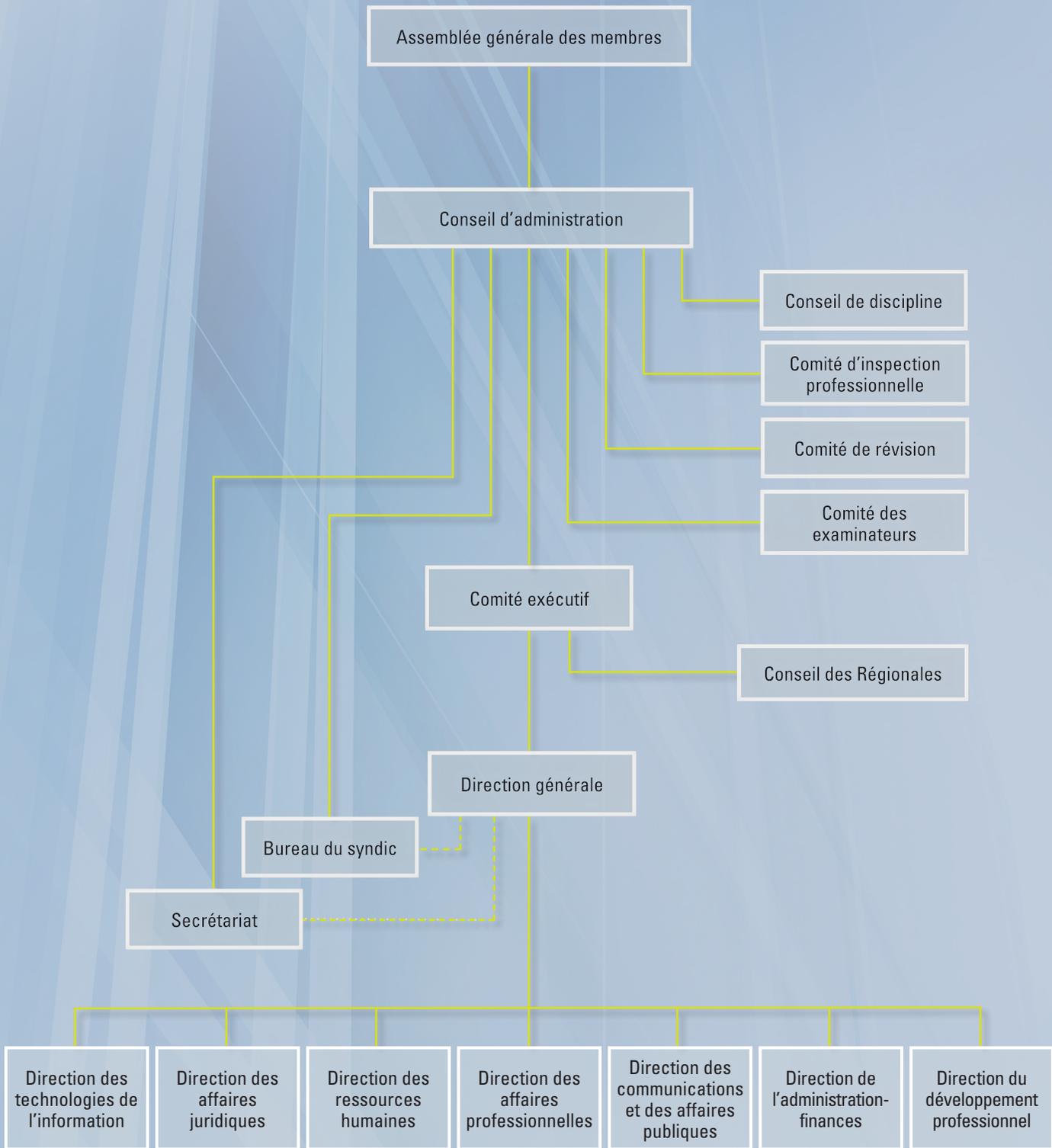
À la suite du sondage effectué auprès des membres sur la profession et les enjeux liés à l'éthique, il a été décidé de créer un cours sur le professionnalisme pour actualiser les enjeux de l'éthique auprès des ingénieurs.

Ce cours en ligne obligatoire a été développé par une équipe composée de membres du personnel à la Direction du développement professionnel et du Bureau du syndic et a été mis en place en septembre 2012. Les ingénieurs qui ont suivi ce cours sur le professionnalisme l'ont très bien accueilli.

BILAN DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC DU 1^{er} AVRIL 2012 AU 31 MARS 2013

Dossiers d'enquête actifs au 1 ^{er} avril 2012	811
Demandes d'enquête reçues	294
Dossiers d'enquête ouverts	233
Dossiers d'enquête fermés	261
Dossiers réglés par la conciliation d'un syndic	4
Dossiers d'enquête ayant donné lieu au dépôt d'une plainte devant le Conseil de discipline	42
Dossiers d'enquête actifs au 31 mars 2013	783
Appels et demandes de renseignements	1 103
Participants aux conférences et présentations	638
Demandes d'accès à l'information reçues	9

ORGANIGRAMME



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2012-2013

COMITÉ EXÉCUTIF



Daniel Lebel, ing.
(2011-06-16) (Mauricie-Bois
Francs-Centre du Québec)



Éric Potvin, ing.
(2011-06-16)
(Saguenay-Lac-Saint-Jean)



Martin Lapointe, ing.
(2010-06-11) (Québec)



Stéphane Bilodeau, ing.
(2009-06-12) (Estrie)



Richard Talbot
(2009-06-12) (nommé)

AUTRES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Sylvain Blanchette
(2010-06-11) (nommé)



Robert Fournier, ing.
(2012-02-27)
(Est-du-Québec)¹



Michaël Côté, ing.
(2010-06-11) (Outaouais)



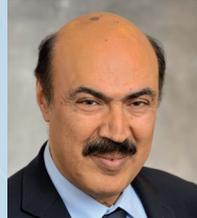
Donald Desrosiers, ing.
(2012-06-14) (Québec)



Stéphanie Duchesne, ing.
(2012-06-14) (Montréal)



Luc Fortin, ing.
(2010-06-11)
(Abitibi-Témiscamingue)



Zaki Ghavtlian, ing.
(2010-06-11) (Montréal)



François P. Granger, ing.
(2011-06-16) (Montréal)



Sandra Gwozdz, ing.²
(2012-12-13) (Montréal)²



Lise Lambert
(2012-06-14) (nommée)



Guy Levesque, ing.
(2011-06-16) (nommé)



Claude Martineau, ing.
(2010-06-11) (Montréal)



Kateri Normandeau, ing.
(2012-12-13) (Montréal)³



Nadine Pelletier, ing.
(2011-06-16) (Montréal)



Christian Richard, ing.
(2010-06-11) (Montréal)



Robert Sauvé, ing.
(2013-02-26) (Montréal)⁴



Anne-Marie Tremblay, ing.
(2011-06-16) (Québec)



Isabelle Tremblay, ing.
(2012-06-14) (Montréal)



Sid Zerbo, ing.
(2012-06-14) (Montréal)

PRÉSIDENT : Daniel Lebel, ing.
Élu au suffrage des administrateurs élus
Entré en fonction le 14 juin 2012

Date de l'assemblée générale annuelle pour
l'année financière 2012-2013 : le 13 juin 2013

Entre parenthèses : (date d'entrée en fonction pour le mandat actuel) (région électorale)

1. Élu par cooptation le 27 février 2012, en remplacement de Sylvain Brisson, ing.
2. Élu par cooptation le 13 décembre 2012, en remplacement de Maud Cohen, ing.
3. Élu par cooptation le 13 décembre 2012, en remplacement de Chantal Turgeon, ing.
4. Élu par cooptation le 26 février 2013, en remplacement de Pierre J. Boucher, ing.

ACTIVITÉS DU 92^E CONSEIL D'ADMINISTRATIF

Principales résolutions

Le Conseil d'administration (CDA) a tenu 15 séances, dont 4 séances extraordinaires. Voici les faits saillants exprimés par voie de résolution.

CDA-2012-106 – Adoption du document intitulé *Service de la surveillance de la pratique illégale – objectifs-cibles 2012-2013*, contenant la programmation en matière de pratique illégale.

CDA-2012-110 – Décision de maintenir à cinq administrateurs le nombre de membres du Comité exécutif et de fixer la composition comme suit : un président, trois vice-présidents, dont l'un est désigné premier vice-président, et un administrateur nommé par l'Office des professions.

CDA-2012-115 – Renouvellement du mandat de l'ingénieur Pierre Jean à titre de président du Comité d'inspection professionnelle, et ce, pour un mandat d'une année se terminant le 14 mai 2013.

CDA-2012-116 – Nomination de l'ingénieur Fayez H. Gennaoui à titre de président suppléant du Comité d'inspection professionnelle, et ce, pour un mandat d'une année se terminant le 2 mai 2013.

CDA-2012-117 – Renouvellement du mandat des ingénieurs Denis Lefebvre et Conrad Tardif à titre de membres du Comité d'inspection professionnelle pour un terme de trois ans qui viendra à échéance le 2 mai 2015.

CDA-2012-119 – Adoption d'un nouveau cadre d'application des permis temporaires et autorisations spéciales pour que l'émission de ces permis soit faite en vertu du Code des professions.

CDA-2012-121 – Recommandation à l'assemblée générale annuelle quant au montant de la cotisation annuelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2013.

CDA-2012-123 – Adoption de la Politique de gestion intégrée des risques.

CDA-2012-147 – Adoption de la Politique en matière de prévention et de gestion de la discrimination, du harcèlement, de l'intimidation, de la violence et favorisant la civilité en milieu de travail.

CDA-2012-217 – Adoption du projet de règlement modifiant le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec et demande de dépôt dudit projet de règlement à l'Office des professions du Québec.

CDA-2012-244 et **CDA-2012-298** – Adoption, de principe, de l'objectif de la présence de l'Ordre dans les régions et de ses champs d'intervention, du modèle de structure et de financement, et de la répartition géographique en vue d'un modèle de gouvernance régionale.

CDA-2012-259 – Adoption de la Politique d'évaluation des candidats au permis d'ingénieur – Équivalence de diplôme et de formation.

CDA-2012-270 – Approbation de quatre éléments du Cadre canadien relatif au droit d'exercice, soit l'équité des pratiques d'admission, les compétences et conditions exigées pour

l'obtention du permis d'ingénieur, les compétences et conditions exigées pour l'obtention du permis d'ingénieur junior et les compétences et conditions exigées pour l'obtention du permis restrictif.

CDA-2012-308 – Recommandation à Gestion FÉRIQUE de nommer M. l'ingénieur Jacques Laparé à titre de membre honoraire du conseil d'administration de Gestion FÉRIQUE pour un mandat de trois ans se terminant en avril 2016.

CDA-2012-309 – Décision d'augmenter la contribution pour l'assurance responsabilité professionnelle pour 2013-2014.

CDA-2012-315 – Décision d'abolir la carte de membre pour tous les membres de l'Ordre, en prenant les mesures nécessaires pour émettre, sur demande, la carte de membre, aux frais du demandeur.

CDA-2012-326 – Élection par cooptation de M^{me} Sandra Gwozdz, ing., pour un mandat se terminant en juin 2013.

CDA-2012-327 – Élection par cooptation de M^{me} Kateri Normandeau, ing., pour un mandat se terminant en juin 2014.

CDA-2013-013 – Décision de retenir l'assureur Encon pour le régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle pour la pratique privée.

CDA-2013-033 – Adoption d'un nouveau modèle de gouvernance des Régionales prévoyant l'abolition des Sections régionales et la création de 11 comités régionaux.

CDA-2013-042 – Décision de rendre obligatoire, dès l'adoption de la nouvelle Loi sur les ingénieurs, une formation en ligne sur la nouvelle Loi sur les ingénieurs d'une durée de trois heures.

CDA-2013-045 – Nomination de M. l'ingénieur Stéphane Bilodeau au siège de représentant de l'Ordre au conseil d'administration d'Ingénieurs Canada pour un mandat de trois ans venant à échéance en juin 2016.

CDA-2013-046 – Nomination de M^{me} l'ingénieure Diane Riopel comme représentante du Québec et membre du Bureau canadien des conditions d'admission en génie pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} juillet 2013.

CDA-2013-051 – Adoption du projet de Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, et dépôt dudit projet de règlement à l'Office des professions du Québec.

CDA-2013-065 – Élection par cooptation de M. l'ingénieur Robert Sauvé pour un mandat se terminant en juin 2015.

ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

LE COMITÉ EXÉCUTIF A TENU 19 SÉANCES, DONT 8 SÉANCES EXTRAORDINAIRES.

Le mandat du CE consiste à administrer les affaires courantes de l'Ordre; le CE a tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue, sauf, à titre d'exemple, ceux d'adopter les règlements ou de créer un fonds d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des ingénieurs.

À chacune des séances ordinaires, le CE accorde tous les types de permis d'ingénieur et reconnaît des équivalences de diplôme et de formation. En outre, le CE reçoit les observations des ingénieurs qui ont fait l'objet de recommandations du Comité d'inspection professionnelle conformément à l'article 55 du Code des professions. L'information concernant les décisions du CE en vertu des articles 55 et 55.0.1 du Code des professions (stages, cours, limitations) se trouve dans la section de la Direction des affaires professionnelles (page 39).

Le CE autorise des poursuites pénales en vertu de l'article 188 du Code des professions et de la Loi sur les ingénieurs. L'information concernant les autorisations de poursuites pénales accordées par le CE se trouve dans la section de la Direction des affaires juridiques («Poursuites pénales», page 36).

Le CE examine le lien entre les infractions, qu'elles soient de nature judiciaire ou disciplinaire, dont les membres ou les candidats à la profession ont fait l'objet et l'exercice de la profession d'ingénieur, conformément aux articles 45, 45.1, 45.2, 55.1

et 55.2 du Code des professions. L'information concernant les décisions rendues par le CE relativement aux articles précités se trouve dans la section de la Direction des affaires juridiques («Infractions judiciaires et disciplinaires», page 34).

Le CE désigne les membres des jurys qui doivent être formés chaque année en vertu de la politique de l'Ordre concernant la valorisation de l'excellence professionnelle. Il désigne également des personnes pour siéger au conseil de différents organismes.

Le CE ordonne l'examen médical d'un membre ou d'un candidat à la profession lorsqu'il a des raisons de croire que cette personne présente un état physique ou psychique incompatible avec l'exercice de la profession, conformément aux articles 48 à 52.2 du Code des professions.

Le CE assume également les fonctions d'un comité ressources humaines.

La grande majorité des dossiers présentés au Conseil d'administration font préalablement l'objet de recommandations formulées par le CE.

Au cours de l'exercice, le CE a été particulièrement engagé dans l'adoption du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle et de la Politique d'évaluation des candidats au permis d'ingénieur – équivalence de diplôme et de formation, dans la révision de la Loi sur les ingénieurs et dans le suivi de la commission Charbonneau.

Membres du Comité exécutif

RICHARD TALBOT

Représentant du public

MARTIN LAPOINTE, ING.

Vice-président aux finances et trésorier

DANIEL LEBEL, ING.

Président

ÉRIC POTVIN, ING.

Vice-président en titre et vice-président aux affaires professionnelles

STÉPHANE BILODEAU, ING.

Vice-président aux affaires publiques



Outre ces activités courantes, voici quelques points saillants des activités du CE.

CE-2012-137 – Recommandation à Ingénieurs Canada d'attribuer la distinction honorifique de *Fellow* d'Ingénieurs Canada aux deux ingénieurs québécois suivants :

M^{me} Maud Cohen, ing.

M. Louis Tremblay, ing.

CE-2012-244 et CE-2012-410 – Décision de présenter les candidates et candidats suivants à Ingénieurs Canada pour les médailles du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II :

M^{me} Micheline Bouchard, ing.

M^{me} Danielle W. Zaikoff, ing.

M. Fassi Kafyeke, ing.

M. Bernard Lamarre, ing.

M. Roger Nicolet, ing.

M. Guy St-Pierre, ing.

CE-2012-279 – Renouvellement du mandat de l'ingénieur Germain Lavallée à titre d'inspecteur portant sur la compétence pour le Comité d'inspection professionnelle pour un mandat de trois ans qui viendra à échéance le 7 septembre 2015.

CE-2012-316 – Renouvellement du mandat de l'ingénieur Van Ngan Lê au Comité des examinateurs pour un mandat de trois ans débutant le 22 septembre 2012.

CE-2012-326 – Nomination des ingénieurs Sylvain Lavoie et Paul L. Leclerc à titre de membres ingénieurs du Comité de révision pour un mandat débutant en date de leur nomination et jusqu'au 21 octobre 2013.

CE-2012-359 – Renouvellement du mandat de l'ingénieur Vassily Verganelakis au Comité des examinateurs pour un mandat de trois ans débutant le 6 octobre 2012.

CE-2012-401 – Renouvellement du mandat des ingénieurs Jean Crépault et Mathieu Pravongviengkham à titre d'inspecteurs portant sur la compétence, ainsi que du mandat des ingénieurs Micheline Achkar Sayad, Ronald Blanchet, François Brion, Claude Cinq-Mars, Denis Cosette, Denis Dufour, Gérald Lamoureux, Raymond Moisan, François Poirier, Claudio Polonia, Marc Provencher, André P. Robert, Raynald Simard et Gilbert Théberge à titre d'inspecteurs pour le Comité d'inspection professionnelle pour une durée de trois ans débutant le 31 octobre 2012.

CE-2012-402 – Nomination de l'ingénieure Hélène Lapointe à titre de membre du Comité d'inspection professionnelle pour un terme de trois ans qui viendra à échéance le 31 octobre 2015.

CE-2012-406 – Choix de la candidature de M^{me} l'ingénieure Louise Audy au Prix du président au bénévolat pour 2012.

CE-2012-408 – Choix de présenter la candidature de M. l'ingénieur Denis Isabel à la distinction Mérite du Centre interprofessionnel du Québec (CIQ) pour l'année 2012.

CE-2012-429 – Désignation des ingénieurs Claude Dupuis, Richard Nichols, Claude Prud'Homme et Pierre Delisle pour agir à titre d'arbitres en vertu de l'article 3.02.01 du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, pour un mandat de deux ans, lesquels demeureront en fonction à l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient désignés à nouveau ou remplacés.

CE-2012-432 – Attribution de subsides pour projets spéciaux à la Section régionale du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie pour le projet « Banquet du 50^e anniversaire de la Section régionale Bas-Saint-Laurent–Gaspésie ».

CE-2012-433 – Attribution de la distinction Défi régional 2012 à la Section régionale des Cantons-de-l'Est pour son implication et sa contribution remarquables et soutenues dans le cadre de l'intégration du site de la Section régionale au site Web de l'Ordre.

CE-2012-434 – Décision de présenter les candidates ou candidats suivants à Ingénieurs Canada pour l'édition 2013 des prix décernés par Ingénieurs Canada :

Médaille d'Or

M. l'ingénieur Serge Gendron

Distinction pour services méritoires – Formation en génie

M. l'ingénieur Dominic Grenier

Distinction pour services méritoires – Service communautaire

M^{me} l'ingénieure Caroline Sauriol

CE- 2013-025 – Décision de soumettre la candidature de M^{me} l'ingénieure Marie Lemay au Prix du CIQ pour l'année 2013.

CE-2013-026 – Désignation des lauréats suivants à la distinction Hommages reconnaissance pour contribution exceptionnelle 2013.

Hommage à un membre entrepreneur :

M. l'ingénieur Louis Fortin

Hommage à un membre en recherche ou en enseignement :

M. l'ingénieur Yves Beauchamp

Hommage pour contribution exceptionnelle d'une personne non-ingénieure :

M. Martin Carli

Hommage pour engagement social exceptionnel d'un ingénieur :

M. l'ingénieur Charles Terreault

CE-2013-051 – Nomination de l'ingénieur AKamal Al Haddad au Comité des examinateurs pour un mandat de trois ans débutant le 13 février 2013. Il demeurera en fonction à l'expiration de son mandat jusqu'à ce qu'il ait été remplacé ou nommé de nouveau.

CE-2013-061 – Recommandation à Ingénieurs Canada d'attribuer la distinction honorifique de *Fellow* d'Ingénieurs Canada aux personnes suivantes :

M. Daniel Lebel, ing.

M. Michaël Côté, ing.

M. John Van den Bosh, ing.

M^{me} Françoise Lange, ing.

M. André P. Robert, ing.

M. Daniel Boismenu

M^{me} Diane Riopel, ing.

CE-2013-071 – Nomination de l'ingénieur Léonard Castagner à titre de représentant de l'Ordre au sein du Comité du devis normalisé BNQ 1809 300 pour la durée du Comité, sauf si l'Ordre révoque sa décision.

CE-2013-097 – Renouvellement du mandat de l'ingénieur Pierre Jean à titre de membre du Comité d'inspection professionnelle pour un terme de trois ans qui viendra à échéance le 13 mars 2016.

COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

Les personnes dont le nom apparaît en caractères gras sont membres du Conseil d'administration.

Le président et le directeur général sont membres d'office des comités et groupes de travail à l'exception des comités statutaires et réglementaires.

COMITÉS STATUTAIRES OU RÉGLEMENTAIRES

CONSEIL DE DISCIPLINE

MANDAT

Constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, le Conseil est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs ou des règlements adoptés en vertu de ces deux lois.

COMPOSITION

Président : M^e Jean-Guy Légaré, avocat
Président suppléant : M^e Réjean Blais, avocat
Membres : Denis Arseneault, ing.
Réal Beaudet, ing.
Ghislain Bégin, ing.
Normand Bell, ing.
Pierre Delisle, ing.
Gilles Dussault, ing.
Rosanna Eugeni, ing.
Simon Gagné, ing.
Éric Germain, ing.
M^e Suzanne Lamarre, ing. et avocate
Pierrette Marchand, ing.
Henri-Paul Martel, ing.¹
Laurent B. Mondou, ing.
François Perreault, ing.²
Françoise Poliquin, ing.
Gérard Trépanier, ing.
Ferdinand Villemaire, ing.

Secrétaire : Josée Le Tarte
Secrétaires suppléantes : Diane Rego³
M^e Nicole Bouchard, avocate

1. A démissionné le 15 mars 2013.

2. A démissionné le 29 janvier 2013.

3. Depuis le 16 janvier 2013.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le résumé des activités 2012-2013 du Conseil de discipline est publié à la page 34.

COMITÉ DES EXAMINATEURS

MANDAT

Constitué par résolution du Conseil d'administration en date du 26 mars 2002, le Comité des examinateurs est chargé d'étudier les demandes d'admission des candidats dont le diplôme n'est pas reconnu par le gouvernement comme donnant ouverture au permis d'ingénieur. Il est composé d'au moins huit membres. Chaque établissement d'enseignement du Québec dont les diplômes sont reconnus par le gouvernement peut y nommer un représentant, à l'exception de l'Université du Québec, qui dispose de deux membres : l'un désigné par l'École de technologie supérieure, l'autre représentant l'ensemble des autres constituantes. Les autres membres du Comité sont nommés

par le Comité exécutif, à qui le Conseil d'administration a délégué ce pouvoir de même que celui de désigner le président.

COMPOSITION

Présidente : Diane Riopel, ing.
Président substitut : Roger Martin, ing.
Membres : Kamal Al Haddad, ing.
Michel Bilodeau, ing.
Gilles Y. Delisle, ing.
Terrill Fancott, ing.
Pierre Frattolillo, ing.
Adrian Ilinca, ing.
Ferhat Khendek, ing.
Denis Laurendeau, ing.
Van Ngan Lê, ing.
Dominique Lefebvre, ing.
Rhéaume Veilleux, ing.
Vassily Verganelakis, ing.
Vivianne Yargeau, ing.
Secrétaire : Nicole Lévis
Secrétaire substitut : Bernard Cyr, ing.
Personnes-ressources : Hélène Boucher
Isabelle Brière
Louise Chétrit
Sylvie Regan
Émilie Sauvage
Véronique Tremblay

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

En 2012-2013, le Comité s'est réuni 9 fois. Il a procédé à 976 études de demandes d'équivalence, à 497 révisions de dossiers et à 1 240 études de résultats aux examens d'admission.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT

Constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et défini à l'article 112 du Code des professions et au Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et de faire une inspection sur la compétence de tout ingénieur lorsque les motifs le justifient. Le CIP est secondé dans ses fonctions par des inspecteurs responsables de la surveillance générale de l'exercice de la profession, par des inspecteurs chargés des inspections portant sur la compétence professionnelle, par des experts ainsi que par la Direction des affaires professionnelles.

COMPOSITION

Président : Pierre Jean, ing.
Président suppléant : Pierre-Paul Dumoulin, ing.¹
Président suppléant : Fayez H. Gennaoui, ing.
Membres : Nadim Abou-Chacra, ing.
André Delisle, ing.
Renaud Dompierre, ing.
Hélène Lapointe, ing.
Luc Laliberté, ing.

À la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 108.6 du Code des professions, aux termes desquelles est nécessaire le consentement des membres de certains comités pour la publication de leur nom, la composition des comités et groupes de travail non statutaires peut ne pas être complète, tous les membres n'ayant pas fourni leur consentement.

Denis Lefebvre, ing.²
Buu Le Van, ing.
Alfred Marquis, ing.
Alain Philibert, ing.
Guy E. Poirier, ing.
Gilles Rivard, ing.³
Conrad Tardif, ing.
Shuhua Zhou, ing.

Secrétaires suppléants : J. A. René Bourassa, ing.
Robert D'Aoust, ing.
Pierre Girard, ing.
Claude Laforest, ing.
Mario Lesieur, ing.
Gilles Guertin, ing.
Louis Tremblay, ing.

1. Mandat terminé le 31 octobre 2012.
2. A démissionné le 20 février 2013.
3. Mandat terminé le 20 octobre 2012.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Dans le cadre du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2012-2013, les inspecteurs ont réalisé 1 535 inspections. Ce résultat dépasse la cible de 1 500 inspections et correspond à 2,5 % des membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2013. Le Comité a décrété 21 nouvelles inspections portant sur la compétence et a fait 74 recommandations préconisant notamment des limitations volontaires et des stages de perfectionnement.

COMITÉ DE RÉVISION

MANDAT

Constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

COMPOSITION

Président : Michel Letellier, ing.
Membres : Alain Caissy, ing.¹
André Desjardins, ing.
Robert Dufresne, ing.
Sylvain Lavoie, ing.²
L. Paul Leclerc, ing.²
Richard Leduc (membre du public)
Claude Reny (membre du public)
Secrétaire : M^e Christine O'Doherty, avocate
Personne-ressource : M^e Annick Paquette

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le résumé des activités 2012-2013 du Comité de révision est publié à la page 33.

1. Jusqu'au 22 août 2012.
2. Depuis le 22 août 2012.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ÉLECTIONS

MANDAT

Le Comité de surveillance des élections conseille, au besoin, la Secrétaire de l'Ordre dans l'exécution de ses fonctions électorales. Il répond aux interrogations qui lui sont adressées par la Secrétaire de l'Ordre, reçoit les plaintes ayant un rapport direct avec le déroulement du processus électoral lorsque la Secrétaire n'a pu les régler et fait des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant.

COMPOSITION

Président : Pierre Delisle, ing.
Membres : Georges Geoffroy, ing.
M^e Louis Béland, avocat
Personne-ressource : M^e Caroline Simard, avocate
Secrétaire de l'Ordre

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice, le Comité de surveillance des élections s'est réuni une fois. Il a été appelé à donner son avis à la Secrétaire de l'Ordre sur la conduite à tenir relativement à l'intervention d'un syndicat dans le cadre du processus électoral et à un possible problème postal avec les enveloppes-réponses. Le Comité de surveillance des élections a remis son rapport au Conseil d'administration le 14 juin 2012.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

COMITÉ DE RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

MANDAT

Le mandat du Comité de révision du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle consiste à étudier, négocier et établir les modalités de mise en œuvre d'un régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle qui ferait appel au marché traditionnel de l'assurance par l'entremise d'une firme de courtage d'assurance spécialisée en assurance responsabilité.

COMPOSITION

Président : Éric Potvin, ing.
Membres : Zaki Ghavitian, ing.
Jean-Marie Mathieu, ing.
Richard Talbot
Secrétaire : Marc Bellerive, ing.
Personnes-ressources : M^e Christine O'Doherty, avocate
M^e Annick Paquette, avocate
Louis Tremblay, ing.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2012-2013, soit le 7 mai, le 16 août, le 27 août 2012 et le 7 janvier 2013.

Les principales activités du Comité portaient sur la rédaction du projet de règlement à l'intention de l'Office des professions du Québec. Le Comité a fait ses recommandations au sujet du règlement et des modalités d'application, qui ont été acceptées et entérinées par le Conseil d'administration. Le règlement a été adopté par l'Office des professions du Québec. Son entrée en vigueur était le 1^{er} avril 2013.

AFFAIRES JURIDIQUES

COMITÉ SUR LA SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

MANDAT

Le mandat du Comité sur la surveillance de la pratique illégale consiste à :

- déterminer et circonscrire les milieux où la pratique illégale de la profession est présente ;
- établir les orientations et les objectifs selon les attentes de la profession et du milieu de l'ingénierie ;
- préciser et valider les axes d'intervention en matière de pratique illégale.

Le comité siège de manière ad hoc, de 2 à 4 fois par année.

En date du 20 mai 2011, le Conseil d'administration a établi que le mandat du Comité se terminerait avec la réalisation du Programme d'activité et projet d'intervention contenu dans l'axe de prévention des Orientations d'intervention aux fins de la surveillance de la pratique illégale 2011-2013.

COMPOSITION (DU 1^{er} AVRIL 2012 AU 19 DÉCEMBRE 2012)

Président : Zaki Ghavitian, ing.
 Membres : Guy Levesque, inf.
 Jean-Marie Mathieu, ing.
 Éric Potvin, ing.
 Christian Richard, ing.
 Secrétaire : Vacant.
 Personne-ressource : M^e Céline Martineau, avocate

COMPOSITION (DU 19 DÉCEMBRE 2012 AU 31 MARS 2013)

Président : Zaki Ghavitian, ing.
 Membres : Guy Levesque, inf.
 Jean-Marie Mathieu, ing.
 Éric Potvin, ing.
 Christian Richard, ing.
 Secrétaire : Philippe-André Genest, ing.
 Secrétaire suppléante : Daniela Petruian, ing.,

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice, le Comité s'est réuni à deux reprises. À l'occasion de ces rencontres, le comité a nommé un nouveau secrétaire, confirmé les objectifs du Service de surveillance de la pratique illégale, fait des recommandations et approuvé le plan d'action pour le programme de prévention ciblée. Le résumé des activités 2012-2013 du Service de la surveillance de la pratique illégale est publié à la page 36.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION

MANDAT

Le Comité des finances et de vérification doit :

- vérifier les résultats financiers de l'Ordre et faire rapport au Conseil d'administration sur la position financière comparée au budget ;
- collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel ;
- veiller à l'existence et au bon fonctionnement de mécanismes de contrôle internes ;
- réviser les politiques financières, y compris la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé

- et la Politique d'utilisation des surplus budgétaires non affectés, et en superviser l'application ;
- assurer le suivi de la Politique de gestion intégrée des risques ;
- étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

COMPOSITION

Président : Martin Lapointe, ing.
 Membres : Sylvain Blanchette
 Christian Richard, ing.
 Richard Talbot
 Isabelle Tremblay, ing.¹
 Chantal Turgeon, ing.²
 Lorraine Godin, CPA, CA
 Secrétaire :

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2012-2013, les membres du Comité se sont réunis neuf fois pour discuter et proposer des recommandations concernant les points suivants : la revue et l'approbation des états financiers audités produits pour l'exercice financier précédent ; la revue et l'approbation des rapports financiers trimestriels produits au cours de l'exercice financier en regard du budget adopté ; la revue des projections pour l'exercice courant ; la préparation et la recommandation du budget pour l'exercice 2013-2014 ; la revue de l'état des placements ; la révision et la mise à jour de politiques financières, le suivi du processus d'implantation de la politique de gestion intégrée des risques ; la révision des grilles tarifaires de l'Ordre ; le choix des auditeurs pour l'exercice 2012-2013 ; la cotisation annuelle des membres pour l'exercice 2013-2014.

1. À partir du 13 décembre 2012.

2. Jusqu'au 19 octobre 2012.

SECRETARIAT

CONSEIL DES RÉGIONALES

MANDAT

Le rôle du Conseil des Régionales est de s'assurer que les Sections régionales contribuent de la manière la plus adéquate possible à la mission de l'Ordre. Le Conseil doit également voir à ce que les activités des Sections régionales s'harmonisent avec l'action des instances de l'Ordre et qu'elles s'inscrivent complémentairement à celle-ci.

Le Conseil doit être un lieu d'échange sur l'expérience des Sections régionales, sur leur développement et sur leurs relations avec les instances.

Le Conseil doit aussi être une tribune qui permet aux Sections régionales de faire connaître leurs points de vue en toute autre matière, selon les mandats jugés appropriés par le Conseil d'administration et le Comité exécutif.

COMPOSITION

Président : Daniel Lebel, ing., PMP
 Membres :
 Abitibi-Témiscamingue : Yves Boisvert, ing.
 Bas-Saint-Laurent-Gaspésie :
 Pascal Chouinard, ing.
 Cantons-de-l'Est : Houssem Sfaxi, ing.
 Drummond : Dave Marcoux, ing.¹
 Lanaudière : Michel Payment, ing.²
 Laval-Laurentides : Dominique Verreault, ing.

Manicouagan : Bruno Bélanger, ing.
 Mauricie : France Vallée, ing.
 Mingan : Adriano Catino, ing.
 Outaouais : Sébastien Laroche, ing.
 Plein-Sud : Daniel Latendresse, ing.
 Québec et Chaudière-Appalaches :
 François Rheault, ing.
 Richelieu : Jacques Racicot, ing.
 Saquenay–Lac-Saint-Jean :
 Ghislain Boivin, ing.
 RIM : Souad Benali, ing. jr
 Secrétaire et
 personne-ressource : M^e Caroline Simard, avocate
 Secrétaire de l'Ordre

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Conseil des Régionales s'est réuni une fois au cours de l'exercice et a participé à trois rencontres de consultation. Au cours de l'exercice, le Conseil des Régionales a été sollicité dans le cadre des travaux sur la révision du modèle de gouvernance, notamment sur les champs d'intervention, le modèle de structure et de financement proposé ainsi que sur la répartition géographique des régions.

1. À partir de septembre 2012.

2. Mandat venu à échéance en juin 2012.

COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE

MANDAT

Le Comité sur la gouvernance est responsable de revoir les règles de gouvernance de l'Ordre et de proposer au Conseil d'administration des moyens de mise en œuvre concernant notamment la révision du mode d'élection des administrateurs, la composition et le rôle du Comité exécutif et des différents comités de l'Ordre, la gouvernance des Sections régionales ainsi que la performance et le suivi stratégique.

COMPOSITION

Président : Daniel Lebel, ing., PMP
 Membres : Sylvain Blanchette
 Martin Lapointe, ing.
 Nadine Pelletier, ing.¹
 André Rainville, ing.
 Anne-Marie Tremblay, ing.
 Isabelle Tremblay, ing.²
 Personne-ressource : M^e Caroline Simard, avocate
 Secrétaire de l'Ordre

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité sur la gouvernance s'est réuni à 16 reprises au cours de l'exercice. Le Comité a achevé la révision du modèle de gouvernance des Sections régionales et procédé à de multiples consultations sur le sujet. Il a recommandé au Conseil d'administration un nouveau modèle de gouvernance régionale, comprenant 11 comités régionaux, en lieu et place des 15 Sections régionales, régis par de nouvelles règles de fonctionnement.

1. À partir du 13 décembre 2012, en remplacement de M^{me} Maud Cohen, ing., cette dernière ayant siégé au Comité sur la gouvernance du 20 juin 2012 au 18 octobre 2012.

2. À partir du 26 février 2013, en remplacement de M. Pierre Boucher, ing., ce dernier ayant siégé au Comité sur la gouvernance du 20 juin 2012 au 17 janvier 2013.

COMITÉ D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS

MANDAT

Le Comité d'éthique des administrateurs relève du Conseil d'administration de l'Ordre. Il est formé chaque fois qu'il est nécessaire de donner un avis et de fournir du soutien à l'Ordre et à ses administrateurs lorsqu'ils sont aux prises avec une situation problématique, d'enquêter sur toute allégation ou sur toute situation de manquement de la part d'un administrateur aux règles d'éthique des administrateurs prévues par la loi ou par le code d'éthique, et de faire des recommandations au Conseil d'administration relativement à l'application du code d'éthique.

COMPOSITION

Formé au besoin, il se compose de la présidence et de deux administrateurs, dont un représentant du public.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Comité d'éthique n'a pas été formé.

COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

MANDAT

Le mandat du Comité de déontologie est d'agir comme conseiller des différentes instances de l'Ordre sur des questions de déontologie. À ce titre, le Comité est appelé notamment à étudier les questions qui lui sont soumises et à formuler tantôt un avis, tantôt des recommandations en matière d'éthique professionnelle.

COMPOSITION

Formé au besoin, il se compose de cinq ingénieurs de plus de 15 années de pratique professionnelle, dont trois anciens présidents de l'Ordre.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice, le Comité de déontologie n'a pas été formé.

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

COMITÉ D'ORIENTATION DES AFFAIRES PUBLIQUES

MANDAT

Le mandat du Comité d'orientation des affaires publiques consiste :

- à assurer une veille stratégique proactive quant aux sujets d'intérêt pour l'Ordre ;
- à conseiller l'Ordre pour planifier et orienter les interventions en matière d'affaires publiques et pour contribuer à l'évolution de la profession et de la pratique ;
- à proposer au Conseil d'administration un plan d'affaires publiques et veiller à sa mise à jour ;
- à proposer au Conseil d'administration les principales orientations découlant de la mise en œuvre du plan d'affaires publiques sur les grands dossiers. (CA-2000-556)

COMPOSITION

Président : **Stéphane Bilodeau, ing.**

Membres : Bernard Boire, ing.
Pierre Boucher, ing.¹
Sonia de Lafontaine, ing.²
Denis Isabel, ing.
Gérard Lachiver, ing.
Réjean Lévesque, ing.²
Robert Molenge, ing.³
Kateri Normandeau, ing.
Éric Potvin, ing.³
François Soumis, Ph. D.²

Membres d'office : **Daniel Lebel, ing., PMP** et
André Rainville, ing.

Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.

Personnes-ressources : Daniel Boismenu
M^e André Lavoie, avocat

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité travaille à la réalisation du Plan d'affaires publiques 2011-2014. Outre les dossiers concernant la gestion des infrastructures, les modifications à la Loi sur les ingénieurs et la relève en génie, une réflexion a été entreprise dans la foulée des travaux de la commission Charbonneau. En préparation au dépôt éventuel d'un mémoire, le comité s'est penché sur l'attribution des contrats et sur la surveillance des travaux dans l'industrie de la construction. Il a plus spécifiquement réfléchi aux facteurs de risque qui peuvent occasionner des stratagèmes de collusion et de corruption et étudié les meilleures pratiques en matière d'attribution des contrats dans les pays de l'OCDE. Le comité a aussi poursuivi une réflexion sur la gouvernance des marchés publics ainsi que, dans une optique de développement durable, sur le transport et la réduction à la source des GES. Le comité a finalement entrepris une réflexion sur le financement universitaire, plus particulièrement celui des programmes en ingénierie.

1. De septembre 2012 à janvier 2013.

2. Depuis septembre 2012.

3. Jusqu'en septembre 2012.

COMITÉ SUR LA PROMOTION ET LA VALORISATION DE LA PROFESSION ET DES FEMMES EN GÉNIE

MANDAT

Le mandat du Comité sur la promotion et la valorisation de la profession et des femmes en génie consiste à :

- proposer au Conseil d'administration des moyens pour faire la promotion de la profession auprès des femmes et de la relève ;
- proposer au Conseil d'administration des moyens pour valoriser la profession auprès du grand public, des membres et des décideurs ;
- contribuer à faire du génie une profession accueillante et valorisante pour les femmes et la relève.

COMPOSITION

Président : **Daniel Lebel, ing., PMP¹**
Stéphane Bilodeau, ing.²

Membres : Marie-Josée Dionne, ing. stag.
France Bonneau, Barreau du Québec
Sonia de Lafontaine, ing.¹
Kateri Normandeau, ing.
Nadine Pelletier, ing.
Stéphanie Duchesne, ing.³
Christian Richard, ing.

Secrétaire : Malika Daoud
Personne-ressource : Daniel Boismenu

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité sur la promotion et la valorisation de la profession et des femmes en génie apporte son expertise en ingénierie pour orienter la campagne de promotion de la profession. Un vaste plan a été instauré pour l'année 2012-2013. Ce plan comporte deux grands volets, l'un axé sur la promotion de la profession, l'autre sur la valorisation de la profession. La promotion de la profession vise la relève et s'adresse aux jeunes de 12 à 18 ans. Les outils conçus dans cette optique ont été mis à jour et différents partenariats stratégiques ont été conclus de manière à joindre ce public cible et à faire la promotion du génie. Comme chaque année, un concours est organisé pour favoriser l'achalandage du site spécialement conçu pour ce public cible. La valorisation de la profession, quant à elle, cible le grand public et les différents partenaires socioéconomiques pour faire connaître — et reconnaître — la profession. Le Comité s'est réuni à cinq reprises pour évaluer les différentes actions mises en place pour joindre le public ciblé.

1. D'avril 2012 à mai 2012.

2. De septembre 2012 à mars 2013.

3. À partir de septembre 2012.

JURYS

BOURSE D'EXCELLENCE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES 2012

Jury : Daniel Lebel, ing., PMP
Maud Cohen, ing.
Nadia Lalancette, ing.
Martin Lapointe, ing.
André Rainville, ing.

Lauréat : Jean-Michel Dussault, ing. jr,
Université Laval

PRIX UNIVERSITAIRE DU MÉRITE 2012

Jury : Daniel Lebel, ing., PMP
Maud Cohen, ing.
Nadia Lalancette, ing.
Martin Lapointe, ing.
André Rainville, ing.

1^{er} prix : Anne-Marie Lanouette,
École Polytechnique de Montréal

2^e prix : Jonathan Lipsitz,
Université McGill

3^e prix : Hyder Kadhim,
Université Concordia

PRIX GÉNIE INNOVATION 2012

Jury : Daniel Lebel, ing., PMP
Maud Cohen, ing.
Alexandre Cervinka, ing.
Mario Bourgault, ing.
Carole Leroux, ing.

Lauréat : Projet de renforcement des goussets du
pont Honoré-Mercier, Cegertec Experts-
conseils inc. et Mohawk Bridge Consortium

GRAND PRIX D'EXCELLENCE 2012

Jury : Daniel Lebel, ing., PMP
Maud Cohen, ing.
André Harvey, ing.
Georges Abdounour, ing.
Ruxandra Botez, ing.

Lauréat : Serge Gendron, ing.

PRIX DE LA PRÉSIDENTE AU BÉNÉVOLAT 2012

Jury : Daniel Lebel, ing., PMP
Éric Potvin, ing.
Stéphane Bilodeau, ing.
Martin Lapointe, ing.
Richard Talbot

Lauréat : Louise Audy, ing.

ORGANISMES CONJOINTS

COMITÉ DE LIAISON CODIQ-OIQ-CRÉIQ

Le Comité de liaison CODIQ-OIQ-CRÉIQ a pour mandat de favoriser la collaboration entre l'Ordre des ingénieurs du Québec, les autorités des établissements d'enseignement du génie du Québec et les représentants des étudiants en génie. Il examine les sujets d'intérêt commun relatifs à la formation des étudiants en ingénierie et à la valorisation de la profession, en particulier les développements récents et les tendances lourdes concernant la profession et la formation ainsi que les besoins de formation des ingénieurs.

COMPOSITION

Coprésidents : Daniel Lebel, ing., PMP
Radu Zmeureanu, ing.,
Université Concordia

Membres : Kodjo Agbossou, ing., UQTR
Yves Beauchamp, ing., ÉTS
Yves Blaquière, ing., UQAM
Pierre A. Cousineau, ing., UQAC
André Darveau, Université Laval
Robin Drew, ing., Université Concordia
Karim El Guemhioui, ing., UQO
Christophe Guy, ing., École
Polytechnique
André Jacques, UQAR
Andrew Kirk, Université McGill
Gérard Lachiver, ing.,
Université de Sherbrooke
Pierre G. Lafleur, ing.,
École Polytechnique
Bastien Mony, CRÉIQ

Secrétaire : André Rainville, ing.

Personne-ressource : Bernard Cyr, ing.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

En 2012-2013, le Comité a tenu deux rencontres à Montréal, dont une en avril et une en septembre. Il s'est penché principalement sur les sujets suivants : la révision de la Loi sur les ingénieurs, la formation obligatoire sur le professionnalisme, la valorisation de la profession, la mise à jour du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement et le Sommet sur l'enseignement supérieur.

COMITÉ DE LIAISON DES REGROUPEMENTS D'INGÉNIEURS

MANDAT

Le Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs est un comité ad hoc né du « contrat social », signé le 8 mars 2002.

Le mandat du Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs consiste à débattre d'enjeux communs à la profession ou à des groupes d'ingénieurs, et à s'entendre sur le partage des rôles en cette matière, dans le respect de leurs mandats respectifs.

Le mandat du Comité comporte quatre volets particuliers, à savoir :

- informer les partenaires des projets de prise de position publique propres à chaque groupe et échanger avec eux ;
- servir à des fins de conciliation entre les partenaires de façon à harmoniser les points de vue ;

- trouver des moyens permettant à chacun de faire connaître son organisation, ses objectifs et ses réalisations aux autres partenaires;
- assurer la pérennité des travaux du Comité.

COMPOSITION

Membres :	Daniel Lebel, ing., PMP , président, Ordre des ingénieurs du Québec
	Carole Leroux, ing. , présidente, Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ)
	Bernard Parent, ing. , Comité déontologie (SPIHQ)
	Johanne Desrochers, B.A.A., c.a.é. , présidente-directrice générale, Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ)
	Marc Tremblay, ing. , président du conseil, Association des ingénieurs- conseils du Québec (AICQ)
	Michel Gagnon, ing. , président, Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ)
	Steve Ponton, ing. , président, Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ)
	Jean-Philippe Payment , directeur général, Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ)
	Martin Tremblay, ing. , président, Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (SPSPÉM)
Secrétaire :	André Rainville, ing.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs a tenu, au cours du présent exercice, deux séances.

Il a contribué de façon importante à la réflexion entourant l'évolution de plusieurs dossiers dont le projet de loi n°77, loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées, les règlements sur l'assurance responsabilité professionnelle, la formation continue obligatoire des ingénieurs et l'arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) avec la France.

COMITÉ DE DIRECTION



André Rainville, ing.
Directeur général



Daniel Boismenu
Directeur des communications et des affaires publiques



Chantale Gagnon, CRIA
Directrice des ressources humaines
En fonction jusqu'au 6 février 2013



Jeannette Gauthier, ing.
Syndique
En fonction jusqu'au 20 décembre 2012



Lorraine Godin, CPA-CA
Directrice de l'administration-finances



M^e Christine O'Doherty, avocate
Directrice des affaires juridiques



Patrick Paré
Directeur des technologies de l'information



M^e Caroline Simard, avocate
Secrétaire de l'Ordre



Louis Tremblay, ing.
Directeur des affaires professionnelles



Luc Vagneux, CRHA
Directeur du développement professionnel

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Au 31 mars 2013

DIRECTION GÉNÉRALE

André Rainville, ing. Directeur général
Évelyne Parmentier Adjointe administrative
Line Paquette Coordonnatrice aux régions

SECRETARIAT

M^e Caroline Simard Secrétaire de l'Ordre
Karine Giard Secrétaire de direction
Maria Gutierrez Secrétaire
M^e Amélie Proulx Avocate
Chantal Nicol Archiviste
Nathalie Vaillancourt¹ Technicienne aux archives

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Poste à pourvoir Directeur des ressources humaines
Diane Le Tarte Secrétaire de direction
Francine Beauchamp Coordonnatrice aux ressources humaines
Francis Benoit Pelletier, CRHA Conseiller aux ressources humaines

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Luc Vagneux, CRIA, Directeur
Mélanie Claveau Secrétaire de direction
Daniel Jolin, CRHA Coordonnateur au développement professionnel
Isabelle Côté Agente au développement professionnel
Amélie Miville Agente au développement professionnel
Marie-Hélène Sylvain Technicienne en formation
Dominique Laguë Adjoint au développement professionnel
Mylène Dumoulin Préposée au développement professionnel
Anabelle Dumoulin¹ Préposée au développement professionnel
Catherine Siedlak¹ Préposée au développement professionnel

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

M^e Christine O'Doherty Directrice des affaires juridiques
Hélène Vernerey Secrétaire de direction
M^e Annick Paquette Avocate
M^e Janick Dufour Avocate
M^e François-Xavier Robert Avocat
Josée Le Tarte Secrétaire du Conseil de discipline
Diane Rego Technicienne juridique et secrétaire suppléante au Conseil de discipline
Technicienne juridique

Guylaine Tessier

Surveillance de la pratique illégale

Philippe-André Genest, ing. Chef à la surveillance de la pratique illégale
Daniela Petruian, ing. Conseillère
Jacques Bellemare Enquêteur
Gilles Dupuis Enquêteur
Jean Dubé Enquêteur
Jean Dumouchel Préposé à la surveillance de la pratique illégale

DIRECTION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Louis Tremblay, ing. Directeur des affaires professionnelles
Elyse-Ann Demers Secrétaire de direction
Sonia Gonzalez, ing. Conseillère en ingénierie

Admission et permis

Bernard Cyr, ing. Chef de l'admission et des permis
Nicole Lévis Conseillère à l'admission
Isabelle Brière Adjointe à l'admission
Louise Chérit Adjointe à l'admission
Sylvie Regan Adjointe à l'admission
Véronique Tremblay Adjointe à l'admission
Elyse Cusson Agente d'admission
Lorraine Bick Agente d'admission

Ginette Ethier
Émilie Sauvage
Hélène Boucher
Lynn Laflamme
Rozenn Cadoux¹
Serge Beaulieu, ing.
Alice Vien-Bélanger, ing.
Sylvie Laurendeau
Nadine Léonard

Carole Forest-Bérubé
Francine Lapointe
Manon Allard

Inscription

Marc Bellerive, ing. Chef de l'inscription
Martin Bissonnette Technicien à l'inscription
Josée St-Germain Technicienne à l'inscription
Sylvie Frédette Agente d'accueil et d'information
Claudia Paquette Agente d'accueil et d'information
Lucie Péloquin Préposée au tableau des membres
Isabelle Gatien Préposée à l'inscription
Francine Royer Préposée à l'inscription
Fernando Pezo Salas¹ Commis à l'inscription
Myriam Atif¹ Commis à l'inscription

Surveillance de l'exercice

Poste à pourvoir

Samya-Myriam Hamdane
Robert D'Acoust, ing.

Mario Lesieur, ing.

Gilles Guertin, ing.

J. A. René Bourassa, ing.
Pierre Girard, ing.
Claude Laforest, ing.
Danielle Clossey
Céline Boulay

Ermithe Nazaire
Jean Crépault, ing.²

Nhan Pham An, ing.²

Stephen A. Rowland, ing.²

Edouard La Rocque, ing.²

Micheline Sayad Achkar, ing.²
Ronald F. Blanchet, ing.²

François Brion, ing.²
Claude Cinq-Mars, ing.²
Denis Cossette, ing.²
Denis Dufour, ing.²
Steeve Fecteau, ing.²
Johanne Hamel, ing.²
Gérald Lamoureux, ing.²
Nora Manoli, ing.²
Germain Lavallée, ing.²
Raymond Moisan, ing.²
François Poirier, ing.²

Agente d'admission
Adjointe aux examens
Adjointe aux examens
Secrétaire à l'admission et aux permis
Secrétaire à l'admission et aux permis
Chef adjoint aux permis
Évaluatrice aux permis
Adjointe aux permis
Préposée au parrainage et à l'examen professionnel
Préposée aux permis
Préposée aux permis
Préposée aux permis

Chef de l'inscription
Technicien à l'inscription
Technicienne à l'inscription
Agente d'accueil et d'information
Agente d'accueil et d'information
Préposée au tableau des membres
Préposée à l'inscription
Préposée à l'inscription
Commis à l'inscription
Commis à l'inscription

Chef de la surveillance de l'exercice et secrétaire du CIP
Secrétaire juridique
Coordonnateur des inspections et secrétaire suppléant du CIP
Coordonnateur des inspections portant sur la compétence et secrétaire suppléant du CIP
Inspecteur chargé des inspections sur la compétence et secrétaire suppléant du CIP
Inspecteur et secrétaire suppléant du CIP
Inspecteur et secrétaire suppléant du CIP
Inspecteur et secrétaire suppléant du CIP
Préposée à l'inspection professionnelle
Secrétaire à l'inspection portant sur la compétence
Secrétaire à la surveillance de l'exercice
Inspecteur chargé des inspections portant sur la compétence
Inspecteur chargé des inspections portant sur la compétence
Inspecteur chargé des inspections portant sur la compétence
Inspecteur chargé des inspections portant sur la compétence

Inspectrice
Inspecteur
Inspecteur
Inspecteur
Inspecteur
Inspecteur
Inspectrice
Inspecteur
Inspectrice
Inspecteur
Inspecteur
Inspecteur

Claudio Polonia, ing.² Inspecteur
 Marc Provencher, ing.² Inspecteur
 André P. Robert, ing.² Inspecteur
 Raynald Simard, ing.² Inspecteur
 Gilbert Théberge, ing.² Inspecteur

DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Patrick Paré Directeur des technologies de l'information
 Pascale Lapointe, ing. Chargée de projets
 Hugo Doyon Analyste-programmeur senior
 Pierre Couture Analyste-programmeur senior
 Sébastien Mérel Analyste-programmeur
 René Moreau jr Administrateur réseau senior
 Jean-François Tremblay Administrateur réseau senior
 Gilles Martineau Agent de développement bureautique

BUREAU DU SYNDIC

Poste à pourvoir Syndic
 Denis Drolet, ing. Directeur adjoint
 Mélanie Groulx Secrétaire de direction
 Gisèle Forand Secrétaire juridique
 Fatima El Gharras Secrétaire juridique
 Diane Cloutier Secrétaire juridique
 Stéphanie Laws Secrétaire juridique
 Sandra Parent Secrétaire juridique
 Rémi Alaurant, ing. Syndic adjoint
 Alexandre Khayat, ing. Syndic adjoint
 Robert C. Lalonde, ing. Syndic adjoint
 Ginette Latulippe, ing. Syndic adjointe
 Alain Ouellette, ing. Syndic adjoint
 André Prud'homme, ing. Syndic adjoint
 Jean-Pierre Raymond Syndic adjoint
 François Laflamme, ing. Syndic adjoint
 Réal R. Giroux, ing. Syndic adjoint
 Poste à pourvoir Syndic adjoint
 Poste à pourvoir Syndic adjoint
 Michel Blouin, ing.² Syndic correspondant
 M^e Luc Chouinard, ing.² Syndic correspondant
 Guy Daigle, ing.² Syndic correspondant
 Mario Levasseur, ing.² Syndic correspondant
 M^e Sébastien Dyotte Avocat
 M^e Johanne Pinsonnault Avocate
 M^e Marie-France Perras Avocate
 Carole Delcorde Analyste-recherchiste
 Rodrigue Jean-Baptiste, ing. Analyste-recherchiste
 Aydeé Montañó Rodríguez Analyste-recherchiste
 Catherine Durocher Analyste-recherchiste
 Martine Gervais Analyste-recherchiste
 Poste à pourvoir Analyste-recherchiste
 Silex Kit Commis

DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES PUBLIQUES

Daniel Boismenu Directeur des communications et des affaires publiques
 Françoise L'Heureux Secrétaire de direction

Communications institutionnelles et choix de société

Jean-Pierre Trudeau, ing. Conseiller – Recherche et choix de société
 M^e André Lavoie Conseiller aux affaires publiques
 Aline Vandermeer Conseillère en communications
 Patrick Leblanc¹ Conseiller en communications

Éditions

Geneviève Terreault Chef des communications
 Sandra Etchenda Coordonnatrice des éditions
 Sylvie Noiseux Conseillère en communications
 Geneviève Dufresne Conseillère en communications Web
 Michel Dubé Infographiste
 Charlotte Jolicoeur¹ Agente de production Web

Promotion de la profession et projets spéciaux

Malika Daoud Coordonnatrice de la promotion
 Marilyn Gauthier Agente de projets
 Julie Sageau Adjointe aux communications et affaires publiques

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION-FINANCES

Lorraine Godin, CPA-CA Directrice de l'administration-finances
 Lise Masse Secrétaire de direction

Services auxiliaires

Guy Dumont Coordonnateur aux services auxiliaires
 Alain Bérubé Préposé aux services auxiliaires
 Michel Fugère Préposé aux services auxiliaires
 Yves Beaulieu Préposé aux services auxiliaires

Trésorerie

Alain Picard, CPA-CGA Contrôleur
 Sylvie Leroux, CGA Comptable
 Mélissa Daviault-Léveillé Technicienne à la paie/
 Ressources humaines
 Francine Desrosiers Préposée à la comptabilité
 Josée Poupart Préposée à la comptabilité
 Mariana Angela Salajan Préposée à la comptabilité
 Nadine Bobi¹ Préposée à la comptabilité

1. Poste contractuel.
2. Poste temporaire.
3. Affectation temporaire.

SECRÉTARIAT

COORDINATION DES INSTANCES

Le Secrétariat de l'Ordre coordonne les réunions des instances politiques (Conseil d'administration, Comité exécutif et Assemblée générale des membres) et en assure les suivis. Il coordonne également les réunions du Conseil des Régionales. Au cours du dernier exercice, le Secrétariat a offert son soutien dans la préparation de 15 séances du Conseil d'administration, 19 du Comité exécutif et 1 du Conseil des Régionales ainsi que dans celle de l'Assemblée générale annuelle.

La Secrétaire de l'Ordre agit conformément au Code des professions et à la Loi sur les ingénieurs. Elle assure la cohésion et l'harmonisation des processus de protection du public et leur conformité aux lois et aux règlements. La Secrétaire de l'Ordre dresse le tableau des membres et s'assure de sa mise à jour. Elle a également le mandat de voir à l'application du Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de surveiller le déroulement du vote. Elle veille à l'application du Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs.

La Secrétaire de l'Ordre agit également comme secrétaire et personne-ressource pour le Comité sur la gouvernance, le Comité d'éthique des administrateurs et le Comité de déontologie.

GOVERNANCE

Au début de l'exercice, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, le Conseil d'administration a révisé la composition du Comité exécutif de l'Ordre. Il a décidé de maintenir à cinq administrateurs le nombre de membres et de fixer la composition comme suit : un président, trois vice-présidents, dont l'un est désigné premier vice-président, et un administrateur nommé par l'Office des professions du Québec. Par ailleurs, à la suite de la révision du modèle de gouvernance des Sections régionales et des recommandations formulées par le Comité sur la gouvernance, le Conseil d'administration a adopté un nouveau modèle de gouvernance des Régionales prévoyant l'abolition des 15 Sections régionales et la création de 11 comités régionaux.

Le Comité sur la gouvernance poursuivra ses travaux en 2013-2014 pour assurer la mise en œuvre du nouveau modèle de gouvernance.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Secrétaire de l'Ordre est en outre responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Elle agit par délégation de la présidence. À ce titre, elle assure l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Elle analyse les implications de ces lois, en coordonne la mise en œuvre et met en place

les outils nécessaires pour répondre aux demandes d'accès aux documents et assurer la protection des renseignements personnels recueillis par l'Ordre. Pour l'exercice 2012-2013, la Secrétaire a reçu 33 demandes d'accès à l'information et les a toutes traitées. La durée moyenne de traitement des demandes d'accès à l'information est de 13 jours. Au cours de l'exercice, il y a eu une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

POLITIQUES ET DIRECTIVES

La Secrétaire est la dépositaire officielle des politiques et directives de l'Ordre. Elle en assure la coordination et la mise à jour, et en fait le suivi avec les instances.

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES

La Secrétaire de l'Ordre est la dépositaire de la mémoire organisationnelle de l'Ordre. Elle assure la gestion du centre de documentation et des archives de l'Ordre.

Chantal Gagnon, CRIA
Directrice des ressources humaines
En fonction jusqu'au 6 février 2013

RESSOURCES HUMAINES

MANDAT

La Direction des ressources humaines vise à faciliter la gestion des ressources selon les stratégies d'affaires de l'Ordre. Elle contribue à la réalisation des changements organisationnels et soutient une démarche d'amélioration continue afin de recruter et de retenir des personnes compétentes, de développer leurs compétences et d'ainsi bénéficier du plein potentiel du personnel de l'Ordre. À ce titre, l'équipe accompagne les gestionnaires dans le développement des compétences et agit à titre d'experte dans la gestion du changement.

CROISSANCE DE LA MAIN-D'OEUVRE

Dans le cadre de ses opérations courantes, la Direction des ressources humaines a procédé à plus de 300 entrevues. Celles-ci ont mené à l'embauche de 33 nouveaux employés, dont les 22 employés réguliers suivants :

Bureau du syndic

- une secrétaire juridique

Direction générale

- une adjointe administrative
- une coordonnatrice aux régions

Secrétariat

- une secrétaire de direction
- une avocate
- une archiviste
- une secrétaire

Direction des technologies de l'information

- un administrateur réseau senior
- une chargée de projets
- un analyste programmeur

Direction des affaires professionnelles

- une conseillère en ingénierie
- une agente d'accueil et d'information
- une évaluatrice aux permis

Direction des affaires juridiques

- une directrice des affaires juridiques
- un chef à la surveillance de la pratique illégale
- un enquêteur
- une secrétaire de direction
- un avocat

Direction de l'administration-finances

- une secrétaire de direction

PROGRAMME VIVA! SANTÉ

Implanté en 2011-2012, ce programme vise principalement à offrir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale de même qu'un milieu de travail sain et agréable. Il a aussi pour but d'aider les employés à prendre leur santé en main.

Au cours de l'année 2012-2013, les employés de l'Ordre ont participé en grand nombre au défi « Au boulot, les kilos », d'une durée de six semaines, à la conférence « Gestion de l'énergie, estime de soi et stratégie anti-stress », à une clinique combinant santé du cœur et vaccination, à un kiosque d'information sur le chocolat noir et à une conférence sur la gestion du stress et du temps.

COMPOSITION DU COMITÉ VIVA! SANTÉ

Francine Beauchamp, coordonnatrice aux ressources humaines
Francine Desrosiers, préposée à la comptabilité
Pierre Couture, analyste-programmeur
Hélène Boucher, adjointe aux examens
Martine Gervais, analyste-recherchiste
André Lavoie, conseiller aux affaires publiques
Aydee Montano-Rodriguez, analyste-recherchiste
Guylaine Tessier, technicienne juridique
Aline Vandermeer, conseillère en communications
Alice Vien-Bélanger, évaluatrice
Vicky Bray, kinésiologue – La Capitale

ACCOMPAGNEMENT – GESTION DU CHANGEMENT

Soucieuse de favoriser l'adhésion des employés aux changements organisationnels de même que leur mobilisation, la Direction des ressources humaines s'associe activement avec les directeurs et les gestionnaires pour faire de leurs projets une réussite. La Direction a participé à plusieurs projets au cours de l'année, dont la mise à niveau de la suite Office 2010 et du système d'exploitation Windows 7, l'amélioration des processus au service de l'admission et des permis, incluant le déploiement de *la Boussole*, outil conçu pour guider les candidats dans l'obtention de leur permis, en plus de la mise à jour de la Politique en matière de prévention et de gestion de la discrimination, du harcèlement, de l'intimidation, de la violence et favorisant la civilité en milieu de travail.

PROGRAMME DE FORMATION

Conformément aux différents enjeux et aux orientations énoncés dans le Plan stratégique 2010-2015, la Direction des ressources humaines a structuré un programme de formation visant à investir dans le développement des compétences des employés de l'Ordre. Au cours de l'année 2012-2013, 2 300 heures de formation ont été offertes aux employés de l'Ordre.

SONDAGE SUR LA MOBILISATION DES EMPLOYÉS

En collaboration avec la firme Matière grise, l'équipe des ressources humaines a préparé un sondage portant sur la mobilisation des employés de l'Ordre, auquel plus de 90 % du personnel a répondu. Les résultats obtenus placent l'Ordre dans le cercle des meilleurs employeurs.

RECONNAISSANCE DE L'ANCIENNETÉ

Depuis plusieurs années, l'Ordre rend hommage aux employés qui ont atteint cinq ans et plus d'ancienneté au sein de l'organisation. Cette année, seize personnes ont été honorées.

5 ans d'ancienneté

Serge Beaulieu, ing.	Chef adjoint aux permis Direction des affaires professionnelles
Jacques Bellemare	Enquêteur – Service de la surveillance de la pratique illégale Direction des affaires juridiques
Marc Bellerive, ing.	Chef de l'inscription Direction des affaires professionnelles

René J.A. Bourassa, ing.	Inspecteur et secrétaire suppléant au Comité d'inspection professionnelle Direction des affaires professionnelles
Alain Ouellette, ing.	Syndic adjoint Bureau du syndic
André Prud'homme, ing.	Syndic adjoint Bureau du syndic
André Rainville, ing.	Directeur général Direction générale
Francine Royer	Préposée à l'inscription Direction des affaires professionnelles

10 ans d'ancienneté

Mélissa Daviault-Léveillé	Technicienne à la paie et aux ressources humaines Direction de l'administration- finances
Sylvie Leroux, CGA	Comptable Direction de l'administration- finances
Gilles Martineau	Agent de développement bureautique Direction des technologies de l'information
Jean-Pierre Raymond, ing.	Syndic adjoint Bureau du syndic

15 ans d'ancienneté

Michel Dubé	Infographiste Direction des communications et des affaires publiques
-------------	--

20 ans d'ancienneté

Rémi Alarent, ing.	Syndic adjoint Bureau du syndic
Francine Beauchamp	Coordonnatrice aux ressources humaines Direction des ressources humaines
Geneviève Terreault	Chef des communications Direction des communications et des affaires publiques

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

MANDAT

La Direction des technologies de l'information vise à assurer l'excellence des solutions et des services liés aux technologies de l'information de façon à soutenir les activités de l'Ordre.

En 2012-2013, la Direction des technologies de l'information a maintenu le cap conformément à son plan de transformation des infrastructures technologiques, en appui au plan stratégique de l'Ordre. L'intégration de nouveaux outils ainsi que l'automatisation de processus a largement accaparé la Direction tout au long de l'année. Dans le cadre de la modernisation de son environnement technologique, la Direction des technologies de l'information a continué à intégrer des solutions novatrices de manière à fournir une infrastructure technologique stable et évolutive répondant aux standards de qualité attendus en matière de service à la clientèle, d'information et de communication, de même que de services aux membres.

SERVICES INFORMATIQUES

Le Service du soutien informatique a travaillé de nouveau cette année à la stabilité opérationnelle des infrastructures informatiques. Ainsi, en plus de maintenir une stabilité à 99,8 % de disponibilité du réseau, malgré les 46 changements majeurs effectués cette année, l'équipe a mené en parallèle son projet annuel de gestion de la désuétude à terme. Ce projet prévoyait la mise à jour de composantes au cœur du réseau de l'Ordre, l'intégration d'outils d'alertage avancés, la mise à jour de l'infrastructure de stockage et la modernisation de sa stratégie d'hébergement de son parc de serveurs. L'équipe a aussi contribué au projet d'agrandissement de l'Ordre. De plus, au cours du présent mandat, le service a répondu à 1 503 appels et procédé à 230 envois massifs.

DÉVELOPPEMENT APPLICATIF

Compte tenu de l'augmentation importante du nombre de projets de développement applicatifs Web à l'Ordre, le groupe de développement a continué l'intégration d'outils permettant l'automatisation et la rationalisation du processus de livraison des logiciels pour tous les membres de l'équipe. Ces outils assureront une meilleure gestion du cycle de vie applicatif, une réutilisation du code applicatif, des déploiements plus rapides et une réduction des coûts de développement.

GESTION DE PROJETS

La section s'occupant de la pratique de gestion de projets à l'Ordre s'est employée à modifier son processus pour l'intégrer à la dynamique de gouvernance organisationnelle. La méthodologie Scrum a été intégrée à nos pratiques, ce qui permet une livraison incrémentale des applications ainsi qu'une production planifiée. Un cadre d'exécution de projets modifié, incluant des processus, des gabarits et des standards de gestion, a été élaboré. Une gestion mensuelle des priorités et des risques liés au portefeuille de projets de l'Ordre a été effectuée.

LIVRAISON DE PROJETS

Le progiciel de gestion intégré (PGI) assure une gestion centralisée des données et offre la possibilité de gérer par dossiers l'ensemble des processus d'affaires. Ce système permet d'améliorer le service aux clientèles en optimisant les processus d'affaires de l'Ordre. En 2012-2013, plusieurs processus ont été modifiés : l'examen professionnel, les permis temporaires, les réunions de l'Ordre sans papier, la déclaration des heures de formation continue, la demande de dispense pour la formation continue ainsi que la mise à jour du module d'admission. La Direction des technologies de l'information a également procédé à la mise à jour de la prestation électronique de services permettant la mise à jour des données relatives aux membres, ainsi qu'à celles du module de gestion financière, du module de l'inscription en ligne, du didacticiel de préparation à l'examen professionnel, du module assurant la gestion du Colloque annuel et des événements qui s'y rapportent, et du module de l'inspection professionnelle.

La Direction des technologies de l'information a aussi participé à l'orientation stratégique du programme d'admission en ligne des candidats à l'exercice et à celle des futurs portails Web pour les clientèles de l'Ordre. Une application visant à donner aux candidats formés à l'étranger une bonne idée de l'itinéraire professionnel qu'ils devront suivre et des étapes à franchir pour travailler au Québec a été déployée sur le site Web de l'Ordre. D'ailleurs, le formulaire d'admission en ligne des candidats à l'Ordre a été amorcé et sera parachévé en 2013.

La Direction a aussi contribué de façon importante au projet de mise en place du cours en ligne sur le professionnalisme.

AFFAIRES JURIDIQUES

La Direction des affaires juridiques s'assure du respect des droits et des obligations de l'Ordre en matière de lois et règlements et tient un rôle de conseil auprès des différentes directions de l'Ordre. La Direction remplit principalement les fonctions suivantes :

- formulation d'opinions et de conseils juridiques à l'intention des instances et des directions de l'Ordre (plus de 41 au cours de l'exercice);
- validation des contrats de l'Ordre conformément à la Politique d'octroi de contrats de biens et de services (plus de 147 au cours de l'exercice);
- analyse des projets de lois et de règlements qui intéressent la profession d'ingénieur;
- rédaction de règlements et suivi législatif auprès de l'Office des professions du Québec;
- représentation des intérêts et défense de l'Ordre devant divers tribunaux, notamment en matière d'usurpation du titre d'ingénieur et d'exercice illégal, de même que pour différentes situations contentieuses;
- préparation des avis relatifs à la radiation, à la limitation ou à la suspension du droit d'exercice des membres (article 182.9 du Code des professions);
- application du Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;
- gestion du processus de conciliation et d'arbitrage en vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs et suivi des dossiers du greffe d'arbitrage;
- gestion du processus de conciliation dans le cadre des demandes adressées au président de l'Ordre, suivant l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie des ingénieurs;
- présentation des dossiers de compétence du Comité d'inspection professionnelle devant le Comité exécutif (articles 55 et 55.0.1 du Code des professions); 33 dossiers ont été présentés au Comité exécutif;
- présentation des dossiers d'infractions judiciaires et disciplinaires au Comité exécutif (articles 45, 45.1, 45.2, 55.1 et 55.3 du Code des professions); 80 dossiers ont été transférés du service de l'inscription et 48 ont été présentés devant le Comité exécutif;
- gestion de la procédure d'homologation des décisions disciplinaires;
- gestion des amendes dans le cadre des poursuites pénales et disciplinaires;
- participation à divers travaux ayant trait au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs et aux règlements qui en découlent.

Les comités suivants sont sous la supervision de la Direction des affaires juridiques :

- le Conseil de discipline;
- le Comité de révision;
- le Comité sur la surveillance de la pratique illégale;
- le Conseil d'arbitrage.

RÉALISATIONS

PROJETS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES DÉPOSÉS OU DISCUTÉS AVEC L'OFFICE DES PROFESSIONS

PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

- Pour une quatrième année consécutive, la Direction s'est consacrée pendant une bonne partie de l'exercice au dossier concernant la révision de la Loi sur les ingénieurs contenue dans le projet de loi omnibus de l'Office des professions, lequel vise à modifier les lois de cinq ordres professionnels liés au domaine des sciences appliquées et des technologies. La Direction a procédé à l'analyse fine des quatre autres lois professionnelles qu'englobe le projet de loi omnibus (architectes, agronomes, chimistes et géologues) et adressé des demandes d'ajustements aux ordres concernés.
- Le projet de loi omnibus a été déposé le 29 mai 2012 à l'Assemblée nationale du Québec. Malheureusement, en raison du déclenchement des élections provinciales au mois d'août 2012, la commission parlementaire et l'adoption de la loi n'ont pas eu lieu.
- La Direction a repris le travail de consultation et de représentation auprès de ses partenaires des autres ordres, ainsi qu'auprès du ministre de la Justice et des députés de l'Assemblée nationale pour favoriser un nouveau dépôt du projet de loi à la session d'hiver 2013. La Direction a aussi amorcé le travail de rédaction du guide d'interprétation de la loi et entamé la préparation du cours en ligne qui sera offert aux ingénieurs et aux partenaires dès l'adoption de la loi.

RÈGLEMENTS

- Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des ingénieurs – Ce règlement vise à régler certains problèmes, dont le manque d'accessibilité à l'assurance touchant certains domaines de pratiques (p. ex. l'électronique et l'inspection de bâtiments), l'absence de couverture pendant certaines périodes (p. ex. en cas de changement d'employeur, de faillite ou de fermeture), l'exclusion de certains actes d'ingénierie par des assureurs, l'exigence d'une couverture de cinq ans suivant la cessation d'exercice – laquelle est difficile à respecter – et l'instabilité des primes. Le Règlement a été adopté par l'Office des professions du Québec et est entré en vigueur le 1^{er} avril 2013. La Direction a participé, en collaboration avec le courtier de l'Ordre, aux discussions visant à choisir une compagnie d'assurance pour gérer le programme d'assurance responsabilité professionnelle.
- Arrangement de reconnaissance mutuelle avec la France (ARM) – Depuis la signature de l'ARM entre la Commission des titres d'ingénieur (CTI), le Conseil national des ingénieurs et scientifiques de France (CNISF) et l'Ordre des ingénieurs du Québec en octobre 2008, les parties ont évalué la nécessité d'y apporter des modifications afin de préciser certaines obligations et d'en faciliter la mise en œuvre. La Direction a activement participé à la rédaction d'un avenant à l'ARM avec les parties ainsi qu'avec l'Office des

professions et le ministère des Relations internationales. La signature de l'entente s'est concrétisée en juillet 2012. Le règlement visant à donner effet à l'ARM a été adopté par le Conseil d'administration le 26 février 2013, et il entrera en vigueur le ou vers le 1^{er} juin 2013.

- Règlement sur l'exercice en société – La Direction a repris le travail sur le projet de règlement sur l'exercice en société. Elle a eu une discussion avec l'Office des professions du Québec sur les grandes orientations du projet.

AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

- Une stratégie pour le développement d'un plan de relations gouvernementales, en adéquation avec la planification stratégique, sera l'un des outils qui permettront de faire face aux nombreux défis présents et futurs de l'Ordre afin de mieux intervenir dans les enjeux de société. En collaboration avec les différentes directions de l'Ordre, un plan d'action global et des plans spécifiques selon les enjeux (établissement d'objectifs réalistes et mesurables ainsi que de tactiques efficaces) seront développés. Une veille stratégique sera assurée par les directions des affaires publiques et des affaires juridiques, auxquelles se joindront la Direction des affaires professionnelles et le Bureau du syndic au besoin.

RÈGLEMENTS QUI CONCERNENT L'ORDRE

L'année 2012-2013 a été marquée par l'entrée en vigueur de modifications à des règlements qui touchent l'Ordre :

- Règlement sur le tableau des ordres professionnels (D.82-2013) – entrée en vigueur le 15^e jour qui suit sa date de publication à la *Gazette officielle*, soit le 7 mars 2013;
- Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels (D.83-2013) – entrée en vigueur le 15^e jour qui suit sa date de publication à la *Gazette officielle*, soit le 7 mars 2013.

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

- Élaboration, conjointement avec la Direction des finances, d'une procédure pour assurer une meilleure gestion des contrats par les directions. Développement et mise à jour de gabarits.

CONCILIATION

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre quant au montant d'un compte pour des services professionnels rendus peut soumettre une demande de conciliation au secrétaire de l'Ordre. La Direction des affaires juridiques traite ces demandes et s'assure des suivis auprès des conciliateurs.

En date du 1^{er} avril 2012, deux demandes étaient en cours de traitement et dix nouvelles demandes ont été reçues durant le présent exercice, comparativement à onze au cours de l'exercice précédent. Après conciliation, trois demandes se sont terminées par une entente entre les parties. Un dossier a été fermé avant que le processus de conciliation ne soit enclenché. Au 31 mars 2013, six dossiers demeuraient à l'étude.

CONCILIATION PAR LE PRÉSIDENT

En vertu de l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie des ingénieurs, il est dérogatoire à la dignité de la profession pour un ingénieur de procéder en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession, sans avoir préalablement demandé la conciliation du président de l'Ordre. En date du 1^{er} avril 2013, deux dossiers étaient en cours de traitement. Au cours de l'exercice 2012-2013, aucune nouvelle demande de conciliation par le président n'a été reçue.

CONSEIL D'ARBITRAGE

En vertu de l'article 3.01.01 du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client peut, dans les 15 jours de la réception du rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant au conciliateur un formulaire ainsi qu'une copie du rapport et de ses annexes. De plus, en vertu de l'article 3.02.01 dudit Règlement, un conseil d'arbitrage est composé de trois arbitres lorsque le montant en litige est de 10 000 \$ ou plus, et d'un seul lorsque celui-ci est inférieur à 10 000 \$.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

Dossier de conciliation ouvert en début d'exercice (au 1 ^{er} avril 2012)	2
Demandes reçues pendant l'exercice	10
rejetées pour non-respect du délai	4
ayant conduit à une entente	3
n'ayant pas conduit à une entente	0
régliées avant la conciliation	1
en cours de traitement	2
Audience du Conseil d'arbitrage	
Demandes d'arbitrage reçues	5
Sentences arbitrales rendues	
le compte en litige a été réduit	3
le compte en litige a été maintenu	0
Demandes d'arbitrage annulées (1 réglée par conciliation; 1 arbitrage refusé par l'ingénieur)	2

COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, un comité de révision est constitué au sein de chacun des ordres professionnels.

Le Comité de révision de l'Ordre est composé de cinq ingénieurs et de deux représentants du public. Il siège en formation de trois membres. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui avait au préalable demandé au syndic de tenir une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Conseil de discipline.

Durant le présent exercice, le Comité de révision a reçu 18 nouvelles demandes d'avis et a tenu 10 séances de travail. Le

Comité de révision a rendu 19 décisions, et 4 demandes d'avis sont à l'étude en date du 31 mars 2013. Dans 16 dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline.

COMITÉ DE RÉVISION

Dossier actif au 1 ^{er} avril 2012	6
Dossiers ouverts au cours de l'exercice 2012-2013	18
Avis présentés hors délai	1
Avis rendus par le Comité	19
aucune matière à porter plainte	16
suggestion au syndic de poursuivre l'enquête	3
nomination d'un syndic ad hoc	0
transmission au Comité d'inspection professionnelle	0
Dossiers en traitement au 31 mars 2013	4

INFRACTIONS JUDICIAIRES ET DISCIPLINAIRES

L'un des mandats du Comité exécutif est d'étudier les décisions judiciaires ou disciplinaires, puis de statuer sur ces décisions, conformément aux articles 45, 45.1, 45.2, 55.1 et 55.3 du Code des professions. Le Conseil d'administration a ainsi délégué au Comité exécutif les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu des articles 45 et 55.1 du Code des professions.

L'article 45.2 du Code des professions prévoit que toute personne doit, dans sa demande de permis ou d'inscription au tableau, ou dans tout autre document qu'elle remplit aux fins de sa candidature à l'exercice de la profession, selon le cas, informer le Conseil d'administration qu'elle fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée à l'article 45 ou 45.1. Le Conseil d'administration peut, après avoir donné au professionnel l'occasion de présenter ses observations, refuser la délivrance du permis ou l'inscription au tableau, limiter ou suspendre son droit d'exercer des activités professionnelles.

De même, en vertu de l'article 55.1 du Code des professions, le Conseil d'administration peut, après avoir donné au professionnel l'occasion de présenter ses observations, le radier provisoirement ou limiter ou suspendre provisoirement son droit d'exercer des activités professionnelles, lorsque ce professionnel a fait l'objet d'une décision judiciaire visée aux paragraphes 1^o, 2^o, 5^o ou 6^o du premier alinéa de l'article 45.

L'Ordre a reçu 80 divulgations d'infractions : 48 d'entre elles ont été soumises au Comité exécutif pour décision et les 32 autres ont été fermées après analyse. Sur les 48 dossiers soumis, 15 concernaient des personnes candidates à l'exercice de la profession et 31 des membres de l'Ordre. Pour les 48 dossiers soumis au Comité exécutif, il a été décidé, dans 47 cas, que les infractions criminelles commises n'étaient pas liées à l'exercice de la profession d'ingénieur. Un dossier a été suspendu. Au 31 mars 2013, 9 dossiers étaient à l'étude.

ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIVES À L'APPLICATION DES ARTICLES 45, 45.1, 45.2, 55.1 ET 55.3 DU CODE DES PROFESSIONS.

Dossiers soumis au Comité exécutif au 31 mars 2013	80
personnes candidates à l'exercice	15
membres de l'Ordre	31
Décisions rendues par le Comité exécutif au 31 mars 2013	48
En cours de traitement au 31 mars 2013	9

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est formé d'un président, avocat désigné par le gouvernement, et de 15 ingénieurs nommés par le Conseil d'administration. La liste des membres se trouve à la page 18. Le Conseil siège en division de trois membres, soit le président et deux ingénieurs. Au cours du présent exercice, le Conseil de discipline a tenu 30 jours d'audience, 12 conférences téléphoniques et 18 gestions d'instance.

PLAINTES

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Conseil de discipline a été saisi de 42 nouvelles plaintes provenant de la syndique ou de l'un de ses adjoints, en plus des 18 plaintes présentées au cours des exercices antérieurs, totalisant 296 chefs d'accusation.

En fin d'exercice, 41 dossiers sont toujours à l'étude et se répartissent comme suit : 14 en attente d'être entendus par le Conseil ; 14 suspendus *sine die*, le temps d'obtenir la décision finale dans un dossier type désigné ; 1 en attente d'un jugement du Tribunal des professions ; 11 en attente d'être entendu par le Tribunal des professions quant à une demande pour permission d'en appeler d'une décision du Conseil portant sur l'arrêt des procédures ; 1 en attente d'une décision de la Cour supérieure relativement à une requête en évocation d'une décision du président du Conseil sur la révision d'un mémoire de frais.

BILAN DES ACTIVITÉS

Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2012 (début d'exercice)	18
Dossiers ouverts pendant l'exercice	42
Dossiers traités pendant l'exercice	60
Dossiers fermés pendant l'exercice	19
Dossiers actifs au 31 mars 2013 (fin d'exercice)	41

DÉCISIONS

Depuis le 1^{er} avril 2012, 19 dossiers ont été fermés :

- 16 ont fait l'objet d'une reconnaissance de culpabilité auprès du Conseil ;
- 1 retrait de plainte a été autorisé par le Conseil ;
- 1 acquittement a été prononcé par le Tribunal des professions dans un dossier ayant cheminé jusqu'en Cour suprême ;
- 1 acquittement prononcé par le Conseil a été rétabli par la Cour d'appel.

Il est important de souligner qu'au cours de cette période, le Conseil a rendu 29 décisions : 1 autorisant un retrait de plainte, 11 rejetant l'arrêt des procédures, 17 portant sur la culpabilité et sur la sanction. Il est à noter que ces 29 décisions ont toutes été rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré.

SANCTIONS IMPOSÉES À L'ENDROIT DE 13 INGÉNIEURS¹ (DOSSIERS FERMÉS²)

En nombre de chefs d'accusation

Révocation du permis	0
Radiation permanente	0
Radiation temporaire (variant entre 2 semaines et 12 mois)	36
Recommandation au Conseil d'administration	0
Amende de 1 000 \$ et plus (variant entre 1 000 \$ et 4 000 \$)	23
Réprimande	15

1. Un membre peut faire l'objet de plus d'une sanction.

2. Bien que 19 dossiers aient été fermés, 4 concernaient le même ingénieur; des acquittements ont été prononcés par le Tribunal des professions dans un dossier et par la Cour d'appel dans un autre. De plus, le Conseil a autorisé le retrait d'une plainte.

DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Autorisant le retrait de la plainte	1
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Refusant l'arrêt des procédures	11
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant partiellement l'intimé et déclarant l'intimé coupable sur certains chefs	5
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	11
Imposant une sanction	1

JUGEMENTS RENDUS PAR LE TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décisions du Conseil portées en appel auprès du Tribunal des professions (permission)	11
Appel sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience par le Tribunal des professions est terminée	1
Jugements rendus par le Tribunal des professions	2

NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES DANS LES 30 PLAINTES TRAITÉES

	Nombre total de chefs d'accusation	Déclaration de culpabilité	Retrait	Acquittement	Arrêt des procédures	À traiter
Droits et obligations envers le public [art. 2.01 et 2.04 du Code de déontologie des ingénieurs]	34	17	0	3	3	11
Droits et obligations envers le client [art. 3.01.01, 3.01.03, 3.02.01, 3.02.02, 3.02.03, 3.02.04, 3.02.06, 3.02.07, 3.02.08, 3.03.01, 3.03.02, 3.04.01, 3.05.01, 3.05.03, 3.05.05, 3.06.01, 3.06.02, 3.06.03, 3.06.04, 3.07.01, 3.07.06, 3.08.01, 3.08.02 et 3.08.03 du Code de déontologie des ingénieurs]	89	37	7	2	2	41
Droits et obligations envers la profession [art. 4.01.01 a), 4.02.02, 4.02.03 a) et b) du Code de déontologie des ingénieurs]	34	16	0	2	1	15
Obligations relatives à la publicité et à la représentation professionnelles ainsi qu'au nom des sociétés d'ingénieurs [art. 5.01.01 et 5.02.03 du Code de déontologie des ingénieurs]	3	0	0	0	0	3
Divers [art. 2.01 a), b) et c) et 2.04 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs; art. 39 du Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec; art. 3 et 8 du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec; art. 7 et 10 du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec; art. 4.05 du Règlement sur les stages de perfectionnement des ingénieurs; art. 24 de la Loi sur les ingénieurs, ainsi que les art. 59.2, 59.3, 60, 60.2, 60.7, 114 et 149.1 du Code des professions]	136	33	2	4	9	88
	296	103	9	11	15	158

SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

En 2012-2013, les activités du Service de la surveillance de la pratique illégale (SSPI) ont été réalisées conformément aux orientations pour 2011-2013 présentées au Conseil d'administration le 16 juin 2011 (CDA-2011-151.1) et des orientations du Comité sur la surveillance de la pratique illégale.

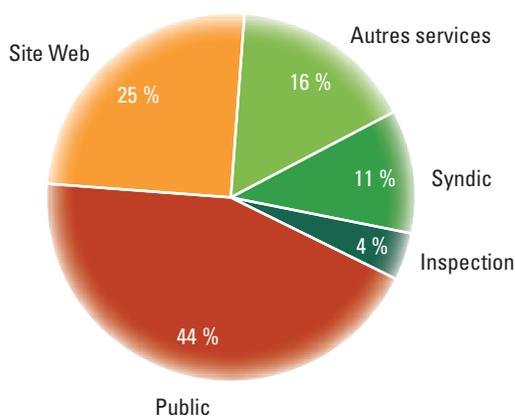
Les activités du SSPI se répartissent en trois grandes catégories, soit les enquêtes, le contrôle et la prévention.

1. ENQUÊTES

Les enquêtes sont effectuées à la suite de signalements d'infractions à la Loi sur les ingénieurs et au Code des professions. Ces signalements proviennent du public, des ingénieurs, du SSPI et des autres directions de l'Ordre. Ces enquêtes peuvent mener à des poursuites pénales à l'encontre des contrevenants.

SIGNALEMENTS

Le SSPI reçoit continuellement des signalements faisant état de pratique illégale possible. Ces signalements proviennent principalement du public, soit directement, soit par l'intermédiaire du site Web de l'Ordre. Les autres signalements viennent de l'interne, par exemple du Bureau du syndic, du Comité d'inspection professionnelle ou des autres services de l'Ordre, tels que ceux de l'admission et de l'inscription. Au cours de l'exercice 2012-2013, le SSPI a reçu un total de 143 signalements.



ENQUÊTES

Les signalements sont analysés et donnent lieu à une décision quant à la suite à y donner. Après cette analyse, soit une enquête est ouverte, soit le dossier est fermé. Les dossiers peuvent être fermés quand ils ont été jugés non fondés, qu'ils ont été transférés au Bureau du syndic ou au Comité d'inspection professionnelle, ou encore qu'ils ont justifié l'envoi d'une mise en demeure. Au cours du présent exercice, 94 nouvelles enquêtes ont été ouvertes et s'ajoutent aux 63 enquêtes actives au 31 mars 2012. Une fois l'enquête terminée, la décision est prise à savoir si le dossier est transféré ou fermé, ou si une poursuite sera intentée. L'enquête sera considérée comme ouverte tant que la décision n'aura pas été prise ou un jugement rendu.

RÉPARTITION DES ENQUÊTES SELON LA NATURE DES INFRACTIONS

	A	B	C	D
22.1 – Exercice illégal	1	8	3	6
22.2 – Usurpation de titre	30	50	42	38
22.4 – Fausse représentation	1	1	1	1
24 – Plans, devis non conformes	14	0	1	13
5 i) – Travaux effectués sans ingénieur	5	9	2	12
26 – Dénomination sociale illégale	10	1	0	11
Combinaison de plusieurs infractions	2	25	18	9
TOTAL	63	94	67	90

A – Actives au 1^{er} avril 2012.

B – Ouvertes en 2012-2013.

C – Fermées en 2012-2013.

D – Actives au 31 mars 2013.

POURSUITES PÉNALES

Les dossiers sont soumis au Comité exécutif de l'Ordre, qui approuve les poursuites. Ces dossiers demeurent actifs jusqu'à ce qu'un jugement soit rendu. Au cours de l'exercice 2012-2013, 20 nouvelles poursuites ont été intentées et 16 jugements ont été rendus.

	A	B	C	D
22.1 – Exercice illégal	4	0	1	3
22.2 – Usurpation de titre	2	4	3	3
24 – Plans, devis non conformes	0	0	0	0
5 i) – Travaux effectués sans ingénieur	0	1	1	0
188.1.3 – Encourager une pratique illégale	1	0	0	1
Combinaison de plusieurs infractions	20	16	13	23
TOTAL	27	21	18	30

A – Actives au 1^{er} avril 2012.

B – Intentées en 2012-2013.

C – Jugées (fermées) en 2012-2013.

D – Actives au 31 mars 2013.

RÉPARTITION DES INFRACTIONS DANS LES 13 POURSUITES PÉNALES JUGÉES EN 2012-2013

(Note : une poursuite peut regrouper plusieurs chefs d'infraction.)

	Non coupable	Coupable
22.1 – Exercice illégal	0	2
22.2 – Usurpation de titre	0	4
22.3 – Publicité illégale	0	0
24 – Plans, devis non conformes	0	5
5 i) – Travaux effectués sans ingénieur	3*	5
188.1.3 – Encourager une pratique illégale	0	0
TOTAL	3	16

* Ce verdict est actuellement en appel.

Les amendes imposées dans ces jugements totalisent un montant de 43 000 \$.

2. CONTRÔLE

Le volet contrôle vise à effectuer des vérifications afin de s'assurer que la Loi sur les ingénieurs est respectée. Ceci est principalement réalisé au moyen des visites de chantier et de la vigie des offres d'emploi. Les infractions observées au cours de ces contrôles peuvent mener à des enquêtes et à des poursuites.

PROJET DE PRÉVENTION

Les Orientations d'interventions aux fins de la surveillance de la pratique illégale 2011-2013, adoptées en juin 2011, prévoient un programme d'activités et un projet d'intervention en prévention qui vise à contrer la pratique illégale à la source. Ce programme, échelonné sur deux ans, comprend plusieurs étapes, dont la désignation des domaines qui semblent plus à risque selon certains critères (p. ex. taux de signalements, sécurité du public) et la désignation des intervenants ou des organismes clés dans chacun des domaines retenus. Pour chaque domaine, le SSPI cerne les problématiques et les activités à risque, les particularités, les pistes d'intervention et les organismes clés ou les personnes-ressources les plus susceptibles de collaborer avec l'Ordre et d'avoir une influence positive sur leur milieu lors de l'application du projet d'intervention. Ces domaines ont été soumis au Comité sur la surveillance de la pratique illégale au début de l'exercice 2012-2013. Dans la 2^e étape de ce plan, le SSPI proposera un plan d'intervention et de communication approprié à ces domaines.

VISITES DE CHANTIERS

Dans le cadre du volet contrôle, le SSPI a effectué des visites de sites où sont réalisés des travaux visés à l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs. Au cours de ces visites, l'enquêteur du SSPI s'assure que les plans et devis de tous les travaux d'ingénierie sont signés et scellés par des ingénieurs membres de l'Ordre ou par des titulaires d'un permis temporaire.

RÉPARTITION DES VISITES DE CHANTIERS SELON LES RÉGIONS

Section régionale	Visites de chantiers
Abitibi-Témiscamingue	15
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	0
Cantons-de-l'Est	21
Drummond	10
Lanaudière	1
Laval-Laurentides	2
Manicouagan	0
Mauricie	0
Mingan	5
Outaouais	5
Plein-Sud	3
Québec et Chaudière-Appalaches	19
Montréal	18
Richelieu	1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	9
TOTAL	109

VIGIE DES OFFRES D'EMPLOI

Le processus de vigie des offres d'emploi a pour objectif de s'assurer, d'une part, que les annonces d'offres d'emploi visant les ingénieurs mentionnent l'exigence selon laquelle les candidats doivent être membres de l'Ordre, d'autre part, que les employeurs sont sensibilisés à cette exigence. L'activité de vigie est réalisée en menant des recherches sur Internet (sites spécialisés d'emplois) et dans les grands quotidiens du Québec. Des vérifications sont également effectuées à la suite de signalements en la matière. Sur 232 annonces vérifiées, seulement 2 ont donné lieu à des interventions auprès d'employeurs pour l'année 2012-2013. Cela représente moins de 0,9 % de toutes les vérifications effectuées au cours de cet exercice. Les très bons résultats obtenus de nouveau cette année confirment le succès durable de cette activité.

3. PRÉVENTION

Le volet prévention vise à informer le public, les employeurs et les donneurs d'ouvrage en ce qui a trait aux exigences de la Loi sur les ingénieurs, et ainsi à prévenir la pratique illégale. Les activités de prévention comprennent notamment les visites de municipalités, la participation à des congrès et groupes de travail, les réponses aux questions posées à l'Ordre et le Programme de prévention ciblé.

VISITES DE MUNICIPALITÉS

Le SSPI organise également des rencontres d'information et de sensibilisation dans les municipalités du Québec. À la faveur de ces visites, le SSPI rencontre les ingénieurs, les inspecteurs et d'autres fonctionnaires municipaux pour leur expliquer la Loi sur les Ingénieurs et comment elle s'applique à leur quotidien. Ce travail de prévention auprès des donneurs d'ouvrages et de permis permet d'éliminer la pratique illégale à la source. Au cours de l'exercice 2012-2013, 85 municipalités ont été visitées.

RÉPARTITION DES VISITES DE MUNICIPALITÉS SELON LES RÉGIONS

Section régionale	Visites de chantiers
Abitibi-Témiscamingue	0
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	0
Cantons-de-l'Est	19
Drummond	1
Lanaudière	5
Laval-Laurentides	19
Manicouagan	0
Mauricie	26
Mingan	0
Outaouais	15
Plein-Sud	0
Québec et Chaudière-Appalaches	0
Montréal	0
Richelieu	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0
TOTAL	85

CONGRÈS, COLLOQUES ET GROUPES DE TRAVAIL

Le SSPI a tenu un kiosque d'information destiné aux visiteurs des congrès annuels de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et du chapitre québécois de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA). Il avait également un kiosque au Colloque annuel de l'Ordre. Des brochures et des dépliants ont été distribués, et les représentants du SSPI ont répondu aux questions de nombreux ingénieurs, donneurs d'ouvrages et employeurs, ou renseigné les participants sur différents sujets liés à la pratique du génie dans leur milieu respectif.

Le SSPI participe également à plusieurs groupes de travail organisés par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), l'Association des ingénieurs agricoles du Québec (AIAQ) et quelques autres organismes traitant notamment de sujets comme les abris temporaires, l'aménagement des berges, les bâtiments agricoles. Cette participation a pour but de contribuer au développement de ces domaines, à la protection du public et au respect de la Loi sur les ingénieurs.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Au cours de l'année, le SSPI a répondu à 1 032 demandes de renseignements (par téléphone ou courriel) relatives à la pratique illégale de la profession et à la Loi sur les ingénieurs. Dans ces demandes, les questions les plus fréquemment posées portent sur les sujets suivants :

- le champ de pratique des ingénieurs (quels travaux en font partie);
- l'usage du titre d'ingénieur, de ses abréviations et des titres universitaires;
- la dénomination sociale des entreprises.

PROGRAMME DE PRÉVENTION CIBLÉE

Les Orientations d'intervention aux fins de la surveillance de la pratique illégale 2011-2013, adoptées en juin 2011, prévoient un programme de prévention ciblée qui vise à contrer la pratique illégale à la source dans des domaines choisis. Ces domaines sont déterminés en fonction de l'ampleur du problème, des risques pour le public, du nombre de signalements, etc. Une fois le domaine repéré et confirmé par le Comité sur la surveillance de la pratique illégale, un plan d'intervention est élaboré et exécuté par le SSPI. Ce plan a pour but de cerner les problèmes spécifiques du milieu ainsi que de recenser les parties prenantes du domaine et celles qui sont prêtes à collaborer avec le SSPI et l'Ordre. Ensuite, avec ces partenaires, des solutions sont dégagées et communiquées à l'ensemble des gens qui pratiquent dans le domaine, puis mises en place.

Au cours de l'exercice 2012-2013, un domaine a fait l'objet du programme de prévention ciblée, soit le domaine de la rénovation d'ascenseurs. Les interventions ont connu un grand succès, avec plus de 30 interlocuteurs du milieu engagés dans les groupes de travail. Cela a permis d'assurer une compréhension étendue des enjeux et des exigences légales dans le domaine. Un compte-rendu des travaux et un dépliant d'information ont été produits et serviront à informer l'ensemble des ingénieurs et employeurs du domaine de même qu'à instaurer des changements durables. Ces interventions serviront

également de tremplin pour une approche commune plus globale entre la RBQ, l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) et l'Ordre dans le domaine des ascenseurs.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

MANDAT

La Direction des affaires professionnelles est responsable de l'ensemble des dossiers qui visent à valoriser l'intégrité et la qualité de l'exercice de la profession, notamment des activités d'encadrement et de contrôle de l'exercice de la profession, à l'exception de la discipline.

À cet effet, la Direction des affaires professionnelles voit à l'élaboration des mesures administratives et de contrôle qui lui permettront de bien assumer son mandat.

ADMISSION ET PERMIS

ADMISSION DES CANDIDATS

Afin d'obtenir le droit d'exercer au Québec, les candidats à la profession d'ingénieur doivent soit montrer qu'ils sont titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement, soit démontrer qu'ils ont reçu une formation ou qu'ils sont titulaires d'un diplôme jugés équivalents, ou encore faire la preuve qu'ils détiennent une autorisation légale d'exercer dans une autre province ou dans un territoire au Canada. Pour les titulaires d'un diplôme reconnu ou d'une autorisation légale d'exercer ailleurs au Canada, les demandes de permis sont traitées par le Service de l'admission et des permis. Dans les autres cas, c'est le Comité des examinateurs qui étudie chacun des dossiers constitués par le Service de l'admission et des permis et qui fait les recommandations appropriées au Comité exécutif.

Un diplôme peut être reconnu équivalent s'il a été accordé au terme d'un programme agréé par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) ou par un organisme dont les normes respectent celles du BCAPG. Par ailleurs, dans l'appréciation d'une demande d'équivalence de formation, le Comité des examinateurs tient compte notamment des cours suivis, de l'expérience pertinente et de la réussite des examens prescrits.

NOUVELLES DEMANDES DE PERMIS

Cette année, l'Ordre a reçu 3152 nouvelles demandes de permis. Parmi celles-ci, 2020 provenaient de diplômés en génie du Québec, dont 2009 étaient titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement. Par ailleurs, 47 de ces nouvelles demandes provenaient de diplômés en génie d'autres provinces du Canada, et 1085, de diplômés en génie de l'étranger ou de non-diplômés en génie. Mentionnons que 55 nouvelles demandes d'admission à l'Ordre étaient des demandes provenant de détenteurs de permis délivrés par une autre association canadienne d'ingénieurs.

COMITÉ DES EXAMINATEURS

Cette année, 976 demandes de permis ont fait l'objet d'une étude en vue d'une recommandation de la part du Comité des examinateurs.

Au cours des 9 séances tenues durant l'année, le Comité a en outre procédé à 497 révisions de dossiers et à 1240 études de résultats aux examens.

EXAMENS D'ADMISSION

L'Ordre tient deux séances d'examens d'admission par année, l'une en mai et l'autre en novembre. Au cours de l'exercice écoulé, 530 candidats à l'admission se sont présentés à 685 examens à la session de mai, et 435 candidats se sont présentés à 555 examens à celle de novembre. L'ensemble de ces candidats a passé 235 examens différents, et le taux de réussite a été de 70 %.

MESURES VISANT À FACILITER L'INTÉGRATION DES PERSONNES FORMÉES À L'ÉTRANGER

Ententes de reconnaissance mutuelle

Les demandeurs qui ne sont pas titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement comme donnant accès au permis de l'Ordre doivent, pour se qualifier, obtenir au préalable une équivalence de diplôme ou de formation. En vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, les titulaires d'un diplôme agréé par un organisme dont les normes et procédures respectent celles du BCAPG et avec lequel une entente a été conclue peuvent, à certaines conditions, obtenir une équivalence de diplôme sans avoir à passer d'examens d'admission. L'Ordre participe à trois ententes de cette nature : l'entente avec la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI), de France, l'entente avec l'Accreditation Board for Engineering and Technology, des États-Unis, et l'Accord de Washington. En 2012-2013, 318 demandeurs ont bénéficié de cette disposition.

Programmes d'aide

L'Ordre collabore à deux programmes d'aide à l'intégration s'adressant à des personnes formées en génie à l'étranger. Le premier s'applique aux candidats sélectionnés par Emploi-Québec et les organismes désignés par celui-ci, et auxquels un soutien est offert dans le cadre du Programme de perfectionnement en ingénierie des diplômés en génie de l'étranger. L'un des principaux objectifs de ce programme est de faciliter la réussite des examens d'admission. Le second, coordonné par le Centre R.I.R.E. 2000 de Québec, vise également la préparation, sous la forme de tutorat, des candidats aux examens d'admission à l'Ordre. En 2012-2013, 130 personnes ont bénéficié de ces programmes.

Programme d'accompagnement des professionnels formés à l'étranger

À la suite de la signature d'un deuxième protocole d'entente entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) en novembre 2011, la Direction des affaires professionnelles a mis en œuvre un nouveau programme pour aider les professionnels formés à l'étranger (PFÉ).

Ce programme est majoritairement financé par la contribution du MICC et s'étend jusqu'à la fin de 2013. Il vise à mieux informer les PFÉ et à les accompagner. Il met à leur disposition deux outils :

- un outil d'autoappréciation de la candidature des PFÉ pour le permis d'ingénieur;
- un dossier en ligne pour les candidats aux permis.

En 2012-2013, l'Ordre a mis en ligne *la Boussole*, une application très simple à utiliser qui donne une bonne idée aux candidats de l'itinéraire professionnel qu'ils doivent suivre et des étapes à franchir pour travailler comme ingénieur au Québec.

DÉLIVRANCE DE PERMIS D'INGÉNIEUR JUNIOR

Cette année, le Comité exécutif a délivré 2 688 permis d'ingénieur junior. Parmi les nouveaux titulaires de permis, 1 911 avaient un diplôme reconnu par le gouvernement, et 329, un diplôme reconnu équivalent, tandis que 448 avaient reçu une formation jugée équivalente. Parmi ces derniers, 22 étaient diplômés de programmes agréés, mais non encore reconnus par le gouvernement, 357 avaient réussi les examens de contrôle (335) ou de formation prescrits (22); les 69 autres candidats ont été jugés admissibles sans examens, du fait de leurs études supérieures et de leur expérience.

ENCADREMENT DES INGÉNIEURS JUNIORS

Au 31 mars 2013, le Service de l'admission et des permis comptait 13 303 dossiers d'ingénieurs juniors et 1 000 dossiers d'ingénieurs stagiaires, pour un total de 14 303.

Les dispositions du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec stipulent que tous les ingénieurs juniors doivent remplir, entre autres, deux conditions afin que le Comité exécutif leur délivre un permis d'ingénieur. Ces conditions sont la réussite de l'examen professionnel et l'acquisition d'une expérience pertinente en génie de 36 mois. Pour obtenir le permis conférant le plein droit d'exercer, les ingénieurs juniors doivent aussi démontrer, à l'instar des autres professionnels du Québec, qu'ils ont une connaissance appropriée du français.

EXAMEN PROFESSIONNEL

Au cours de l'exercice écoulé, 3 680 demandes d'inscription à l'examen professionnel ont été reçues. Cet examen se déroule dans 9 villes du Québec. Au total, 3 388 ingénieurs juniors ont réussi l'examen professionnel.

DÉLIVRANCE DU PERMIS D'INGÉNIEUR

Au cours de l'exercice, 1 953 ingénieurs juniors et 55 ingénieurs stagiaires ont obtenu leur permis d'ingénieur. De plus, 19 permis ont été délivrés, à la faveur de l'Entente sur la mobilité des ingénieurs à l'intérieur du Canada, à des personnes venant des autres associations d'ingénieurs canadiennes.

SÉANCES D'INFORMATION SUR LA PROFESSION

Comme par le passé, l'Ordre a invité tous les futurs diplômés des 12 établissements universitaires québécois qui offrent des programmes en génie à des séances d'information sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Québec. Durant l'année universitaire 2012-2013, 23 séries de séances d'information se sont déroulées dans les établissements universitaires québécois. Un total de 2 175 étudiants ont été informés et sensibilisés.

INSCRIPTION

Le Service de l'inscription est responsable du tableau des membres. Les tableaux qui suivent (1 à 8 a) fournissent des statistiques sur certaines caractéristiques des membres de l'Ordre et sur des activités du Service de l'inscription au 31 mars 2013.

TABLEAU 1

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

	Nombre des membres	% du total
Exerçant leur profession		
Ingénieurs	43 687	69,1
Ingénieurs juniors / ingénieurs stagiaires	14 242	22,5
Membres temporaires pour un an ¹	44	0,1
Permis restrictifs	2	0,0
Total	57 975	91,7
N'exerçant pas leur profession		
Invalidité permanente	73	0,1
À vie	29	0,0
À la retraite	5 127	8,1
Total	5 229	8,3
TOTAL DES MEMBRES	63 204	100,0

1. Des permis temporaires valables pour une période d'un an peuvent être délivrés par le Conseil d'administration de l'Ordre, en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française, aux personnes venant de l'extérieur du Québec qui sont déclarées aptes à exercer leur profession, mais qui ne remplissent pas les exigences de l'article 35 de la Charte. Ces permis peuvent être renouvelés au maximum trois fois si l'Office québécois de la langue française l'autorise.

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
Ingénieurs juniors				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	303	1 668	1 971	73,1
Diplômés en génie d'établissements étrangers	145	550	695	25,8
Non-diplômés en génie, après examens	3	27	30	1,1
Total des ingénieurs juniors	451	2 245	2 696	100,0
Ingénieurs stagiaires				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	0	0	0	0
Diplômés en génie d'établissements étrangers	0	0	0	0
Non-diplômés en génie, après examens	1	0	1	100
Total des ingénieurs stagiaires	1	0	1	100,0
Diplômés des établissements				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	2	13	15	57,7
Diplômés en génie d'établissements étrangers	1	10	11	42,3
Total des ingénieurs	3	23	26	100,0
TOTAL DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE	455	2 268	2 723	

TABLEAU 3

A. MOUVEMENTS DES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

	Inscriptions	%	Réinscriptions	%	Retraits*	%
Ingénieurs juniors	2 697	99,0	224	34,9	803	34,1
Ingénieurs stagiaires	0	0,0	35	5,5	75	3,2
Ingénieurs	26	1,0	382	59,6	1 479	62,7
TOTAL	2 723	100,0	641	100,0	2 357	100,0

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	
* Motifs des retraits				
Démissions	529	189	54	
Retraits pour non-paiement	851	607	54	
Radiations pour cause disciplinaire	4	2	0	
Radiations pour non-conformité au Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle	1	0	0	
Suspensions et radiations pour méconnaissance du français	13	0	0	
Décès	78	5	1	
TOTAL	1 476	803	109	2 388

B. PERMIS TEMPORAIRES¹

	Accordés	Renouvelés
Ingénieurs du Canada	118	56
Ingénieurs de l'étranger	23	21

1. Des permis temporaires sont accordés à des ingénieurs qualifiés qui ne résident pas au Québec, en vertu des articles 18 et 19 de la Loi sur les ingénieurs. Ils sont accordés pour une période de 12 mois, après quoi ils doivent être renouvelés si la réalisation du projet n'est pas terminée.

TABLEAU 4

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES ET LE DOMICILE

	2012-2013		
	Nombre de membres	% du total des membres	% de variation par rapport à 2011-2012
Selon les régions électorales			
Montréal	40 540	64,1	1,9
Québec	8 651	13,7	1,9
Mauricie–Bois-Francis–Centre-du-Québec	2 791	4,4	2,1
Estrie	2 135	3,4	1,8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 960	3,1	3,0
Outaouais	1 381	2,2	-5,5
Est-du-Québec	1 475	2,3	6,7
Abitibi-Témiscamingue	926	1,5	3,6
TOTAL	59 859	94,7	1,9
Selon le domicile			
Membres domiciliés au Québec	59 859	94,7	
Membres domiciliés hors du Québec			
Ontario	1 515	2,4	-3,1
Alberta	250	0,4	-1,2
Colombie-Britannique	195	0,3	-2,0
Autres provinces et territoires	211	0,3	2,4
États-Unis	594	0,9	-5,4
Autres pays	580	0,9	-3,0
Total des membres domiciliés hors du Québec	3 345	5,3	-2,8
EFFECTIF TOTAL	63 204	100	1,6

TABLEAU 5

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	Membres à vie, retraités, invalides permanents	2012-2013		2011-2012		Variation	% de variation
					Total	% du total des membres	Total	% du total des membres		
Sections régionales										
Montréal (RIM)	11 822	5 474	280	1 331	18 907	29,9	18 656	30,0	251	1,3
Plein-Sud	7 727	1 787	165	984	10 663	16,9	10 393	16,7	270	2,6
Québec et Chaudière-Appalaches	6 038	1 616	112	834	8 600	13,6	8 440	13,6	160	1,9
Laval-Laurentides	5 223	1 377	150	552	7 302	11,6	7 170	11,5	132	1,8
Canton-de-l'Est	2 268	562	62	291	3 183	5,0	3 113	5,0	70	2,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 466	341	21	132	1 960	3,1	1 903	3,1	57	3,0
Lanaudière	1 437	366	30	160	1 993	3,2	1 930	3,1	63	3,3
Mauricie	1 372	285	21	245	1 923	3,0	1 921	3,1	2	0,1
Outaouais	1 030	225	31	148	1 434	2,3	1 435	2,3	-1	-0,1
Drummond	853	238	19	70	1 180	1,9	1 117	1,8	63	5,6
Abitibi-Témiscamingue	680	208	12	26	926	1,5	894	1,4	32	3,6
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	575	149	12	66	802	1,3	785	1,3	17	2,2
Richelieu	270	61	5	47	383	0,6	384	0,6	-20	-5,2
Mingan	271	78	5	11	365	0,6	373	0,6	11	2,9
Manicouagan	179	27	2	14	222	0,4	218	0,4	4	1,8
Aucune Régionale ¹⁻²	2 522	467	54	318	3 361	5,3	3 458	5,6	-97	-2,8
TOTAL	43 733	13 261	981	5 229	63 204	100,0	62 190	100,0	1014	1,6

1. Domiciliés hors du Québec

2. Dans le total de la colonne « Ingénieurs », sous « Aucune Régionale », il manquait 44 détenteurs de permis temporaires annuels et 2 détenteurs de permis restrictifs temporaires.

TABLEAU 6**RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DE LEUR DOMICILE PROFESSIONNEL**

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
Régions administratives de l'employeur*				
Bas-Saint-Laurent	62	655	717	1,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	240	1 594	1 834	3,2
Capitale-Nationale	814	5 587	6 401	11,2
Mauricie	131	1 266	1 397	2,5
Estrie	213	1 730	1 943	3,4
Montréal	3 524	19 839	23 363	41,0
Outaouais	140	834	974	1,7
Abitibi-Témiscamingue	124	794	918	1,6
Côte-Nord	94	581	675	1,2
Nord-du-Québec	14	77	91	0,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	20	126	146	0,3
Chaudière-Appalaches	181	1 548	1 729	3,0
Laval	293	2 253	2 546	4,5
Lanaudière	88	977	1 065	1,9
Laurentides	258	2 121	2 379	4,2
Montréal	1 168	8 433	9 601	16,8
Centre-du-Québec	138	1 079	1 217	2,1
TOTAL	7 502	49 494	56 996	100,0

* Ne tient pas compte des membres ayant un employeur hors Québec, ni des membres sans emploi ou à la retraite.

TABLEAU 7

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON DIVERSES CARACTÉRISTIQUES

	2012-2013		2011-2012			
	Nombre	%	Nombre	%		
Selon le sexe						
Femmes	8 283	13,1	8 017	12,9		
Hommes	54 921	86,9	54 173	87,1		
TOTAL	63 204	100	62 190	100		
	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon l'âge et le sexe						
29 ans et moins	1 212	14,6	5 245	9,6	6 457	10,2
De 30 à 39 ans	3 226	38,9	14 962	27,2	18 188	28,8
De 40 à 49 ans	2 704	32,6	13 631	24,8	16 335	25,8
De 50 à 59 ans	974	11,8	11 729	21,4	12 703	20,1
60 ans et plus	167	2,0	9 354	17,0	9 521	15,1
TOTAL	8 283	100,0	54 921	100,0	63 204	100,0
	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon l'âge et la langue						
29 ans et moins	6 047	10,5	410	7,6	6 457	10,2
De 30 à 39 ans	17 079	29,6	1 109	20,5	18 188	28,8
De 40 à 49 ans	15 342	26,6	993	18,3	16 335	25,8
De 50 à 59 ans	11 645	20,2	1 058	19,5	12 703	20,1
60 ans et plus	7 672	13,3	1 849	34,1	9 521	15,1
TOTAL	57 785	100,0	5 419	100,0	63 204	100,0
	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon le statut, le sexe, le domicile et la langue						
Ingénieurs	44 603	77,2	4 297	79,3	48 900	77,4
Ingénieurs juniors	12 258	21,2	1 064	19,6	13 322	21,1
Ingénieurs stagiaires	924	1,6	58	1,1	982	1,6
TOTAL	57 785	100,0	5 419	100,0	63 204	100,0
Femmes	7 692	13,3	591	10,9	8 283	13,1
Hommes	50 093	86,7	4 828	89,1	54 921	86,9
TOTAL	57 785	100,0	5 419	100,0	63 204	100,0
Domiciliés au Québec	55 509	96,1	4 350	80,3	59 859	94,7
Domiciliés hors du Québec	2 276	3,9	1 069	19,7	3 345	5,3
TOTAL	57 785	100,0	5 419	100,0	63 204	100,0

TABLEAU 8**RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOYEUR**
Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

	Nombre	% du total des membres
Secteurs public et parapublic		
Administration publique fédérale	1 694	2,7
Administrations publiques provinciales et territoriales	4 523	7,2
Administrations publiques locales, municipales et régionales	1 632	2,6
TOTAL	7 849	12,4
Secteur de la consultation		
Services de génie	9 890	15,6
TOTAL	9 890	15,6
Secteur de l'éducation		
Services d'enseignement	2 520	4,0
TOTAL	2 520	4,0
Autres secteurs		
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	17	0,0
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	398	0,6
Services publics	2 969	4,7
Construction	1 693	2,7
Fabrication (voir le détail au tableau 8 a) ci-après)	14 610	23,1
Commerce de gros	1 823	2,9
Commerce de détail	116	0,2
Transport et entreposage	639	1,0
Industrie de l'information et industrie culturelle	991	1,6
Finance et assurances	239	0,4
Services immobiliers et services de location et de location à bail	100	0,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	4 980	7,9
Gestion de sociétés et d'entreprises	138	0,2
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets	307	0,5
Soins de santé et assistance sociale	355	0,6
Arts, spectacles et loisirs	29	0,0
Hébergement et services de restauration	26	0,0
TOTAL	29 430	46,6
Secteurs d'activité en cours de classification	4 208	6,7
Sans emploi, aux études ou à la retraite	9 307	14,7
EFFECTIF TOTAL	63 204	100,0

TABLEAU 8 A)

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOYEUR

	Nombre	% du groupe
Détails du secteur fabrication		
Fabrication d'aliments	297	2,0
Fabrication de boissons et de produits du tabac	125	0,9
Usines de textiles	35	0,2
Usines de produits textiles	22	0,2
Fabrication de vêtements	25	0,2
Fabrication de produits en cuir et de produits analogues	204	1,4
Fabrication de produits en bois	757	5,2
Fabrication du papier	33	0,2
Impression et activités connexes de soutien	305	2,1
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	774	5,3
Fabrication de produits chimiques	366	2,5
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	339	2,3
Fabrication de produits minéraux non métalliques	1 450	9,9
Première transformation de métaux	1 142	7,8
Fabrication de produits métalliques	2 269	15,5
Fabrication de machines	1 345	9,2
Fabrication de produits informatiques et électroniques	1 102	7,5
Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	3 722	25,5
Fabrication de matériel de transport	72	0,5
Fabrication de meubles et de produits connexes	206	1,4
Activités diverses de fabrication	20	0,1
TOTAL	14 610	100,0

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

En vertu du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, les membres de l'Ordre souscrivent obligatoirement à l'assurance responsabilité professionnelle collective, quel que soit le type d'activité qu'ils exercent. Ceux qui exercent la profession en pratique privée doivent, de plus, souscrire à une assurance responsabilité professionnelle (ARP) d'un assureur spécialisé à cet effet.

On trouvera aux tableaux suivants la répartition des membres de l'Ordre au 31 mars 2013 par types d'activités et selon le moyen de garantie.

STATISTIQUES SUR L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE PAR TYPES D'ACTIVITÉS

	Nombre	%	ARP collective	ARP privée
Pratique privée en génie	11 898	18,8	✓	✓
Entreprise du secteur privé	29 356	46,4	✓	
Organisme public ou parapublic	10 239	16,2	✓	
À la retraite	5 577	8,8	✓	
Pratique privée hors génie	1 139	1,8	✓	
Autres	4 995	7,9	✓	
TOTAL	63 204	100,0		

Le montant prévu de la garantie collective est de 100 000 \$ par sinistre et de 250 000 \$ pour l'ensemble des sinistres découlant des services professionnels à l'égard d'un projet. Le contrat d'ARP privée doit prévoir un montant minimal de garantie de 250 000 \$ par sinistre et de 500 000 \$ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie. Ces montants minimums sont respectivement de 500 000 \$ et de 1 000 000 \$ s'il s'agit d'une assurance souscrite par des membres, des sociétés ou des personnes morales pour d'autres membres à leur service ou qui en sont administrateurs, dirigeants ou actionnaires, dans le cas d'une personne morale, ou associés, dans le cas d'une société.

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
ARP collective	51 306	100 000 \$	10 000 000 \$
ARP privée, si en pratique privée	11 898	250 000 \$ ou 500 000 \$	500 000 \$ ou 1 000 000 \$

Au cours de la période allant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013, le Service de l'inscription a dû intervenir pour assurer le respect de son règlement sur l'ARP. Ainsi, l'annulation de la police

d'assurance avant le terme requis ou le fait qu'un membre en pratique privée n'ait pas de contrat d'assurance sont deux cas qui peuvent entraîner sa radiation du tableau, s'il refuse de se conformer au Règlement. La plupart des membres en pratique privée ne s'étant pas conformés au Règlement voient à corriger promptement leur situation à la suite de l'intervention de

l'Ordre auprès de l'un d'entre eux. Cette année, 308 suivis de dossier concernant l'exigence de détenir une assurance responsabilité professionnelle supplémentaire ont été effectués. L'Ordre a radié deux membres pour non-conformité au Règlement sur l'ARP, en vertu de l'article 85.3, paragraphe 2^o du Code des professions.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

	Nombre de demandes			
	Reçues ¹	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	47	97	0	4
Hors du Canada	281	425	0	36

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

Candidats	562
-----------	-----

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	Nombre de demandes				
	Reçues ¹	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	1	0	1	0	0
Hors du Canada	755	699	587	0	83

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

Candidats	1 369
-----------	-------

1. Il s'agit des demandes effectuées conformément à la procédure établie par le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, c'est-à-dire les demandes comportant tous les documents requis et accompagnées du paiement des frais exigibles.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS D'INGÉNIEUR

Le tableau ci-contre présente le nombre de demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

DIPLÔMES RECONNUS

Demandes de permis d'ingénieur	
reçues ¹	1 926
acceptées ²	1 653
refusées ³	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période ⁴	1 920

Le tableau qui suit indique le nombre de demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un

établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

ÉQUIVALENCE DE DIPLÔMES

Demandes de permis d'ingénieur	
reçues ¹	307
acceptées ²	162
refusées ³	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période ⁴	292

Le tableau suivant présente le nombre de demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION

Demandes de permis d'ingénieur	
reçues ¹	489
acceptées ²	212
refusées ³	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période ⁴	466

AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS

Ingénieurs juniors	
ayant satisfait aux autres conditions et modalités ⁵	2 027
ayant commencé le processus ⁶	14 303

- Inscriptions au tableau à titre d'ingénieur junior durant l'année.
- Inscriptions au tableau à titre d'ingénieur (permis d'ingénieur délivré) durant l'année; l'inscription au tableau à titre d'ingénieur junior peut avoir été faite durant l'année en cours ou dans des années antérieures.
- Les ingénieurs juniors n'ont pas de temps limite pour satisfaire aux autres conditions.
- Toutes les inscriptions au tableau à titre d'ingénieur junior, moins les personnes qui sont devenues ingénieurs durant l'année.
- Total des inscriptions au tableau à titre d'ingénieur durant l'année.
- Nombre d'ingénieurs juniors inscrits au tableau à la fin de l'année.

DEMANDES DE PERMIS TEMPORAIRE

	Nouvelles demandes reçues	Demandes acceptées	Permis actifs	Renouvellement refusé par l'OQLF	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	26	26	39	0	0

PERMIS DÉLIVRÉS SELON LA CATÉGORIE

Ingénieurs juniors (inscriptions au tableau)	2 696
Ingénieurs stagiaires (inscriptions au tableau)	0
Ingénieurs (nouveaux permis et reclassements)	2 027

AUTORISATIONS SPÉCIALES

Accordées	3
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE SELON LA CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION

Classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle 2012-2013	Nombre de membres	Montant
Ingénieurs	43 713	295 \$
Anciens présidents	20	0 \$
Juniors ou stagiaires 1 an et plus	8 705	295 \$
Juniors ou stagiaires première cotisation ¹	2 696	0 \$
Juniors ou stagiaires moins de 1 an ²	2 841	Prorata de 295 \$
Juniors ou stagiaires retraités	56	100 \$
Juniors ou stagiaires invalides permanents	6	100 \$
Ingénieurs retraités	5 071	100 \$
Ingénieurs invalides permanents	67	100 \$
Membres à vie	29	0 \$

- L'ingénieur junior qui s'est inscrit au tableau entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013 a bénéficié de la gratuité pour sa première cotisation.
- L'ingénieur inscrit depuis moins de 1 an paie, lors de son renouvellement, un prorata qui varie en fonction du nombre de mois après le premier anniversaire de son inscription au tableau (nombre de mois / 12 x 295 \$).

Le prorata est calculé de façon à ce que le membre junior bénéficie de 1 an complet de gratuité.

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET DÉTENANT UN PERMIS SELON LA CATÉGORIE

Ingénieurs juniors	13 322
Ingénieurs stagiaires	982
Ingénieurs	48 900

INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION OU SUSPENSION

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	88
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE, SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LEUR DOMICILE PROFESSIONNEL

01 Bas-Saint-Laurent	717
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 834
03 Capitale-Nationale	6 401
04 Mauricie	1 397
05 Estrie	1 943
06 Montréal	23 363
07 Outaouais	974
08 Abitibi-Témiscamingue	918
09 Côte-Nord	675
10 Nord-du-Québec	91
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	146
12 Chaudière-Appalaches	1 729
13 Laval	2 546
14 Lanaudière	1 065
15 Laurentides	2 379
16 Montérégie	9 601
17 Centre-du-Québec	1 217
99 Hors du Québec	6 208

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

L'article 23 du Code des professions stipule que chaque ordre professionnel a pour principale fonction d'assurer la protection du public et qu'à cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

Ce contrôle s'exerce d'abord au moment de l'admission des nouveaux membres; par la suite, c'est presque exclusivement au Comité d'inspection professionnelle et au Service de la surveillance de l'exercice qu'incombe cette responsabilité afin de s'assurer que les membres de l'Ordre rendent des services professionnels de qualité.

L'inspection professionnelle, au-delà de sa fonction première, vise à améliorer la pratique du génie en informant les ingénieurs de leurs droits, devoirs et obligations envers le public, le client et la profession. À cet effet, l'Ordre renseigne ses membres sur les lois et règlements gouvernant l'exercice de leur profession; ces renseignements concernent notamment le Code des professions et la Loi sur les ingénieurs. L'Ordre signifie également à ses membres ses attentes quant à l'excellence des services professionnels qu'ils rendent à la collectivité.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Code des professions prévoit l'institution d'un comité d'inspection professionnelle (CIP) au sein de chaque ordre. Le CIP de l'Ordre des ingénieurs du Québec est présentement formé de 13 ingénieurs nommés par le Conseil d'administration. Chacun d'eux possède une expertise dans un domaine du génie (électricité, mécanique, protection incendie, charpentes, fondations, installations septiques, géotechnique, génie agricole, etc.).

Le mandat du CIP consiste à :

- effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession suivant un programme qu'il établit annuellement et que le Conseil d'administration de l'Ordre approuve;
- procéder à des inspections portant expressément sur la compétence de tout membre lorsque des motifs le justifient.

Tout en conservant le caractère universel de l'inspection professionnelle, il a été notamment décidé de porter une attention particulière aux membres qui accomplissent des actes ayant un lien avec l'ingénierie ou pouvant mettre en cause l'intérêt public, tout particulièrement la santé et la sécurité des bénéficiaires directs et indirects de leurs travaux, sans égard au secteur d'activité.

Les 1 535 visites d'inspection effectuées sont réparties entre les ingénieurs exerçant en pratique privée, les ingénieurs exerçant au sein d'une entreprise, compagnie ou coopérative du secteur privé, et les ingénieurs exerçant au sein d'un organisme public ou parapublic.

Nombre de membres du Comité d'inspection professionnelle	13
Nombre de réunions du Comité d'inspection professionnelle	26

VÉRIFICATION

	Nombre
Membres visités	1 535
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	0
Formulaires ou questionnaires retournés au Comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	0
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	1 404
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	131

INSPECTIONS PORTANT SUR LA COMPÉTENCE

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence	21
Rapports d'inspection portant sur la compétence dressés	17

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OBLIGER UN MEMBRE À SUIVRE AVEC SUCCÈS DES STAGES OU DES COURS

	Nombre
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	7
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Nombre
Approuvant, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	7
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0

Au cours de l'exercice, 26 membres ont fait l'objet de la transmission d'une information au syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION 2012-2013

Ce programme a pris effet le 1^{er} avril 2012 et s'est terminé le 31 mars 2013.

Exigences du Code des professions

Le Code des professions prévoit que le Comité d'inspection professionnelle (CIP) surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Conformément au Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le CIP surveille l'exercice de la profession suivant le programme qu'il détermine et que le Conseil d'administration approuve.

Inspection professionnelle

L'inspection professionnelle porte sur les dossiers, les livres et les registres que tient le membre dans l'exercice de sa profession; elle porte également sur les documents ou les rapports auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, les livres et les registres tenus par ses collègues de travail ou par son employeur, de même que sur tout bien qui lui a été confié par un client.

L'inspection professionnelle vise à améliorer la pratique du génie. Elle se situe au cœur de la mission de l'Ordre. Préconisant la prévention, elle se présente comme une mesure de développement continu. Elle est confidentielle. Pour le membre, la visite de l'inspecteur constitue donc une excellente occasion d'élargir ses connaissances et de profiter d'un examen de sa pratique ainsi que d'une révision de ses dossiers par un pair. C'est aussi le moment de donner un nouvel élan au processus d'amélioration constante de la qualité de sa pratique professionnelle.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme se déclinent de la façon suivante :

- examiner la pratique professionnelle de l'ingénieur, autant du point de vue de la compétence que de celui du respect de la législation qui régit la profession;
- relever, le cas échéant, toute déficience ou carence dans sa pratique professionnelle et tenter de déterminer les mesures correctives et les améliorations qui s'imposent;
- sensibiliser et conscientiser l'ingénieur à ses devoirs et obligations éthiques, déontologiques et légales, sans égard au milieu de travail ou aux fonctions exercées;
- sensibiliser l'ingénieur aux compétences communes de la profession, l'informer sur les exigences de l'Ordre en matière de développement professionnel et l'inciter à se doter d'un plan personnel de maintien et de développement des compétences professionnelles;
- amener l'ingénieur à consulter les multiples ressources mises à sa disposition sur le site Web de l'Ordre, notamment le *Guide de pratique professionnelle*;
- conscientiser l'ingénieur à son rôle de professionnel et rappeler les valeurs fondamentales de la profession, soit la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social;
- sensibiliser l'ingénieur à la nature et aux répercussions de la pratique illégale de la profession.

Déroulement de la visite d'inspection professionnelle

La visite d'inspection se déroule en trois étapes, sous la forme de rencontres sur les lieux de travail où le membre exerce sa profession et détient ses dossiers :

- une séance de collecte de renseignements généraux et de sensibilisation, en rencontre dite « de groupe », à laquelle peuvent participer tous les membres de l'entreprise. La sensibilisation incite à la discussion sur plusieurs thèmes ayant trait à la pratique professionnelle, à l'encadrement juridique de la profession et à la déontologie;
- une collecte de renseignements propres au membre, en rencontre individuelle;
- l'inspection des dossiers, des livres et des registres du membre, en rencontre individuelle, fondée notamment sur les profils de compétences disponibles, publiés dans le *Guide de pratique professionnelle*, particulièrement dans tout domaine qui s'inscrit dans le cadre des préoccupations de l'Ordre.

Chaque membre inspecté reçoit par écrit les résultats de son inspection, incluant les recommandations appropriées et les suggestions de mesures d'amélioration, le cas échéant, ainsi que la liste des dérogations et des lacunes relevées, s'il y a lieu.

À la suite de l'inspection, le CIP peut décider de :

- fermer le dossier lorsque l'inspection est satisfaisante;
- procéder à une inspection complémentaire ou à une inspection de suivi;
- mener une inspection portant sur la compétence, nécessairement plus exhaustive, lorsque des motifs le justifient, notamment lorsque le membre semble ne pas posséder l'expertise, les connaissances ou l'expérience suffisantes pour les dossiers et les mandats qu'il accepte et réalise;
- transmettre le dossier au Bureau du syndic lorsque le membre semble avoir commis des infractions aux lois et règlements.

Dans certains cas et avec l'accord de l'employeur, le CIP se penche également sur les pratiques de l'entreprise ayant une incidence sur la pratique professionnelle des membres. Pour l'entreprise, la visite d'inspection professionnelle représente donc une excellente occasion de faire le point sur les mesures qu'elle préconise pour valoriser la profession d'ingénieur et favoriser le respect, par les membres, de leurs devoirs et obligations éthiques, déontologiques et légaux.

Répartition des visites et cibles du programme

Le programme prévoit l'inspection professionnelle de 1 500 membres de l'Ordre. Les visites se répartissent de la façon suivante :

- 950 membres travaillant en pratique générale (au service d'une entreprise, d'une compagnie ou d'une coopérative, ou travaillant pour le compte d'un organisme public ou parapublic), dont certains dans des domaines de pratique ciblés comme l'aéronautique, les télécommunications, l'informatique, le secteur des ressources naturelles et les infrastructures routières. Certaines activités de l'ingénieur seront également ciblées, notamment la surveillance et l'inspection de travaux ainsi que la gestion de contrats d'ingénierie;
- 500 membres travaillant en pratique privée (exerçant en génie-conseil pour leur propre compte ou pour le compte d'une firme), dont certains dans des domaines de pratique ciblés comme la géotechnique, les installations septiques,

le secteur des ressources naturelles et les infrastructures routières. Certaines activités de l'ingénieur seront également ciblées, notamment la surveillance et l'inspection de travaux ainsi que la gestion de contrats d'ingénierie ;

- 50 membres sélectionnés, notamment, à la suite d'une plainte du public, d'une réinscription au tableau des membres après une absence de trois ans ou d'une demande du CIP.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

MANDAT

En matière de développement professionnel, l'Ordre des ingénieurs du Québec vise trois objectifs : assurer la qualité et l'efficacité des services professionnels rendus par les ingénieurs ; favoriser l'adaptation de la profession au changement continu survenant sur les plans socioéconomique, technologique et environnemental ; renforcer la responsabilisation de l'ingénieur par rapport à son propre développement professionnel.

DOMAINES D'INTERVENTION

Les activités de la Direction du développement professionnel ont porté principalement sur la préparation et l'implantation d'initiatives destinées à favoriser la compréhension et l'interprétation par les membres du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs. Cette nouvelle obligation, dont la première période de référence se terminait le 31 mars 2013, confirme l'importance pour l'ingénieur de considérer la notion de développement professionnel comme un élément au cœur de son perfectionnement et de sa carrière.

La Direction du développement professionnel a quatre rôles distincts, tels qu'ils ont été définis, l'année dernière, dans le plan d'action : faire la promotion du développement professionnel, aider les membres à se conformer aux exigences du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, élaborer des stratégies afin de combler les besoins et assumer la responsabilité de l'offre de formations. À cet effet, l'ajout de ressources au sein de la Direction a permis d'assurer la continuité de ce plan d'action.

PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le *Guide de développement des compétences de l'ingénieur*, intégré dans le *Guide de pratique professionnelle*, est un outil qui met à la portée de tout ingénieur les meilleures pratiques en matière de développement professionnel. Il a pour but d'aider les ingénieurs à planifier le développement de leurs compétences, à faire le suivi de leur plan et à évaluer les progrès réalisés. De plus, le *Répertoire des compétences communes de la profession d'ingénieur* expose les compétences de base que requiert l'exercice du génie ; il sert de soutien à la planification du développement des compétences et favorise une réflexion à long terme.

Plusieurs articles et capsules d'information ont été diffusés auprès des membres afin de leur proposer des solutions novatrices leur permettant d'arrimer leur plan de développement professionnel à leur obligation de formation continue.

MOYENS POUR AIDER LES MEMBRES À SE CONFORMER AU RÈGLEMENT

L'instauration du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs se justifie par l'évolution rapide et constante des compétences requises de la part des ingénieurs pour exercer leurs activités professionnelles. Pour que les membres comprennent et interprètent bien les articles de ce règlement, la Direction a multiplié les interventions et les séances d'information. Les différents outils de communication de l'Ordre

ont offert d'excellentes tribunes pour sensibiliser les membres et leur donner des précisions au sujet du Règlement : dossier consacré à la formation dans le numéro de novembre 2012 de la revue *PLAN*, cahier spécial sur les exigences du Règlement de même qu'un dossier consacré au cours sur le professionnalisme dans le numéro de janvier-février 2013 de *PLAN*, articles dans les bulletins mensuels destinés aux membres (dont le nouveau bulletin *Info Génie Formation*), mise en place d'une ligne téléphonique sans frais spécialement consacrée au développement professionnel. L'envoi d'une lettre personnalisée et signée par le président, au cours de l'automne, a interpellé chaque membre sur l'importance de la formation continue et suscité une réponse positive. La responsabilisation du membre demeure au centre du message de la Direction du développement professionnel : chaque membre doit prendre en main son propre développement professionnel, tout en veillant à respecter son obligation de formation continue.

Bien que le formulaire de déclaration des activités de formation et la procédure de dispense aient été mis en ligne, nous constatons que les ingénieurs tardent à se conformer au Règlement ou, du moins, repoussent l'enregistrement de leurs activités à la date d'échéance. En complément aux nombreuses actions accomplies durant la dernière année, d'autres interventions insisteront sur le fait que la formation continue doit être vue comme une démarche logique qui va au-delà d'une obligation réglementaire.

STRATÉGIES POUR COMBLER LES BESOINS

Dans un autre ordre d'idée, l'Ordre met à la disposition de ses membres les « Profils de compétences » ; chacun de ces profils concerne les domaines d'exercice le plus souvent mentionnés dans les dossiers que traite chaque année le Comité d'inspection professionnelle. Cette année, grâce au travail d'une équipe d'ingénieurs, deux nouveaux profils ont été ajoutés à la série déjà publiée : la géotechnique et la réfrigération. Au même titre que les autres profils de compétences, ces profils constituent un outil de référence dans les domaines couverts. La constante évolution du génie amènera la Direction à concevoir de nouveaux profils pour d'autres secteurs. Les profils de compétences sont intégrés au *Guide de pratique professionnelle*.

Au-delà de l'actualité, des enquêtes et des sondages menés auprès des membres ont confirmé la nécessité d'intervenir activement afin de rappeler les grands principes du Code de déontologie des ingénieurs. Sous l'angle du professionnalisme, une équipe d'experts en éthique et de spécialistes en formation ont contribué à la réalisation et à la livraison en septembre 2012 du premier cours en ligne de l'Ordre. Visant l'ensemble des membres, le cours atteint un niveau de satisfaction élevée grâce à une approche pédagogique qui combine narration, mises en situation et exercices pratiques.

OFFRE D'ACTIVITÉS DE FORMATION

La visibilité des activités de formation offertes et leur accessibilité partout au Québec ont été au centre des préoccupations

de l'Ordre, puisque ce sont des facteurs déterminants dans le choix des activités de formation qui conviennent à ses membres. Le catalogue *Génie formation* a ainsi capté l'intérêt des membres dès son introduction en avril 2012 et a atteint une notoriété inégalée en cette fin de période de référence. En faisant la promotion des activités de formation données par des fournisseurs, et notamment par plus d'une dizaine de partenaires qui offrent le service de déclaration « clé en main », le catalogue est devenu une référence incontournable pour les ingénieurs en matière de formation continue.

COLLOQUE ANNUEL 2012 ET ACTIVITÉS DE FORMATION

La Direction du développement professionnel et la Direction des communications et des affaires publiques ont été les maîtres d'œuvre de l'organisation du Colloque annuel 2012 de l'Ordre, en concertation avec la Direction des affaires professionnelles, la Direction de l'administration-finances et la Direction des technologies de l'information. Le thème du Colloque de 2012 était « L'ingénieur fait toute la différence ! ». La présentation de seize cours et de deux dîners-conférences, dont celui entourant les contributions des ingénieurs au succès du *Moulin à images*, a confirmé les multiples facettes de la profession. Le Colloque 2012 s'est tenu les 3 et 4 mai à Québec. Moment fort du Colloque, le Gala de l'excellence, dont l'animation était assurée par Jean-Pierre Gravel, a souligné le talent d'ingénieurs et d'étudiants avec la remise à cette occasion de nombreux prix et bourses.

D'autres activités de formation ont été offertes au cours de l'année : 59 séances de formation reprenant les meilleurs cours du Colloque 2012 ont été données partout au Québec; 4 « Après-midi du génie » ont eu lieu à Laval, Montréal, Brossard et Québec; 3 cours sur le professionnalisme et l'éthique à l'intention des professionnels formés à l'étranger ont été offerts à Montréal et Québec, et 12 cours intitulés « Documents d'ingénierie : lignes directrices actualisées » ont été présentés en entreprise.

ACTIVITÉ DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

L'Ordre a proposé à ses membres une activité obligatoire de développement professionnel.

ACTIVITÉ DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE ORGANISÉE PAR L'ORDRE

Nom de l'activité	Nombre d'heures par activité	Nombre de membres qui ont suivi l'activité
Le professionnalisme : des droits et des valeurs pour guider la pratique (cours en ligne)	2,5	15 352

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

MANDAT

La Direction des communications et des affaires publiques a pour mandat d'assurer la qualité et la cohésion de la communication de l'Ordre en fournissant les expertises et les connaissances requises pour doter l'organisation des stratégies communicationnelles nécessaires à la réalisation de sa mission.

Dans le cadre de son mandat, la Direction des communications et des affaires publiques s'acquitte de quatre fonctions : s'occuper des communications institutionnelles et des affaires publiques, faire la promotion de la profession, organiser les activités et assurer l'édition des documents (éditions traditionnelles et électroniques).

La Direction des communications et des affaires publiques offre son savoir-faire et travaille en étroite collaboration avec les autres directions de l'Ordre dans différentes opérations d'information, de publicité et de relations publiques.

FAITS SAILLANTS

VISIBILITÉ DE L'ORDRE SUR LA PLACE PUBLIQUE

La Direction des communications et des affaires publiques appuie et encadre les porte-parole chargés des relations avec les médias ou officiellement délégués. En 2012-2013, elle a traité quelque 160 appels des médias, qui ont donné lieu à 93 entrevues. La très grande majorité de ces entrevues portait sur la Commission d'enquête sur l'attribution et la gestion des contrats dans l'industrie de la construction (commission Charbonneau) et sur les actions de l'Ordre visant à rétablir la confiance du public envers la profession. La Direction a exercé son rôle de conseillère et a étroitement participé au rayonnement des prises de position de l'Ordre. Elle a collaboré à l'élaboration de 46 discours, d'une dizaine de communiqués de presse et de plusieurs messages publicitaires.

AFFAIRES PUBLIQUES ET PRISES DE POSITION

L'Ordre a poursuivi ses relations avec les pouvoirs publics et les influenceurs pour faire valoir son point de vue sur de nombreux sujets reliés à la pratique de l'ingénierie au Québec. L'Ordre a eu à se prononcer à plusieurs reprises sur les révélations faites devant la commission Charbonneau. À ce propos, l'Ordre a notamment fait de nombreuses interventions sur l'éthique et la déontologie. L'Ordre a également fait des représentations en ce qui a trait à la Loi sur les ingénieurs, la surveillance des travaux ainsi que la gestion des infrastructures publiques. L'Ordre a notamment déposé des mémoires dans le cadre des consultations parlementaires sur le projet de loi n° 1 sur l'intégrité en matière de contrats publics (novembre 2012) ainsi que sur le projet de loi n° 17 visant à modifier le Code des professions en matière de justice disciplinaire (mars 2013).

CAMPAGNE DE VALORISATION DE LA PROFESSION

Dans le cadre de la deuxième phase d'une campagne de trois ans, l'Ordre a choisi de relater le quotidien d'un jeune homme en misant sur une expérience visuelle : dans la publicité réalisée, les éléments entourant le personnage se matérialisent de manière à représenter le rôle concret des ingénieurs dans la

vie de tous les jours. Il s'agit d'une façon imagée de transmettre le message de la campagne « Ingénieurs, pour que les idées deviennent réalité ». Cette publicité a été mise en ondes à l'automne 2012.

En raison du contexte particulier de l'hiver 2013, l'Ordre a choisi de rappeler au grand public qu'il s'engage à aller au fond des choses pour rétablir la confiance envers la profession. C'est pourquoi, dans le cadre du volet 2 de la deuxième phase de la campagne de valorisation, une nouvelle publicité a été produite. Celle-ci met l'accent sur des valeurs que l'Ordre s'engage à défendre : la compétence, la rigueur, la transparence et l'imputabilité.

REVUE *PLAN*

Au cours de l'année financière 2012-2013, neuf numéros de la revue *PLAN* ont été publiés en versions électronique et papier. En mars 2013, la revue a célébré son 50^e anniversaire. Pour souligner l'événement, *PLAN* s'est dotée d'une nouvelle ligne graphique plus épurée ; un numéro spécial a en outre été réalisé et envoyé à tous les membres de l'Ordre ainsi qu'à des réseaux de professionnels et de décideurs au Québec. De mars 2013 à janvier-février 2014, la revue *PLAN* publiera dans chacune de ses éditions un article soulignant ce 50^e anniversaire.

Une nouvelle chronique intitulée « Savoir-être et savoir-faire » est venue s'ajouter aux cinq autres déjà existantes. Cette chronique traite des habiletés transversales communes à tous les ingénieurs, voire à tous les professionnels.

ÉDITIONS ET FONCTION DE CONSEIL

La Direction des communications et des affaires publiques a travaillé de concert avec plusieurs directions de l'Ordre afin de réaliser divers mandats. Ainsi, de nombreux plans de communication ont été conçus et réalisés afin d'appuyer l'Ordre dans la diffusion de messages et dans la promotion de différents projets. Mentionnons, notamment, les stratégies de communication entourant l'application du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs et les nombreuses actions mises en place par l'Ordre relativement à la formation, de même que la mise en œuvre du plan de communication concernant les changements aux permis temporaires, l'assurance responsabilité professionnelle et l'inscription annuelle 2013-2014.

La Direction des communications et des affaires publiques a de plus contribué activement au Colloque 2012 en appuyant la Direction du développement professionnel dans l'organisation de celui-ci.

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES AUX MEMBRES

Le *Bulletin électronique* a été produit à 12 reprises et 335 autres communications ont été envoyées aux membres de l'Ordre, dont 231 provenant des Sections régionales. Les communications électroniques de l'Ordre portaient sur divers sujets, comme les relances pour le Colloque 2012, l'inscription en ligne, des sondages ou encore la promotion de différentes formations ou activités de l'Ordre.

REFONTE DES SITES DES SECTIONS RÉGIONALES

La Direction des communications et des affaires publiques a coordonné le développement et la mise en ligne des sites de sept Sections régionales. La mise en ligne des derniers sites régionaux sera parachevée en 2013.

PRÉSENCE DE L'ORDRE SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

La Direction des communications et des affaires publiques a raffermi sa présence sur les principaux médias sociaux en diffusant des informations sur une base quotidienne. Durant l'exercice 2012-2013, le nombre d'abonnés aux groupes LinkedIn, Facebook et Twitter a doublé.

LA BOUSSOLE : APPLICATION EN LIGNE POUR LES CANDIDATS

De concert avec les autres directions concernées, la Direction des communications et des affaires publiques a participé au développement de *la Boussole*. Il s'agit d'une application destinée aux candidats à l'obtention du permis d'ingénieur qui permet à ceux-ci d'avoir un aperçu des étapes à suivre et des coûts liés à leur admission.

RÉALISATIONS PARTICULIÈRES

SOIREE SIGNATURE INGENIEUR(E)

Dans le cadre du Mois national du génie 2013, l'Ordre a organisé la troisième Soirée signature ingénieur(e), destinée aux nouveaux membres qui ont obtenu le statut d'ingénieur de plein titre entre le 1^{er} février 2012 et le 1^{er} février 2013. Une cérémonie s'est déroulée au Centre des sciences de Montréal le 20 mars 2013. L'activité a également eu lieu pour la seconde fois à Québec et s'est tenue cette fois à l'Espace 400^e Bell le 12 mars 2013.

PROMOTION DE LA PROFESSION AUPRES DES JEUNES

Contribuer au développement de la relève de la profession est l'un des objectifs de la planification stratégique 2010-2015. La Direction des communications et des affaires publiques a donc poursuivi sa campagne visant à faire découvrir aux jeunes la profession d'ingénieur. Différents moyens de communication ont été mis à contribution : Internet, médias sociaux, affiches-dépliants, stands, concours. Le microsite conçu expressément pour les jeunes (placepourtoi.ca) a été bonifié avec l'arrivée d'un nouveau jeu, « Astuces et génie : les aventures du Professeur Boulon ». Ce site accueille aussi des portraits d'ingénieurs et d'ingénieures auxquels les jeunes peuvent s'identifier, et présente des réalisations démontrant la fulgurante évolution du génie.

De plus, des partenariats ont été conclus, notamment avec Télé-Québec dans le cadre de l'émission *Génial!*, de même qu'avec le Centre des sciences de Montréal et l'organisme Fusion Jeunesse, organisateur du concours Robotique First Québec. Cette compétition vise à promouvoir la persévérance scolaire tout en faisant la promotion du génie. La finale a eu lieu les 15 et 16 mars 2013 au stade Uniprix de Montréal et a réuni quelque 2 000 élèves du secondaire.

L'Ordre a par ailleurs participé au Festival Eurêka!, organisé par le Centre des sciences de Montréal. La participation de l'Ordre a su rallier autour de cette initiative différentes écoles

et les facultés de génie ainsi que des organismes partageant le même objectif de promotion de la profession. Les 14, 15 et 16 juin 2012, des milliers d'élèves du secondaire et des enfants du primaire ont pris part aux diverses activités conçues pour démythifier le génie. L'Ordre a saisi plusieurs autres occasions de promouvoir la profession : le Salon national de l'éducation de Montréal, le Salon éducation emploi de Québec, la Semaine des professionnels, le Mois national du génie, etc.

AUTRES RÉALISATIONS RÉCURRENTES

VALORISATION DE L'EXCELLENCE

C'est au cours du Colloque annuel que se déroule le Gala de l'excellence. Le Grand Prix d'excellence souligne la carrière exceptionnelle d'un ingénieur qui est un modèle pour la profession. En 2012, il a été décerné à M. l'ingénieur Serge Gendron, ing., président du Groupe AGF.

Le Prix Génie innovation a été remis au projet de renforcement des goussets du pont Honoré-Mercier, réalisé par Cegertec Experts-conseils inc. et Mohawk Bridge Consortium. Cette année, l'Ordre des ingénieurs du Québec a voulu souligner le travail remarquable effectué pour renforcer neuf goussets de la rampe amont du pont Honoré-Mercier, dont l'état requerrait une intervention particulièrement rapide. Il fallait une solution novatrice et c'est ce que l'équipe lauréate a mis de l'avant. Celle-ci a mis ses compétences et son énergie au service de la population pour réaliser un travail exemplaire, conforme aux normes et exigences de sécurité.

L'Hommage reconnaissance pour contribution exceptionnelle dans la catégorie « émergence – membre de moins de 35 ans » a été décerné à M. l'ingénieur Sébastien Le Bouthillier, ingénieur en mécanique pour Arcelor Mittal Mines, à Port-Cartier. M^{me} l'ingénieure Caroline Sauriol, directrice générale des petits frères des Pauvres, a quant à elle reçu l'Hommage reconnaissance pour contribution exceptionnelle en raison de son remarquable engagement social. L'Hommage reconnaissance pour contribution exceptionnelle envers la profession, catégorie « membre en recherche ou en enseignement », est revenu à M. l'ingénieur Dominic Grenier, ing., professeur à l'Université Laval. Finalement, le magazine *Québec Science*, représenté par son rédacteur en chef, M. Raymond Lemieux, s'est vu décerner ce même hommage pour la catégorie « personne non-ingénieur ».

Chez les étudiants en génie, le lauréat de la Bourse d'excellence aux études supérieures est M. Jean-Michel Dussault, ing. jr, étudiant en génie mécanique à l'Université Laval.

Le Premier Prix universitaire du mérite a été attribué à M^{me} Anne-Marie Lanouette, étudiante en génie mécanique à l'École Polytechnique de Montréal. M. Jonathan Lipsitz, étudiant en génie chimique à l'Université McGill, a remporté le Deuxième Prix universitaire du mérite. Enfin, le Troisième Prix universitaire du mérite a été remis à M. Hyder Kadhim, étudiant en génie industriel à l'Université Concordia.

ADMINISTRATION-FINANCES

MANDAT

La Direction de l'administration-finances assure la direction de la planification financière, de la trésorerie, du contrôle financier, de la comptabilité générale, des services auxiliaires et de la gestion des espaces locatifs.

FAITS SAILLANTS

L'année financière 2012-2013 a été marquée par :

- a) l'adoption et la mise en application de la Politique de gestion intégrée des risques;
- b) la refonte du processus de planification budgétaire;
- c) l'appui aux divers projets technologiques de l'Ordre sur le plan des transactions financières;
- d) la révision des grilles tarifaires de l'Ordre;
- e) la révision de la politique de révision annuelle des taux horaires des travailleurs autonomes, des allocations d'honoraires et des jetons de présence;
- f) l'élaboration et l'implantation d'un nouveau mode d'opération lié aux Services auxiliaires;
- g) l'agrandissement et l'adaptation des locaux en fonction des besoins en ressources humaines liés au Plan stratégique.

FINANCES

Ce service est responsable du contrôle et de la perception des cotisations et des autres revenus de l'Ordre. Il assume la responsabilité du paiement des dépenses engendrées par les opérations, selon les politiques établies, et procède au versement des salaires. Il est aussi chargé de produire les états financiers mensuels et trimestriels; d'analyser les résultats financiers pour éclairer les décisions des gestionnaires de l'organisation; de verser les subsides aux Sections régionales et de les contrôler; d'élaborer les prévisions et les paramètres budgétaires en fonction des décisions des instances et des besoins opérationnels de l'organisation; de gérer la trésorerie de l'Ordre; de voir à l'application adéquate des politiques financières de l'Ordre, dont font partie la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé ainsi que la Politique d'utilisation des surplus budgétaires non affectés.

COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION

Présidé par le vice-président aux finances et trésorier, le Comité des finances et de vérification a comme principaux mandats de vérifier les résultats financiers de toutes les instances et de tous les fonds de l'Ordre et de faire rapport au Conseil d'administration sur la situation financière comparée au budget; de collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel; de réviser et de surveiller l'application des politiques financières, incluant la Politique de gestion intégrée des risques; d'étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

Pour atteindre ces objectifs, la Direction de l'administration-finances collabore étroitement avec le Comité des finances et de vérification en assumant la responsabilité de l'analyse et de la préparation des différents dossiers de même qu'en

assurant la coordination et le soutien nécessaires aux réunions du Comité.

SERVICES AUXILIAIRES

Les Services auxiliaires répondent aux besoins logistiques de fonctionnement de l'Ordre pour les activités d'imprimerie, de reprographie, d'envois postaux et de courriers électroniques, de messagerie, de triage du courrier, ainsi que d'approvisionnement en fournitures de bureau.

ADMINISTRATION

Les activités administratives regroupent, entre autres, la gestion et la sécurité des espaces locatifs, les relations et les suivis avec le propriétaire de l'immeuble, ainsi que les couvertures d'assurance.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des ingénieurs du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2013 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

INFORMATIONS COMPARATIVES

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 4 des états financiers, qui indique que l'Ordre des ingénieurs du Québec a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} avril 2012 et que sa date de transition était le 1^{er} avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les états de la situation financière au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.*¹

Montréal, le 24 mai 2013

1. CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A116823

ÉTATS FINANCIERS

Situation financière

Au 31 mars 2013

	2013-03-31	2012-03-31	2011-04-01
	\$	\$	\$
Actif			
Court terme			
Encaisse	289 585	2 643 373	3 180 859
Encaisse – Sections régionales	242 876	251 385	203 697
Encaisse – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	317	406	-
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	1 787	6 803	2 074
Comptes clients et autres créances (note 6)	1 295 814	1 076 457	862 030
Frais payés d'avance	339 253	276 963	224 813
Fonds de gestion de la trésorerie (note 7)	21 938 503	19 389 970	15 617 813
	24 108 135	23 645 357	20 091 286
Long terme			
Placements (note 8)	4 513 161	4 209 094	5 092 202
Immobilisations corporelles (note 9)	2 213 909	1 927 415	1 853 420
Actifs incorporels (note 10)	1 799 794	1 896 305	1 442 842
	32 634 999	31 678 171	28 479 750
Passif			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 11)	7 301 000	6 568 971	5 351 353
Produits reportés	14 805 850	16 280 744	14 870 879
	22 106 850	22 849 715	20 222 232
Long terme			
Provision pour allocations de départ (note 12)	228 160	220 350	230 942
Avantages incitatifs reportés (note 13)	540 508	623 664	706 819
	22 875 518	23 693 729	21 159 993
Actif net			
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	4 013 703	3 823 720	3 296 262
Affectations d'origine interne			
Fonds de défense en matière déontologique	310 530	305 270	305 648
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	490 563	213 930	-
Fonds de prévoyance	2 307 241	2 093 144	2 032 179
Non affecté	2 637 444	1 548 378	1 685 668
	9 759 481	7 984 442	7 319 757
	32 634 999	31 678 171	28 479 750

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,



Daniel Lebel, ing., PMP
Administrateur



Martin Lapointe, ing.
Administrateur

Résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013-03-31 Budget (non audité) (note 2) \$	2013-03-31 Réel \$	2012-03-31 Réel \$
Fonds d'opérations courantes			
Produits			
Cotisations des membres	16 540 000	16 610 703	15 377 852
Cotisations spéciales – campagne de valorisation de la profession	1 500 000	1 549 728	1 418 783
Émission de permis et sceaux	206 500	248 749	267 520
Droits d'admission et d'inscription	1 985 200	2 032 444	2 206 532
Droits d'examens	436 600	485 850	542 877
Assurance responsabilité professionnelle	812 100	836 965	856 515
Formation	1 647 750	1 271 987	162 625
Commandites	75 000	123 500	-
Colloque annuel	345 875	403 974	363 747
Publicité et publications	1 209 000	1 241 591	1 286 707
Produits de services administratifs et autres	687 000	640 741	578 156
Amendes et frais recouvrés	116 600	197 480	105 501
Produits nets de placements (note 5)	265 400	294 355	302 428
Produits d'activités des sections régionales	-	446 946	464 222
	25 827 025	26 385 013	23 933 465
Charges par activité			
Admission et permis	1 596 716	1 721 183	1 441 380
Inscription annuelle	772 542	773 883	707 471
Assurance responsabilité professionnelle	447 500	449 119	435 275
Inspection professionnelle	2 412 667	2 302 998	2 619 626
Bureau du syndic	2 732 950	2 755 138	2 516 355
Comité de révision	8 000	8 729	4 662
Conciliation et arbitrage des comptes	4 460	5 038	1 563
Conseil de discipline	103 900	53 471	31 998
Pratique illégale	678 100	513 167	514 476
Formation des membres	1 530 250	907 421	596 998
Colloque annuel	258 750	258 979	283 590
Communications et affaires publiques	2 645 780	2 352 310	2 296 717
Promotion et campagne de valorisation de la profession	1 988 500	2 011 164	1 876 443
Direction générale et secrétariat	2 013 775	1 693 876	2 014 008
Gouvernance de l'Ordre	583 800	495 789	617 708
Services juridiques	865 740	803 920	786 838
Sections régionales	680 180	1 025 701	981 295
Administration et affiliations	3 929 305	4 038 492	3 458 279
Technologie de l'information	2 451 505	2 444 856	2 083 720
	25 704 420	24 615 234	23 268 402
Excédent des produits par rapport aux charges	122 605	1 769 779	665 063
Fonds de défense en matière déontologique			
Produits			
Produits nets de placements (note 5)		10 302	6 872
Charges			
Frais juridiques		5 042	7 250
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		5 260	(378)
Total de l'excédent des produits par rapport aux charges		1 775 039	664 685

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

					2013-03-31		2012-03-31	
	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Total	Fonds d'opérations courantes	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	Fonds de défense en matière déontologique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 548 378	3 823 720	5 372 098	2 093 144	213 930	305 270	7 984 442	7 319 757
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	2 949 105	(1 179 326)	1 769 779	-	-	5 260	1 775 039	664 685
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(1 369 309)	1 369 309	-	-	-	-	-	-
Autres affectations d'origine interne (note 14)	(490 730)	-	(490 730)	214 097	276 633	-	-	-
Solde à la fin	2 637 444	4 013 703	6 651 147	2 307 241	490 563	310 530	9 759 481	7 984 442

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013-03-31	2012-03-31
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 775 039	664 685
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur des placements	(62 228)	(53 494)
Variation de la provision pour allocations de départ	7 810	(10 592)
Participation au revenu net des fonds communs de placement	(231 081)	(242 520)
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(83 156)	(83 155)
Amortissement des immobilisations corporelles	438 135	360 516
Amortissement des actifs incorporels	741 191	645 101
Diminution des comptes clients et autres créances	(250 631)	(113 558)
Diminution des frais payés d'avance	(62 290)	(52 150)
Augmentation des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	460 387	923 203
Augmentation (diminution) des produits reportés	(1 474 894)	1 409 865
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 258 282	3 447 901
Activités d'investissement		
Avances aux employés	11 600	(146 033)
Avances à la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec	19 674	45 164
Dus à la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec	33 848	-
Cession de fonds de gestion de la trésorerie	17 600 000	17 211 465
Acquisition de fonds de gestion de la trésorerie	(20 035 000)	(20 643 451)
Cession de placements	465 403	1 084 056
Acquisition de placements	(589 694)	(245 105)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(386 055)	(351 061)
Acquisition d'actifs incorporels	(745 460)	(887 599)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 625 684)	(3 932 564)
Diminution nette de la trésorerie	(2 367 402)	(484 663)
Trésorerie au début	2 901 967	3 386 630
Trésorerie à la fin	534 565	2 901 967
Trésorerie		
Encaisse	289 585	2 643 373
Encaisse – Sections régionales	242 876	251 385
Encaisse – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	317	406
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	1 787	6 803
	534 565	2 901 967

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2013

1. Statuts et objectif de l'organisme

L'Ordre des ingénieurs du Québec (ci-après, « l'Ordre »), est constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs (Québec) et est régi par le Code des professions. Sa principale fonction est d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession d'ingénieur. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Budget

L'état des résultats présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Conseil d'administration pour le Fonds des opérations courantes. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement et ne sont pas audités.

3. Principales méthodes comptables

a) Base de représentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

b) Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur, qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements dans les fonds communs de placements qui sont évalués à la juste valeur. En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

c) Constatation des produits

Apports

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Autres sources de produits

Pour les autres sources de produits, les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

En fonction des sources de produits, les principes suivants sont suivis :

Cotisations des membres, cotisations spéciales – campagne de valorisation de la profession, droits d'admission et d'inscription et assurance responsabilité professionnelle

Les cotisations des membres, les cotisations spéciales – campagne de valorisation de la profession, les droits d'admission et d'inscription et l'assurance responsabilité professionnelle sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice dans l'exercice relatif à la cotisation, aux droits d'admission et d'inscription et assurance responsabilité professionnelle. Chaque année, les cotisations des membres pour les éléments mentionnés ci-dessus couvrent la période du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante; ainsi, les sommes perçues pour l'exercice subséquent à la date des états financiers sont présentées comme produits reportés.

Publicité et publications

Les ventes de publicité et de publications sont comptabilisées au moment de la publication de la revue de l'Ordre.

Émission de permis, droits d'examens, formation, commandites, colloque annuel et produits de services administratifs et autres

Les frais d'émission de permis, de droits d'examens, de formation, de commandites, de colloque annuel et de produits de services administratifs et autres sont comptabilisés, selon le cas, lorsque le permis a été émis, les droits d'examens ont été accordés, la formation a eu lieu, les termes de l'entente avec le commanditaire sont rencontrés, le colloque annuel a été tenu ou les services administratifs et autres ont été rendus.

Sections régionales

Les revenus des Sections régionales proviennent principalement d'inscriptions et de commandites reliés à des activités de formation, de réseautage et autres activités sociales et sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement sont comptabilisés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au moment où elles se produisent. L'Ordre a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts ainsi que la participation au revenu net des fonds communs de placement.

Les produits nets de placements ne sont pas grevés d'affectations d'origine externe et sont comptabilisés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

d) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels et périodes suivants :

	Taux/période
Mobilier de bureau	10 %
Équipement d'imprimerie	10 % et 20 %
Matériel de bureau et système téléphonique	20 %
Matériel informatique et logiciels d'application	25 %
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail, 6 ans 6 mois

Réduction de valeur

Lorsque l'Ordre constate qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charge à l'état des résultats.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

e) Comptabilité par fonds

Le Fonds d'opérations courantes est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels, ainsi que les ressources non affectées.

Le Fonds de prévoyance a été créé pour pallier les événements extraordinaires, non récurrents et difficilement prévisibles.

Le Fonds de défense en matière déontologique présente les actifs, passifs, produits et charges servant à accorder un appui financier à tout ingénieur qui fait l'objet de représailles mettant en cause ses devoirs déontologiques et la protection du public.

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle a été créé afin de contribuer à la mise sur pied d'un fonds de régularisation et de prévention à l'intention des membres à même les surplus générés par les primes reliées à l'assurance collective de responsabilité professionnelle.

f) Apports reçus sous forme de fournitures et de service

L'Ordre peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Ordre aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement courant.

4. Application initiale des normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif

Les présents états financiers sont les premiers états financiers de l'Ordre établis selon les nouvelles Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ci-après les « nouvelles normes comptables »). La date de transition aux nouvelles normes comptables est le 1^{er} avril 2011.

Les méthodes comptables présentées à la note 3, découlant de l'application des nouvelles normes comptables, ont été utilisées pour la préparation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, des informations comparatives et de l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition.

Exemptions relatives à l'application initiale

Le chapitre 1501, « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif », contient des exemptions à l'application rétrospective complète dont l'Ordre peut se prévaloir au moment de la transition. L'Ordre n'a appliqué aucune exemption facultative.

Incidence de la transition sur l'actif net au 1^{er} avril 2011

L'incidence de la transition aux nouvelles normes comptables sur l'actif net de l'Ordre à la date de transition, soit le 1^{er} avril 2011, n'est pas significative.

Rapprochement de l'excédent des produits par rapport aux charges au 31 mars 2012

L'excédent des produits par rapport aux charges établi selon les nouvelles normes comptables correspond approximativement à celui établi selon le référentiel comptable antérieur (normes comptables prébasculément).

État des flux de trésorerie

Les normes comptables relatives aux flux de trésorerie contenues dans les nouvelles normes comptables sont semblables à celles contenues dans le référentiel comptable antérieur. Les ajustements apportés à l'état des flux de trésorerie ne sont pas significatifs pour l'Ordre.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2013

5. Produits nets de placements

	2013-03-31	2012-03-31
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Placements évalués à la juste valeur		
Produits d'intérêts	11 322	10 299
Variations de la juste valeur	60 434	55 868
Participation au revenu net des fonds communs de placement	222 599	236 261
	294 355	302 428
Fonds de défense en matière déontologique		
Placements évalués à la juste valeur		
Produits d'intérêts	26	2 988
Variations de la juste valeur	1 794	(2 375)
Participation au revenu net des fonds communs de placement	8 482	6 259
	10 302	6 872
	304 657	309 300

6. Comptes clients et autres créances

	2013-03-31	2012-03-31
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Comptes clients		
Membres et candidats	412 354	300 919
Autres	749 027	609 831
Avances aux employés, sans intérêt	134 433	146 033
Avances à la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec, sans intérêt (note 18)	-	19 674
	1 295 814	1 076 457

Au 31 mars 2013, une provision pour mauvaises créances de 179 810 \$ (2 910 \$ au 31 mars 2012) est incluse dans les comptes clients.

7. Fonds de gestion de la trésorerie

	2013-03-31	2012-03-31
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Lettre de crédit, renouvelable annuellement	134 555	134 793
Fonds de marché monétaire	21 762 317	19 248 657
Fonds de marché monétaire – Sections régionales	36 631	1 520
Épargne rachetable à terme – Sections régionales	5 000	5 000
	21 938 503	19 389 970

8. Placements

	2013-03-31	2012-03-31
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Fonds communs de placement		
Marché monétaire	2 000 651	1 849 617
Obligations canadiennes	1 274 896	1 281 734
Actions canadiennes	664 208	563 663
Actions mondiales	264 662	215 612
	4 204 417	3 910 626
Fonds de défense en matière déontologique		
Fonds communs de placement		
Marché monétaire	57 224	56 633
Obligations canadiennes	219 797	211 577
Actions canadiennes	31 723	30 258
	308 744	298 468
	4 513 161	4 209 094

Notes complémentaires

Au 31 mars 2013

9. Immobilisations corporelles

			2013-03-31	2012-03-31
			\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	752 189	472 252	279 937	324 874
Équipement d'imprimerie	24 876	24 876	-	-
Matériel de bureau	27 564	26 397	1 167	2 710
Système téléphonique	184 828	166 202	18 626	26 596
Matériel informatique	1 241 098	910 631	330 467	364 785
Améliorations locatives	2 519 765	936 053	1 583 712	1 208 450
	4 750 320	2 536 411	2 213 909	1 927 415

Des acquisitions totales de l'exercice terminé le 31 mars 2013, 422 114 \$ (83 450 \$ au 31 mars 2012) sont incluses dans les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement.

10. Actifs incorporels

			2013-03-31	2012-03-31
			\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels d'application	3 977 384	2 177 590	1 799 794	1 896 305

Des acquisitions totales de l'exercice terminé le 31 mars 2013, 110 205 \$ (210 985 \$ au 31 mars 2012) sont incluses dans les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement.

11. Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement

	2013-03-31	2012-03-31
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Comptes fournisseurs et charges à payer	3 148 260	2 624 127
Dus à la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec, sans intérêt (note 18)	33 848	-
Office des professions du Québec à payer	1 306 619	1 185 960
Rémunération et charges sociales à payer	1 574 677	1 389 643
Taxes à la consommation	1 237 596	1 369 241
	7 301 000	6 568 971

12. Provision pour allocations de départ

Les instances de l'Ordre ont approuvé une politique d'octroi d'allocations de départ à verser aux employés embauchés avant le 1^{er} avril 1995. Les allocations de départ sont payables au départ des employés avant ou au moment de la retraite et correspondent à trois (3) jours de salaire par année d'ancienneté complétée jusqu'à concurrence d'un maximum de soixante (60) journées. Ces journées sont calculées au prorata du salaire des trois (3) meilleures années durant lesquelles elles furent accumulées et ne prennent en compte que le salaire régulier du salarié.

À cet effet, la provision enregistrée aux livres à titre d'allocations de départ à payer se ventile comme suit :

	2013-03-31	2012-03-31
	\$	\$
Solde au début	220 350	230 942
Allocations cumulées de l'exercice	7 810	8 571
Versements effectués	-	(19 163)
	228 160	220 350

Notes complémentaires

Au 31 mars 2013

13. Avantages incitatifs reportés

Le 1^{er} octobre 2004, une allocation de 1 105 760 \$ a été accordée à l'Ordre pour emménager dans les locaux de la Gare Windsor. Cette allocation est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, soit 15 ans.

En plus, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011, une allocation de 87 300 \$ a également été accordée par le locateur à l'Ordre pour des espaces locatifs supplémentaires à partir du 1^{er} juillet 2010 jusqu'à la fin du bail, soit le 30 septembre 2019. Cette allocation est amortie selon la même méthode d'amortissement sur cette durée.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, un montant de 83 156 \$ (83 155 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2012) a donc été amorti et imputé en diminution de la charge de loyer.

14. Autres affectations d'origine interne

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a affecté un montant de 214 097 \$ (60 965 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2012) au Fonds de prévoyance, à même les ressources non affectées.

Le Conseil d'administration affecte une portion de l'excédent des produits sur les charges de la prime d'assurance responsabilité au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle et une portion des revenus nets de placements. Au 31 mars 2013, un montant de 276 633 \$ (213 930 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2012) a été affecté à ce fonds à même les ressources non affectées.

15. Instruments financiers

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé sont détaillés ci-dessous.

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances et les placements en fonds communs de placement, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre. De plus, les placements en fonds communs de placement exposent aussi indirectement l'Ordre au risque de crédit.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et à la lettre de crédit est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Ordre l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, au risque de change et au risque de prix autre, lesquels découlent d'activités d'investissement.

- Risque de taux d'intérêt :
- L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.
- La lettre de crédit et l'épargne rachat à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. De plus, les placements en fonds communs de placement exposent aussi indirectement l'Ordre au risque de taux d'intérêt;
- Risque de change :
- Les placements dans des parts de fonds communs de placement libellées en dollars canadiens exposent indirectement l'Ordre au risque de change, car certains fonds communs de placement investissent dans les placements étrangers.
- Risque de prix autre :

L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs de placement, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments. De plus, certains fonds communs de placement exposent indirectement l'Ordre au risque de prix autre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2013

15. Instruments financiers (suite)

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

Les actifs financiers de l'Ordre, tels qu'ils sont présentés à l'état de la situation financière, sont classés dans les catégories suivantes :

	2013-03-31	2012-03-31
	\$	\$
Actifs financiers au coût après amortissement		
Encaisse	289 585	2 643 373
Encaisse – Sections régionales	242 876	251 385
Encaisse – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	317	406
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	1 787	6 803
Comptes clients et autres créances	1 295 814	1 076 457
Fonds de gestion de la trésorerie		
Lettre de crédit	134 555	134 793
Épargne rachetable à terme	5 000	5 000
	1 969 934	4 118 217
Actifs financiers évalués à la juste valeur		
Fonds de gestion de la trésorerie		
Fonds de marché monétaire	21 762 317	19 248 657
Fonds de marché monétaire – Sections régionales	36 631	1 520
Placements	4 513 161	4 209 094
	26 312 109	23 459 271

16. Contrats de location

L'Ordre s'est engagé, par des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'au 30 septembre 2019, à verser des loyers totalisant approximativement 8 384 000 \$, soit 8 232 000 \$ correspondant à la charge de loyer pour l'espace locatif et 152 000 \$, à la charge de location d'équipements. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices, incluant les frais d'exploitation, s'élèvent à :

	Espace locatif	Équipements	Total
	\$	\$	\$
2014	1 261 000	87 000	1 348 000
2015	1 301 000	26 000	1 327 000
2016	1 339 000	23 000	1 362 000
2017	1 339 000	16 000	1 355 000
2018	1 339 000	-	1 339 000

L'Ordre a consenti au bailleur une garantie par une hypothèque mobilière à l'égard de l'universalité de tous les équipements, machineries et biens meubles de toutes sortes, présents et futurs, de tous les biens inscrits dans l'inventaire et situés à l'intérieur des lieux loués, jusqu'à concurrence de 1 057 289 \$, conformément à son accord de bail.

17. Éventualités

Au 31 mars 2013, 12 requêtes en dommages et intérêts sont en cours contre l'Ordre, dont 3 avec réclamation.

À ce jour, la direction estime que l'issue de ces requêtes ainsi que les montants pouvant être déboursés relativement à ces sinistres sont impossibles à déterminer; l'Ordre entend défendre ses intérêts avec vigueur et diligence. Aucune provision n'a été comptabilisée aux états financiers. Toutefois, l'Ordre dispose d'une assurance responsabilité de 10 000 000 \$ pour parer à d'éventuels déboursés.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2013

18. Opérations entre apparentés

Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec (ci-après, la « Fondation ») sont nommés par les membres élus du Conseil d'administration de l'Ordre. Deux membres du Conseil d'administration de l'Ordre ainsi qu'un permanent siègent au Conseil d'administration de la Fondation, qui compte cinq administrateurs. L'Ordre exerce donc un contrôle sur la Fondation.

La Fondation a été constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec dans l'exercice 2010-2011 et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle a pour mission de promouvoir les études dans le domaine de l'ingénierie et de contribuer à l'enseignement du génie de même qu'au développement de l'expertise en génie.

Les états financiers de la Fondation ne sont pas consolidés dans les états financiers de l'Ordre.

Il n'existe pas de différence significative dans les méthodes comptables de la Fondation par rapport à celles de l'Ordre. Les états financiers condensés de la Fondation aux 31 mars 2013 et 2012 et pour les exercices terminés à ces dates sont les suivants :

	2013-03-31	2012-03-31
	\$	\$
Situation financière		
Total des éléments d'actif	166 113	148 204
Total des éléments de passif	21 550	8 346
Actif net investi en actifs incorporels	34 443	51 364
Actif net non affecté	110 120	88 494
	166 113	148 204
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(20 598)	91 400
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-	(17 386)
Résultats		
Total des produits	218 989	221 457
Total des charges	218 299	104 362
Excédent des produits par rapport aux charges	690	117 094

Les opérations courantes suivantes ont eu lieu entre l'Ordre et la Fondation :

	2013-03-31	2012-03-31
	\$	\$
Produits de services administratifs et autres	26 178	26 178

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

19. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice 2012 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Annexes

Au 31 mars 2013

Annexe A – Fonds d'opérations courantes – charges par nature

	2013-03-31 Budget (non audité) \$	2013-03-31 Réel \$	2012-03-31 Réel \$
Salaires et charges sociales	11 782 005	11 145 110	10 083 349
Formation des ressources internes	152 000	141 419	144 140
Comités	695 760	581 927	588 170
Déplacements et frais d'événements	1 218 400	872 032	763 755
Honoraires professionnels et frais juridiques	3 680 800	3 343 862	3 737 170
Cotisations et affiliations	687 500	686 866	681 335
Charges locatives	1 209 500	1 158 275	1 052 215
Assurances	568 500	576 419	549 934
Fournitures et dépenses générales de bureau	838 050	807 486	842 161
Impression et reproduction	300 550	236 560	281 708
Publicité et promotion	2 103 700	2 074 630	2 204 894
Équipements et frais de licences annuelles	436 255	351 525	164 835
Mauvaises créances	-	177 535	4 286
Frais financiers	545 500	533 490	471 220
Subsides aux sections régionales	215 000	195 251	213 340
Activités des sections régionales	-	438 466	384 338
Amortissements des immobilisations corporelles	372 500	438 135	360 516
Amortissements des actifs incorporels	811 000	741 191	645 101
Divers	87 400	115 055	95 935
	25 704 420	24 615 234	23 268 402

DIRECTION

Daniel Boismenu

CHEF DES ÉDITIONS

Geneviève Terreault

COORDINATION

Sandra Etchenda

CONCEPTION GRAPHIQUE

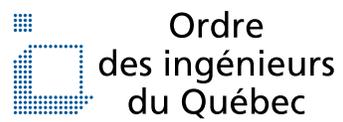
Michel Dubé

Dépôt légal 2013

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1198-595X



Gare Windsor, bureau 350
1100, avenue des Canadiens-de-Montréal
Montréal (Québec) H3B 2S2

www.oiq.qc.ca